



NOTICE ANNUELLE 2017

– Le 28 mars 2018 –

ELEMENT FLEET MANAGEMENT CORP.

	<u>Table des matières</u>		
	<u>Notice annuelle</u>	<u>Rapport de gestion de 2017¹</u>	<u>États financiers de 2017¹</u>
INFORMATION PROSPECTIVE	3		
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	4		Note 16
• Structure organisationnelle	5		
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	6		
• Acquisitions / opérations	6		
• Placements et rachats de titres de capitaux propres	7		
• Ententes de financement	8		
• Gouvernance	9		
• Notes de crédit	9		
• Faits récents	9		
DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE	10	3-4, 6	
• Stratégie de croissance	13	5	
• Concurrence	14	9	
• Employés	14		
DIVIDENDES	14		
• Dividendes sur les actions ordinaires	14		
• Dividendes sur les actions privilégiées	15		
DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS	16		
• Généralités	16		
• Actions ordinaires	16		Note 12
• Actions privilégiées	16		Note 12
• Débentures	19		Note 11
• Notes	20		
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	23		
• Actions ordinaires	23		
• Actions de série A	23		
• Actions de série C	24		
• Actions de série E	24		
• Actions de série G	25		
• Actions de série I	25		
• Débentures de 2014	26		
• Débentures de 2015	26		
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	26		
• Administrateurs	26		
• Dirigeants	28		
• Titres comportant droit de vote	28		
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	29		
POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	29		
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET FIDUCIAIRE DES DÉBENTURES	29		
INTÉRÊTS DES EXPERTS	29		
INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT	29		
• Composition du comité d'audit	30		
• Politiques et procédures d'approbation préalable	30		

¹ Numéros de page de certains renseignements intégrés par renvoi provenant des états financiers consolidés audités de 2017 (les « états financiers de 2017 ») et du rapport de gestion de 2017 pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (le « rapport de gestion de 2017 ») d'Element Fleet. Les états financiers de 2017 et le rapport de gestion de 2017 peuvent être consultés sur SEDAR (www.sedar.com).

• Honoraires des auditeurs	31	
CONTRATS IMPORTANTS	32	
FACTEURS DE RISQUE	32	39-42 Note 24
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	49	
RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT	A-1	

INFORMATION PROSPECTIVE

Certains énoncés figurant dans la présente notice annuelle, à l'exception des énoncés portant sur des faits historiques, sont des énoncés prospectifs, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, et peuvent contenir de l'information prospective. Ces énoncés sont fondés sur les attentes, les estimations, les projections, les hypothèses et les croyances internes actuelles d'Element Fleet Management Corp. (« Element Fleet » ou la « Société ») et de sa direction. Ces énoncés peuvent porter, entre autres, sur les activités, l'entreprise, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives, les occasions, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs courants et les stratégies d'Element Fleet. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent de situations ou d'événements futurs ou qui y renvoient. Dans certains cas, on reconnaît les énoncés prospectifs et l'information prospective à l'emploi d'expressions telles que « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « cible », « projet », « prévision », « pouvoir », « potentiel », « proposé » et d'autres expressions similaires, ou de mentions indiquant que certains événements ou conditions « pourraient survenir » ou « surviendront » dans l'avenir. Les énoncés prospectifs sont fournis afin d'aider le lecteur à comprendre Element Fleet ainsi que son entreprise, ses activités, les risques auxquels elle est exposée, son rendement financier, sa situation financière et ses flux de trésorerie à certaines dates et pour les périodes terminées à certaines dates et de donner de l'information au sujet des attentes et des projets actuels de la direction se rapportant à l'avenir, et le lecteur est prié de noter que ces énoncés pourraient ne pas se prêter à d'autres fins. Ces énoncés ne garantissent pas le rendement futur et comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs ou l'information prospective. Qui plus est, la présente notice annuelle pourrait comprendre des énoncés prospectifs et de l'information prospective attribués à des sources tierces du secteur. On ne devrait pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs puisque rien ne garantit que les projets, intentions ou attentes sur lesquels ils sont fondés se concrétiseront. De par sa nature, l'information prospective comporte bon nombre d'hypothèses, de risques et d'incertitudes, connus et inconnus, de nature générale ou spécifique, qui contribuent à la possibilité que les attentes, les prédictions, les prévisions, les projections, les conclusions ou les autres énoncés prospectifs ne se concrétisent pas ou se révèlent inexacts, que les hypothèses soient erronées ou que les objectifs, les buts stratégiques et les priorités ne soient pas réalisés. Les énoncés prospectifs et l'information prospective qui figurent dans la présente notice annuelle ne sont valides qu'à la date de la présente notice annuelle.

Les énoncés prospectifs et l'information prospective contenus dans la présente notice annuelle comprennent des énoncés portant notamment sur ce qui suit :

- les attentes d'Element Fleet à l'égard de ses produits, de ses dépenses et de ses activités;
- les plans d'Element Fleet pour optimiser la valeur de son portefeuille d'actifs non essentiels;
- la stratégie d'Element Fleet pour améliorer et optimiser l'expérience client;
- les attentes d'Element Fleet à l'égard de sa structure de charges et de son rythme annualisé;
- les besoins de liquidités prévus d'Element Fleet et ses autres besoins financiers;
- l'intégration par Element Fleet de ses acquisitions et de ses systèmes;
- les plans d'Element Fleet en vue de l'expansion de ses services et le moment où cette expansion sera réalisée;
- les plans de croissance future d'Element Fleet;
- les attentes d'Element Fleet à l'égard de la structure de ses programmes de titrisation relatifs à Chesapeake;
- les attentes d'Element Fleet à l'égard de ses volumes de nouveaux contrats de financement;
- la capacité d'Element Fleet d'attirer de nouveaux clients et de développer et de maintenir des liens avec ses clients actuels;
- les taux de défaillance et les pertes sur créance prévus d'Element Fleet;
- la capacité d'Element Fleet de recruter et de fidéliser du personnel;
- l'intention actuelle d'Element Fleet de verser des dividendes réguliers sur ses actions ordinaires et ses actions privilégiées;
- les attentes d'Element Fleet à l'égard des avantages découlant de l'opération de scission et de la nature non imposable de l'opération de scission;
- la solution Xcelerate^{MC} d'Element Fleet et ses utilisations et avantages prévus;
- la solution Connected Data^{MC} d'Element Fleet et ses utilisations et avantages prévus;
- les attentes d'Element Fleet à l'égard de l'évolution de la technologie;
- la technologie et les données d'Element Fleet et leurs utilisations et avantages prévus;

- le positionnement et les attentes d'Element Fleet en matière de concurrence;
- les tendances et les défis prévus en ce qui concerne les activités d'Element Fleet et les marchés sur lesquels elle exerce des activités.

Il est recommandé au lecteur d'examiner soigneusement ces facteurs, incertitudes et événements éventuels, entre autres, et de ne pas se fier sans réserve aux énoncés prospectifs. Les renseignements contenus dans les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines hypothèses importantes qui ont servi à formuler une conclusion, une prévision ou une projection, notamment sur les perceptions de la direction à l'égard des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres questions jugées pertinentes dans les circonstances. Même si Element Fleet estime que les attentes reflétées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne garantit que ces attentes s'avéreront exactes. Element Fleet ne peut garantir les résultats, les niveaux d'activité, le rendement ou les réalisations futurs. De plus, ni Element Fleet ni aucune autre personne n'assument de responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des énoncés prospectifs et de l'information prospective. Certains des risques et des autres facteurs, dont certains sont indépendants de la volonté d'Element Fleet, qui pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent considérablement de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs et l'information prospective contenus dans la présente notice annuelle comprennent notamment ceux qui sont présentés à la rubrique « *Facteurs de risque* » de la présente notice annuelle.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, Element Fleet ne s'engage aucunement à mettre à jour des énoncés prospectifs pour tenir compte de situations ou d'événements survenus après la date à laquelle ces énoncés ont été formulés ou d'événements imprévus, que ce soit par suite de nouveaux renseignements ou d'événements ou de résultats futurs ou dans d'autres circonstances.

Des renseignements supplémentaires au sujet des risques et des incertitudes liés à l'entreprise d'Element Fleet et des hypothèses ou des facteurs importants sur lesquels les renseignements contenus dans les énoncés prospectifs sont fondés sont fournis dans les documents d'information d'Element Fleet, y compris la présente notice annuelle et son rapport de gestion de 2017, qui ont été déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et qui peuvent être consultés au www.sedar.com.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

La Société a été constituée sous la dénomination de « Services Financiers Élément » le 11 mai 2007 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (la « LSAO »).

Le 23 août 2011, la Société a mis à jour ses statuts de constitution. Le 15 décembre 2011, la Société a déposé des statuts de fusion aux termes de la LSAO, ce qui a eu pour conséquence de donner effet à la fusion de la Société et de Mira II Acquisition Corp., société de capital de démarrage dont les titres sont inscrits à la Bourse de croissance TSX. L'entité issue de la fusion était « Services Financiers Élément ». Le 16 décembre 2011, les actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») ont été inscrites et affichées aux fins de négociation à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « EFN ».

Element Fleet a obtenu un certificat et des statuts de modification prenant effet (i) le 17 décembre 2013 qui prévoient la création de ses actions privilégiées à taux de 6,60 % rajusté tous les cinq ans et à dividendes cumulatifs, série A (les « actions de série A ») et de ses actions privilégiées à taux variable et à dividendes cumulatifs, série B (les « actions de série B »); (ii) le 28 février 2014 qui prévoient la création de ses actions privilégiées à taux de 6,50 % rajusté tous les cinq ans et à dividendes cumulatifs, série C (les « actions de série C ») et de ses actions privilégiées à taux variable et à dividendes cumulatifs, série D (les « actions de série D »); (iii) le 12 juin 2014 qui prévoient la création de ses actions privilégiées à taux de 6,40 % rajusté tous les cinq ans et à dividendes cumulatifs, série E (les « actions de série E ») et de ses actions privilégiées à taux variable et à dividendes cumulatifs, série F (les « actions de série F »); (iv) le 29 mai 2015 qui prévoient la création de ses actions de série G (définies aux présentes) et de ses actions de série H (définies aux présentes); et (v) le 5 mai 2017 qui prévoient la création de ses actions de série I (définies aux présentes) et de ses actions de série J (définies aux présentes et, collectivement avec les actions de série A, les actions de série B, les actions de série C, les actions de série D, les actions de série E, les actions de série F, les actions de série G, les actions de série H et les actions de série I, les « actions privilégiées »).

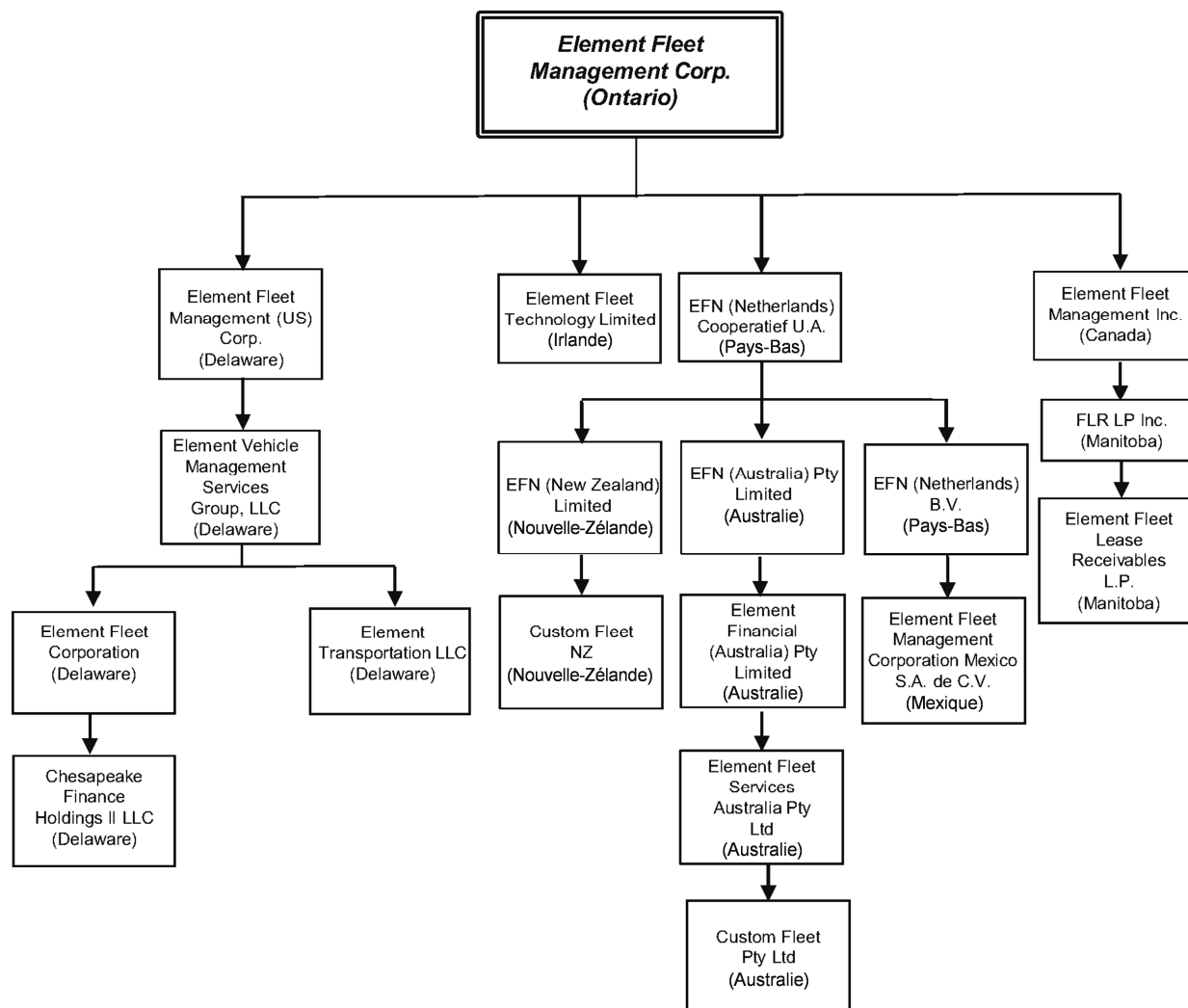
La Société a réalisé l'opération de scission (définie aux présentes) au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par un tribunal le 3 octobre 2016. Dans le cadre de l'opération de scission, la Société a déposé des statuts

de modification prévoyant notamment la modification par la Société de sa dénomination sociale d'« Element Financial Corporation » à « Element Fleet Management Corp. ». Le 4 octobre 2016, la Société a mis à jour ses statuts de constitution.

Le siège social et établissement principal d'Element Fleet est situé au 161 Bay Street, Suite 3600, Toronto (Ontario) M5J 2S1.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

L'organigramme figurant ci-après indique les liens entre la Société et ses filiales importantes (y compris leur territoire de constitution entre parenthèses) au 1^{er} janvier 2018. Toutes ces filiales sont détenues en propriété exclusive.



Les actifs et les produits des activités ordinaires de toute filiale d'Element Fleet non incluse ne représentaient pas plus de 10 % des actifs d'Element Fleet ou ne généraient pas des produits des activités ordinaires représentant plus de 10 % du total des produits des activités ordinaires consolidés attribuables aux actifs d'Element Fleet au 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos à cette date. Dans l'ensemble, ces filiales ne représentaient pas plus de 20 % des actifs d'Element Fleet ou du total des produits des activités ordinaires consolidés attribuables aux actifs d'Element Fleet au 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos à cette date.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

L'entreprise de gestion de parcs de véhicules de la Société (l'« entreprise de gestion de parcs de véhicules ») offre des solutions en matière de financement par crédit-bail et de gestion de parcs de véhicules ainsi que des programmes de services connexes aux sociétés d'envergure internationale, notamment des cartes de services pour le carburant et l'entretien, des services de revente, de gestion de l'entretien et des services en cas d'accident. Element Fleet a consolidé ses activités sur ses marchés existants en plus de faire l'acquisition de nombreuses entreprises sur ses marchés existants et de nouveaux marchés, augmentant ainsi de façon importante sa portée géographique, sa gamme de services et son bassin de talent de sorte qu'aujourd'hui, la Société est présente à l'échelle mondiale et exerce des activités aux États-Unis, au Canada, au Mexique, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Element Fleet est la plus grande société de services de gestion de parcs de véhicules cotée en bourse en Amérique du Nord.

ACQUISITIONS / OPÉRATIONS

Element Fleet a conclu les acquisitions et les opérations stratégiques importantes ou dignes de mention qui suivent relativement à l'entreprise de gestion de parcs de véhicules au cours des trois dernières années :

- Convention de services entre Element et General Motors. Le 29 novembre 2017, Element Fleet a annoncé que l'initiative de mobilité personnelle Maven de General Motors l'avait retenue pour fournir des services relatifs à l'entretien et aux accidents pour le parc de véhicules partagés de Maven aux États-Unis.
- Information sectorielle et dessaisissements d'actifs non essentiels. Le 24 juillet 2017, Element Fleet a annoncé l'adoption d'un mode de présentation de l'information financière par secteur pour les actifs de gestion de parcs de véhicules essentiels (les « actifs essentiels ») et les actifs non essentiels (les « actifs non essentiels ») afin d'aider les investisseurs et les analystes à mieux comprendre et à mieux évaluer son entreprise (voir la rubrique « *Description de l'entreprise* »). La Société a également annoncé qu'elle évaluerait et prendrait des moyens pour optimiser la valeur du portefeuille d'actifs non essentiels, notamment par d'éventuels dessaisissements. Le 6 septembre 2017, Element Fleet a annoncé la vente d'environ 60 % de son portefeuille américain de camions de gros tonnage pour un montant supérieur à la valeur comptable. Le 19 septembre 2017, Element Fleet a annoncé la vente de la totalité de ses billets de catégorie B, série 2016-1 d'Element Rail Leasing II LLP pour un montant également supérieur à la valeur comptable.
- Coentreprise avec Celadon. Le 30 décembre 2016, Element Transportation LLC, filiale d'Element Fleet, a conclu avec Celadon Group, Inc. une convention de coentreprise aux termes de laquelle Element Transportation LLC a fourni certains portefeuilles de crédit-bail de camions à 19th Capital Group LLC (« 19th Capital ») en échange de titres de créance et d'une participation de 49,99 % dans 19th Capital. Celadon Group, Inc. détient également une participation de 49,99 % dans 19th Capital. 19th Capital se spécialise dans le crédit-bail de tracteurs routiers et de camions aux États-Unis et détient des actifs de crédit-bail de camions en gestion et en propriété communes. 19th Capital a une nouvelle équipe de direction qui a mis en œuvre un plan visant à améliorer les activités sous-jacentes en augmentant l'utilisation, en réduisant les coûts d'entretien, en améliorant les taux de recouvrement et en accroissant le nombre de véhicules dans les parcs de la société. Le placement d'Element Fleet dans 19th Capital est inclus dans ses actifs non essentiels.
- Collision Experts International. Le 30 décembre 2016, Element Fleet a conclu une opération visant l'acquisition de Collision Experts International (« CEI »), située à Trevose, en Pennsylvanie, chef de file en matière de gestion d'accidents et de sécurité des conducteurs. CEI est une filiale en propriété exclusive indirecte d'Element Fleet et exerce ses activités de manière indépendante sous la dénomination de CEI. Element Fleet est en voie de transférer ses activités en matière de gestion d'accidents, de risque et de sécurité à CEI.
- Opération de scission : Le 16 février 2016, le conseil d'administration de la Société a approuvé un plan visant à scinder la Société en deux sociétés cotées en bourse distinctes (l'« opération de scission ») : (i) « Element Fleet Management Corp. », qui exploiterait l'entreprise de gestion de parcs de véhicules alors existante de la Société, et (ii) « ECN Capital Corp. », qui exploiterait les segments verticaux du

financement du commerce et des fournisseurs, du financement ferroviaire et du financement aéronautique alors existants (l'« entreprise de financement commercial ») de la Société. L'opération de scission a été mise en œuvre au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par un tribunal qui a été approuvé à une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société le 20 septembre 2016 (l'« assemblée extraordinaire ») et a obtenu l'approbation définitive de la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 21 septembre 2016. L'opération de scission est entrée en vigueur le 3 octobre 2016. La Société a déposé une circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 28 juillet 2016 dans le cadre de l'assemblée extraordinaire.

- Activités de gestion de parcs de véhicules de GE aux États-Unis, au Mexique, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Le 31 août 2015 et le 30 septembre 2015, Element Fleet a fait l'acquisition des activités de gestion de parcs de véhicules de GE Capital situées aux États-Unis, au Mexique, en Australie et en Nouvelle-Zélande, pour un prix d'achat d'environ 8,9 G\$ (l'« opération visant le parc de véhicules de GE »). Cette acquisition a fourni à Element Fleet une présence accrue et de premier plan dans la location et la gestion de parcs de véhicules aux États-Unis, avec une nouvelle présence au Mexique, en Australie et en Nouvelle-Zélande, ce qui, jumelé à l'alliance mondiale améliorée avec Arval, division de BNP Paribas (l'« alliance mondiale entre Element et Arval »), a permis à Element Fleet de servir des clients à l'échelle mondiale. Element Fleet a déposé une déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 30 octobre 2015 à l'égard de l'opération visant le parc de véhicules de GE.

PLACEMENTS ET RACHATS DE TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Element Fleet a réalisé les placements et les rachats de titres de capitaux propres suivants au cours des trois dernières années :

- Le 8 juin 2017, la TSX a approuvé l'avis d'intention d'Element Fleet de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat »). L'offre publique de rachat permet à Element Fleet de racheter un nombre maximal de 38 582 483 de ses actions ordinaires sur le marché libre (ou de toute autre manière permise), à son gré, pendant la période commençant le 12 juin 2017 et se terminant à la plus rapprochée des dates suivantes, à savoir le 11 juin 2018 ou la date à laquelle les rachats auront été réalisés aux termes de l'offre publique de rachat, sous réserve des règles de la TSX et des lois applicables. Au 31 décembre 2017, 9 014 600 actions ordinaires avaient été rachetées aux fins d'annulation pour un montant global d'environ 78,9 M\$, à un cours moyen pondéré en fonction du volume de 8,75 \$ par action ordinaire.
- Le 5 mai 2017, Element Fleet a réalisé un placement par voie de prise ferme de 6 000 000 d'actions privilégiées à taux minimal de 5,75 % rajusté tous les cinq ans et à dividendes cumulatifs, série I de la Société (les « actions de série I »), au prix de 25,00 \$ par action de série I, pour un produit brut global d'environ 150,0 M\$. Les actions de série I peuvent être converties, dans certaines circonstances, à raison de une pour une en actions privilégiées à taux variable et à dividendes cumulatifs, série J de la Société (les « actions de série J »).
- Le 29 mai 2015, Element Fleet a réalisé un placement par prise ferme (i) de 119 735 000 reçus de souscription, au prix de 17,00 \$ le reçu de souscription, pour un produit brut global de 2,04 G\$, (ii) de 6 900 000 actions privilégiées à taux de 6,50 % rajusté tous les cinq ans et à dividendes cumulatifs, série G de la Société (les « actions de série G »), au prix de 25,00 \$ l'action de série G, pour un produit brut global d'environ 172,5 M\$, et (iii) d'un capital global de 575 000 000 \$ de débentures subordonnées non garanties convertibles prorogables à 4,25 %. Les actions de série G sont convertibles, dans certaines circonstances, à raison de une pour une, en actions privilégiées à taux variable et à dividendes cumulatifs, série H de la Société (les « actions de série H »). Le 31 août 2015, à la clôture de l'opération visant le parc de véhicules de GE, chaque reçu de souscription a été échangé contre une action ordinaire de la Société et les reçus de souscription ont été radiés de la cote de la TSX, et la date d'échéance des débentures subordonnées non garanties convertibles prorogables a été reportée au 30 juin 2020.

ENTENTES DE FINANCEMENT

Element Fleet a établi les ententes de financement suivantes :

- Facilité de crédit de rang supérieur. Dans le cadre de l'opération de scission, Element Fleet a modifié et mis à jour sa facilité de crédit de rang supérieur existante (en sa version modifiée et mise à jour, la « facilité de crédit de rang supérieur ») afin d'obtenir un financement engagé de 3,5 G\$ US. La facilité de crédit de rang supérieur est offerte par un syndicat financier constitué de 19 banques canadiennes, américaines, australiennes, néo-zélandaises et internationales. La facilité comprend (i) une facilité renouvelable de 364 jours d'un montant de 500 M\$ US échéant le 29 octobre 2018; et (ii) une facilité renouvelable d'un montant de 3,0 G\$ US échéant le 2 novembre 2020. Le financement disponible aux termes de la facilité de crédit de rang supérieur est établi en fonction d'une limite d'emprunt. La facilité de crédit de rang supérieur comporte d'autres conditions usuelles, de même que des clauses restrictives financières concernant certains niveaux requis ou permis de valeur corporelle nette, d'endettement et de couverture des intérêts. Au 31 décembre 2017, la Société avait accès à un financement disponible d'environ 1,23 G\$ pour ses activités futures aux termes de la facilité de crédit de rang supérieur.
- Entente de titrisation de créances liées aux parcs de véhicules canadiens. Le 19 décembre 2014, un nouveau programme de titrisation aux fins de la location de parcs de véhicules a été établi par Element Fleet Management Inc. (le « programme EFLR LP »). L'émetteur dans le cadre du programme, soit Element Fleet Receivables L.P., a obtenu des engagements de financement pour un capital total initial de 591,5 M\$, garantis par des actifs de parcs de véhicules acquis auprès de Fleet Lease Receivables Trust. Le produit de l'émission a été affecté à la résiliation des ententes de titrisation existantes de la fiducie. En raison d'opérations subséquentes effectuées le 2 février 2015 et le 30 avril 2015, le programme de titrisation existant de la Société par l'entremise d'Element Fleet Services LP a été regroupé avec le programme EFLR LP. Au 31 décembre 2017, le programme EFLR LP avait une série de billets émis et en circulation composée de deux catégories, assortie d'un capital global, pour les billets adossés à des actifs en circulation, de 1,55 G\$ (billets de catégorie A) et de 72,4 M\$ (billets de catégorie B). Les billets de catégorie A ont reçu une note de AAA (sf) de DBRS Limited (« DBRS »), tandis que les billets de catégorie B ont une note de A (sf) de DBRS.
- Ententes de titrisation de créances liées aux parcs de véhicules américains.
 - *Chesapeake Funding II LLC.* Chesapeake Funding II LLC, filiale en propriété exclusive indirecte d'Element Fleet, a établi un programme de titrisation afin de financer les actifs des parcs de véhicules américains. Dans le cadre de ce programme, Chesapeake Funding II LLC émet des billets de financement à taux variable ainsi que des billets à terme garantis par des véhicules et les contrats de crédit-bail connexes attribués à des unités spéciales de propriété véritable dans Gelco Fleet Trust ou D.L. Peterson Trust, toutes deux des fiducies de titrisation. Au 31 décembre 2017, Chesapeake Funding II LLC avait trois séries de billets de financement à taux variable émis et en circulation d'un capital global de 1,4 G\$ US et cinq séries de billets à terme d'un capital global de 4,4 G\$ US. Il existe plusieurs catégories de billets à terme, dont des billets de rang supérieur notés Aaa (sf) par Moody's, AAA (sf) par Fitch, AAA (sf) par DBRS et AAA (sf) par Kroll Bond Rating Agency. Il existe une seule catégorie de billets de financement à taux variable, et les billets sont notés A (sf) par DBRS. Au 31 décembre 2017, Element Fleet avait une capacité de financement disponible et inutilisée de 2,4 G\$ US aux termes des billets de financement à taux variable émis par Chesapeake Funding II LLC.
 - *Chesapeake Funding III LLC.* Chesapeake Funding III LLC, filiale en propriété exclusive indirecte d'Element Fleet, a été créée au début de 2017 à titre de programme de titrisation afin de financer des actifs de parcs de véhicules américains. Le 15 mars 2017, le solde résiduel de la série 2015-A de billets adossés à des actifs amortissables émis et en circulation de Chesapeake Funding II LLC et la sûreté connexe ont fait l'objet d'une novation en faveur de Chesapeake Funding III LLC. Au 31 décembre 2017, Chesapeake Funding III avait une série de billets d'investisseur adossés à des actifs amortissables émis et en circulation d'un capital global de 503,9 M\$ US. Il existe une seule catégorie de billets, et la note A (sf) attribuée aux billets par DBRS n'a pas été touchée par la novation.

Un objectif en matière de liquidité important d'Element Fleet est la capacité de celle-ci de maintenir des sources de financement diversifiées pour soutenir ses activités. Comme il est indiqué ci-dessus, les sources de financement disponible générales d'Element Fleet pour ses services financiers et autres activités sont : (i) les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation; (ii) les titrisations; (iii) les syndications; (iv) la facilité de crédit de rang supérieur des parcs de véhicules; (v) les emprunts garantis renouvelables; et (vi) les capitaux propres. Divers facteurs influent sur les décisions en matière de financement, dont la taille, la durée et le type des actifs de parcs de véhicules sous-jacents ainsi que toute limite imposée par les sources de financement, y compris, dans certains cas, des limites de concentration par débiteur et par actif. Les actifs de parcs de véhicules d'Element Fleet ont généralement une durée relativement courte, une taille réduite et sont appropriés pour les structures de financement renouvelable et les programmes de titrisation. Element Fleet emploie également une stratégie de financement appariée selon la durée et les taux d'intérêt à l'égard de ses ententes de financement garanties.

G O U V E R N A N C E

Au 28 mars 2018, le conseil d'administration de la Société comptait six membres, soit l'honorable Brian Tobin (président du conseil d'administration et du comité de rémunération et de gouvernance), Paul D. Damp (président du comité d'audit), Steven K. Hudson (vice-président du conseil d'administration), William Lovatt (président du comité du crédit et du comité de gestion du risque), Joan Lamm-Tennant et Richard Venn.

Au 28 mars 2018, l'équipe de haute direction de la Société se composait de Daniel Jauernig (chef de la direction par intérim), de Samir Zabaneh (chef des finances), de Karen Martin (vice-présidente directrice et trésorière), de Kristi Webb (présidente et chef de la direction des parcs de véhicules nord-américains), de Jim Halliday (président et chef de la direction des parcs de véhicules internationaux), de Mary Barcellos (vice-présidente directrice, Ressources humaines), de David Colman (vice-président, chef du contentieux et secrétaire), de John Wall (chef de la technologie) et de Kathryn Parkinson (chef du crédit).

Bradley Nullmeyer a quitté ses postes de chef de la direction et d'administrateur de la Société le 5 février 2018. M. Nullmeyer a été remplacé à titre de chef de la direction de la Société par Dan Jauernig, auparavant président et chef de l'exploitation de la Société, qui a été nommé chef de la direction par intérim de la Société.

N O T E S D E C R É D I T

- Notation de Kroll. Le 3 octobre 2016, après la réalisation de l'opération de scission, la note d'émetteur d'Element Fleet a été rehaussée à « A- » avec perspective stable par Kroll Bond Rating Agency. Le 3 octobre 2017, Kroll Bond Rating Agency a confirmé cette note.
- Notation de DBRS. Le 3 octobre 2016, après la réalisation de l'opération de scission, la note d'émetteur d'Element Fleet a été rehaussée à « BBB (haut) » par DBRS. Les notes de la Société ont également été rehaussées à « R-2 (haut) » et à « Pfd-3 (haut) » à l'égard des placements à court terme et des actions privilégiées perpétuelles d'Element Fleet, respectivement. Le 25 septembre 2017, DBRS a confirmé ces notes.
- Notation de Fitch. Le 3 octobre 2017, Fitch Ratings a attribué à Element Fleet une note de vulnérabilité de l'émetteur (*Issuer Default Rating*) à long terme initiale de « BBB+ » et une note de « BBB+ » à l'égard de sa facilité de crédit de rang supérieur. Les perspectives de notation sont stables.

Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Notations* ».

F A I T S R É C E N T S

Le 5 février 2018, Element Fleet a annoncé qu'elle avait achevé l'examen d'un vaste éventail de possibilités s'offrant à elle, notamment de possibilités d'optimisation de la structure du capital ou de vente de la Société, et a conclu que la meilleure façon de créer de la valeur à long terme pour toutes les parties intéressées est de poursuivre sa stratégie et de continuer à concentrer ses efforts sur sa clientèle et sur l'efficacité et l'efficacités de ses activités. Element Fleet a également annoncé qu'elle mettra l'accent sur l'optimisation de l'expérience client et

qu'elle prenait des mesures pour harmoniser les charges et la croissance des produits. Element Fleet est d'avis que ces mesures réduiront sa structure de charges et son rythme annualisé tout en lui permettant de continuer à investir dans l'innovation et le service à la clientèle.

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Element Fleet compte sur une équipe de haute direction expérimentée dotée de membres de la haute direction chevronnés qui ont eu du succès auprès d'Element Fleet ainsi que dans l'industrie de la gestion de parcs de véhicules en général. Element Fleet met à profit l'expérience approfondie de son équipe de direction dans l'industrie de la gestion de parcs de véhicules et du financement d'équipement pour maintenir et faire croître ses relations. Voir la rubrique « *Administrateurs et membres de la haute direction* ».

Element Fleet est une société de gestion de parcs de véhicules mondiale qui fournit des services et des solutions de financement pour les parcs de véhicules commerciaux. Element Fleet est la plus grande société de services de gestion de parcs de véhicules cotée en bourse en Amérique du Nord et occupe une position de premier plan sur le marché en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Grâce à l'alliance mondiale entre Element et Arval, qui a résulté de l'acquisition par Element Fleet des services de gestion de parcs de véhicules de PHH Corporation le 7 juillet 2014 pour un prix d'achat d'environ 1,4 G\$ US, Element Fleet peut offrir des services de gestion de parcs de véhicules complets à des entreprises dans plus de 50 pays.

L'entreprise de gestion de parcs de véhicules est une entreprise dotée d'une croissance stable, d'une bonne qualité du crédit et de revenus tirés d'honoraires et de services récurrents qui devraient stimuler la croissance des produits et des bénéfices dans l'avenir. Au 31 décembre 2017, Element Fleet comptait plus de 17,5 G\$ d'actifs, et environ 75 % de son portefeuille d'actifs étaient situés aux États-Unis.

Actifs essentiels

Element Fleet fournit des solutions de location et de gestion de parcs de véhicules ainsi que des programmes de services connexes à des sociétés d'envergure internationale dans un vaste éventail d'industries. Elle offre une vaste gamme de services s'appliquant à de nombreux types d'actifs, dont les voitures et les véhicules utilitaires légers, le matériel de manutention et les camions de moyen et de gros tonnage. La plateforme évolutive d'Element Fleet offre des services et une technologie de bout en bout innovateurs aux entreprises. Les clients d'Element Fleet ont des besoins importants en matière de parcs de véhicules allant au-delà de la simple location de véhicules et de matériel qui sont gérés de manière plus efficiente et efficace par Element Fleet, y compris en ce qui a trait au carburant, à l'entretien, aux besoins découlant des accidents et des voitures de location temporaires, aux titres de propriété, aux impôts et aux taxes, à l'immatriculation et aux activités de soutien aux conducteurs.

La proposition de valeur d'Element Fleet consiste à regrouper une technologie, des capacités de consultation et un service exceptionnels, alliés à des offres de financement s'appuyant sur des sources de financement solides, afin d'offrir de la valeur à ses clients sous forme d'une productivité accrue des parcs de véhicules, d'une atténuation du risque, d'une valeur optimisée, le tout dans le but d'obtenir un « coût total de propriété » réduit. Element Fleet aide les organisations à atteindre leurs objectifs globaux grâce à son expertise, à sa connaissance de l'industrie ainsi qu'à des outils visant à donner un aperçu de la consultation stratégique afin d'optimiser le parc de véhicules des organisations. Ses outils technologiques novateurs sont conçus pour aider à simplifier la complexité de la gestion de parcs de véhicules, à promouvoir la productivité et à saisir les données pertinentes. Element Fleet se concentre sur l'intégration de ses gammes de services et sur l'offre de solutions complètes pour tous les aspects de la gestion de parcs de véhicules.

Au quatrième trimestre de 2016, Element Fleet a lancé Xcelerate^{MC}, son système de gestion de parcs de véhicules reposant sur l'analytique de prochaine génération. Xcelerate^{MC} est conçu pour fonctionner sur un appareil mobile, une tablette ou un ordinateur de bureau. Il regroupe les services d'Element ainsi que les gammes de services offerts par des partenaires en une seule plateforme, offrant aux clients une meilleure visibilité et un contrôle accru sur les dépenses et le rendement rattachés aux parcs de véhicules. La plateforme Xcelerate^{MC} offre une interface utilisateur intuitive, une conception multi-appareils adaptable, un système hautement disponible, des applications mobiles natives ainsi que des fonctions analytiques avancées. Au troisième trimestre de 2017, Element Fleet a ajouté de nouvelles fonctions à son site Web et à son application mobile « Xcelerate for Drivers », dont l'ordonnancement de l'entretien et des réparations de pare-brise.

Au troisième trimestre de 2017, Element Fleet a lancé Connected Data^{MC}, qui intègre les données sur les véhicules fournies par OnStar, dans le cas des véhicules General Motors ayant des comptes OnStar actifs, ou provenant d'un dispositif accessoire, dans le cas des véhicules d'autres marques. Connected Data^{MC} permet aux sociétés de choisir les sources de données dont elles ont besoin pour optimiser leurs parcs de véhicules, notamment des données sur les relevés d'odomètres, les diagnostics de véhicules et les comportements des conducteurs comme les excès de vitesse et les freinages brusques, après avoir obtenu le consentement préalable en bonne et due forme du conducteur. Les gestionnaires de parcs de véhicules peuvent consulter ces données dans Xcelerate^{MC}, dans des rapports personnalisés et par l'intermédiaire des consultants stratégiques en parcs de véhicules d'Element Fleet.

Element Fleet dessert également le marché de la gestion de parcs de véhicules en offrant une vaste gamme de services, y compris les suivants :

- *Acquisition* – La Société fournit des experts et des consultants en acquisition qui aident à établir une approche stratégique en matière d'acquisition de parcs de véhicules, notamment par l'élaboration de stratégies de recommercialisation et de plans de remplacement optimaux, l'évaluation des modèles et des fabricants qui s'harmonisent le mieux avec les objectifs de rendement des parcs de véhicules d'une entreprise, et l'offre d'un processus rationalisé visant à simplifier la commande de véhicules;
- *Financement* – La Société fournit des programmes de financement et de location de parcs de véhicules sur mesure, tels que des contrats de location simple, des contrats de location-acquisition et des accords de cession-bail, afin de réduire les coûts d'amortissement et de maximiser les flux de trésorerie et la rentabilité globale des parcs de véhicules;
- *Titres de propriété, immatriculation et enregistrement* – La Société veille à ce que les véhicules soient visés par un titre de propriété, enregistrés et assurés en s'acquittant des responsabilités administratives qui nécessitent une main-d'œuvre importante;
- *Télématique* – La Société fournit un service de télématique de bout en bout qui (i) aide à accroître la productivité des conducteurs par le suivi des parcs de véhicules; (ii) améliore la sécurité des conducteurs en identifiant et en suivant les personnes qui ont besoin de conseils ou de mesures correctives en raison de leur vitesse excessive, de l'omission de porter leur ceinture de sécurité et de leur utilisation non autorisée des véhicules; et (iii) réduit les coûts d'exploitation des parcs de véhicules en surveillant activement les frais de ravitaillement des parcs de véhicules, en diminuant les coûts d'entretien des véhicules par la surveillance des codes relatifs aux problèmes de diagnostic et en réduisant le kilométrage parcouru afin d'améliorer les coûts sur la durée de vie des véhicules;
- *Gestion du risque et sécurité* – La Société offre une approche complète en matière de gestion du risque rattaché aux parcs de véhicules en intégrant l'expertise de consultants à des programmes de formation des conducteurs et à d'autres services de sécurité, en plus d'offrir un programme personnalisable afin d'aider à identifier les conducteurs à risque, à fournir une formation ciblée pour les conducteurs à risque et à gérer les accidents;
- *Gestion des accidents* – La Société fournit des services complets de gestion des accidents afin de réduire le risque rattaché aux parcs de véhicules et de réparer les véhicules rapidement, tout en réduisant au minimum l'interruption des activités et les coûts relatifs aux voitures, aux véhicules utilitaires légers ainsi qu'aux camions à tonnage intermédiaire et à tonnage lourd;
- *Péage, violations et conformité* – La Société offre de s'acquitter des responsabilités administratives rattachées au traitement du péage et des violations et à la vérification de la conformité à la réglementation;
- *Services de ravitaillement en carburant* – La Société fournit des cartes de carburant aux conducteurs leur offrant l'accès à des milliers de stations-service partout aux États-Unis et au Canada, tout en fournissant aux gestionnaires de parcs de véhicules des contrôles, une sécurité, des données sur les opérations de ravitaillement en carburant ainsi que des économies de coûts intégrés;

- *Entretien géré* – La Société offre un réseau d’installations autorisées, des centres d’appels et des notifications aux fins d’entretien préventif proactif, ainsi que des experts spécialisés qui évaluent la nécessité des réparations;
- *Utilisation personnelle et suivi des dépenses* – La Société offre des outils de soutien ainsi que des rapports sur le Web qui facilitent le suivi de l’utilisation commerciale et personnelle des véhicules et rationalisent les processus administratifs en matière de fiscalité afin d’aider les organisations à respecter la réglementation fiscale;
- *Services de location* – La Société offre de gérer le processus de location d’équipement supplémentaire ou d’autres actifs, allant des chariots élévateurs aux remorques d’entreposage, et coordonne leur livraison et leur ramassage;
- *Recommercialisation* – La Société fournit des experts afin d’aider les clients à vendre les véhicules d’occasion des parcs de véhicules en s’occupant de l’ensemble du processus de vente, allant du ramassage, du transport et du reconditionnement à l’établissement du prix cible et au transfert de la propriété, ce qui contribue à réduire les coûts de dépréciation des parcs de véhicules.

Element Fleet continue de mettre l’accent sur la bonification de ses gammes de services technologiques et, pour l’exercice clos le 31 décembre 2017, environ 62 % des produits financiers nets tirés de ses actifs essentiels provenaient de produits tirés de services et d’honoraires, tandis que les produits restants provenaient de financements. Element Fleet bénéficie d’une clientèle commerciale diversifiée, de haute qualité et de longue durée et de taux élevés de renouvellement et de satisfaction qui lui permettent de bâtir des relations à long terme, ce qui, selon la direction, se traduira par des flux de produits récurrents provenant des clients.

Actifs non essentiels

Bien que l’opération de scission ait fait en sorte qu’Element Fleet devienne l’une des sociétés de gestion de parcs de véhicules les plus importantes du monde, après l’opération de scission, Element Fleet a conservé certains actifs qui ne sont pas considérés comme des actifs liés strictement aux parcs de véhicules et/ou des actifs productifs typiques d’une société de gestion de parcs de véhicules. Element Fleet a conservé certains de ces actifs afin de fournir des services relatifs aux parcs de véhicules et en a conservé d’autres pour divers motifs ou besoins commerciaux et de structuration juridique. En outre, certains actifs ont été acquis après l’opération de scission.

Les actifs non essentiels d’Element Fleet comprennent : (1) des placements en titres de créance et de capitaux propres dans 19th Capital; (2) un placement dans ECAF Holdings Ltd., propriétaire indirect d’ECAF 1 Holding Ltd. (émetteur de titres adossés à des actifs aéronautiques mis en communs notés); (3) un placement dans un portefeuille de financement de véhicules et d’équipement de la Nouvelle-Zélande; (4) un placement dans un portefeuille de tracteurs et de remorques de classe 8 aux États-Unis; et (5) certains autres actifs peu importants qui ne sont pas utilisés dans le cadre de l’exploitation des actifs essentiels.

19th Capital a une nouvelle équipe de gestion qui a mis en œuvre un plan visant à améliorer les activités sous-jacentes en augmentant l’utilisation, en réduisant les coûts d’entretien, en améliorant les taux de recouvrement et en accroissant le nombre de véhicules dans les parcs. En 2017, Element Fleet a consenti à ce que des modifications soient apportées aux remboursements d’un prêt à terme que lui doit 19th Capital pour tenir compte du montant et du moment des rentrées de fonds de cette dernière.

Pour l’exercice clos en 2017, Element Fleet avait des actifs non essentiels d’environ 1,06 G\$. La stratégie applicable à chacun de ces actifs dépend de nombreux facteurs, notamment les occasions de vente croisée avec les services liés aux actifs essentiels, la conjoncture du marché actuelle et prévue ayant une incidence sur la valeur, le risque global par rapport à la taille d’Element Fleet et le passage du temps par rapport aux activités de scission et aux autres activités postérieures à la scission. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « *Développement général de l’activité — Acquisitions / opérations* ».

STRATÉGIE DE CROISSANCE

La stratégie d'Element Fleet consiste à continuer de croître en tant que fournisseur de services de gestion de parcs de véhicules destinés aux parcs de véhicules commerciaux et d'équipement, en offrant des services technologiques à ses clients tout en mettant à profit son échelle afin d'investir dans des innovations qui apportent une valeur accrue à ses clients. La Société prêterait main-forte à ses clients tout au long de la durée de vie de leurs parcs de véhicules en leur fournissant une expérience client de premier plan dans l'industrie. Element Fleet offre diverses gammes de financement à ses clients en utilisant son bilan solide pour créer des sources de financement fiables. Enfin, la Société gère son capital de manière prudente, cherchant à atteindre un juste équilibre entre l'investissement dans la croissance interne et externe tout en remboursant du capital à ses actionnaires.

Element Fleet croit que ses principales occasions de croissance sont les suivantes : (i) gagner des parts de marché dans le segment des parcs de véhicules commerciaux en optimisant l'expérience client et en utilisant les services complets et la technologie avancée de la Société afin de différencier ses gammes de services par rapport à ses concurrents, (ii) accroître son taux de pénétration sur le marché en offrant des gammes de services améliorées et une plus-value à ses clients, (iii) exploiter le marché non locatif en ciblant les sociétés qui effectuent une gestion interne de leurs parcs de véhicules, comme celles qui utilisent leur propre capital pour financer leurs parcs de véhicules ou les sociétés qui remboursent leurs employés, et (iv) les occasions de croissance externe au moyen d'acquisitions opportunistes et ciblées qui sont axées sur le renforcement des produits et des services de la Société.

Une composante essentielle de la stratégie de croissance d'Element Fleet consiste à poursuivre l'expansion de ses gammes de technologies et de services tout en continuant d'optimiser l'expérience client. Element Fleet a enregistré une croissance de ses produits tirés des services et des honoraires, et est devenue une société de services aux parcs de véhicules de premier plan, dotée d'une échelle et d'un pouvoir d'achat importants, jumelés à un vaste réseau de fournisseurs sur ses marchés principaux. Pour l'exercice clos en 2017, le total des produits tirés des services et des honoraires d'Element Fleet a représenté environ 62 % des produits financiers nets tirés de ses actifs essentiels.

Element Fleet croit qu'elle possède une occasion importante d'augmenter sa croissance en finançant des investissements dans la technologie et les gammes de services mobiles qui soutiennent de nouveaux produits et services, y compris Xcelerate^{MC} et Connected Data^{MC}. En offrant de nouveaux produits et services, Element Fleet peut continuer à offrir de meilleurs services dans le cadre de ses produits existants afin d'accroître ses produits tirés des services et des honoraires. Element Fleet croit qu'elle peut mettre à profit sa taille, son échelle et son expertise afin de mener la transformation de l'industrie qui passe par l'intégration et la gestion des données. La capacité d'Element Fleet d'offrir des solutions d'envergure mondiale dans plus de 50 pays dans le cadre de l'alliance mondiale entre Element et Arval lui procurera, selon la direction, une capacité de croissance supplémentaire.

Element Fleet croit également qu'il existe des occasions de croissance dans l'acquisition de parts de marché, la conversion des parcs de véhicules traditionnellement autogérés et les innovations en matière de produits et de services. Le contexte concurrentiel a changé et ne se limite plus au seul financement, car les clients recherchent des partenaires de services qui leur offrent des recommandations et de l'aide afin de réaliser des économies de coûts.

De plus, Element Fleet a l'intention d'accroître ses efforts de ventes croisées pour ses programmes de services, d'obtenir de nouveaux clients dans le secteur de la gestion de parcs de véhicules et d'accroître les volumes de montage avec les clients actuels dans le secteur de la gestion de parcs de véhicules.

Element Fleet évalue des occasions commerciales et de croissance et examine un certain nombre d'occasions d'acquisition, d'investissement et d'aliénation afin de réaliser ses stratégies commerciales et de croissance. Bien qu'Element Fleet participe souvent à des discussions concernant d'éventuelles occasions, elle n'a pas conclu d'entente définitive à l'égard d'une telle occasion pour le moment.

Les activités d'acquisition d'Element Fleet seront centrées principalement sur les entreprises ou sur les portefeuilles qui revêtent une importance stratégique pour ce qui est des fonctions administratives, des systèmes et des capacités de montage de financement, qui ont l'infrastructure nécessaire pour continuer à exercer des activités et accroître de façon indépendante sans exercer de pression sur l'infrastructure actuelle d'Element Fleet, et qui sont susceptibles de contribuer à l'augmentation du bénéfice net et du rendement des capitaux propres d'Element Fleet.

Grâce à l'expérience passée de sa direction dans les acquisitions au sein du secteur du crédit-bail et des services de parcs de véhicules, Element Fleet s'appuie sur une approche rigoureuse à l'égard des occasions d'acquisitions. Element Fleet estime que l'expérience passée de sa direction dans le secteur du crédit-bail et des services de parcs de véhicules procure à Element Fleet les habiletés et l'expérience nécessaires pour repérer et évaluer efficacement les occasions d'acquisitions.

CONCURRENCE

Les marchés dans lesquels Element Fleet exerce des activités sont concurrentiels et caractérisés par divers facteurs de concurrence qui varient selon les régions. Les facteurs concurrentiels comprennent l'étendue des caractéristiques des produits et des services, le prix, l'équipement, l'entretien, le service et la couverture géographique. En Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande, les concurrents d'Element Fleet dans les activités de gestion de parcs de véhicules se composent principalement d'autres sociétés de gestion de parcs de véhicules bien établies qui offrent une gamme complète similaire de services.

Element Fleet estime être bien placée pour faire concurrence à ses concurrents parce qu'elle dispose d'une équipe de direction expérimentée ayant des antécédents de succès, d'un accès aux capitaux, d'un pouvoir d'achat, d'une échelle, d'une empreinte géographique bien établie et de l'alliance mondiale entre Element et Arval.

Bien que le secteur de la gestion des parcs de véhicules demeurera probablement concurrentiel, l'industrie de la gestion de parcs de véhicules est parvenue à maturité. Les dépenses en immobilisations, l'échelle des activités et les relations établies avec les clients et les fournisseurs offrent un avantage concurrentiel aux participants du marché actuel. Par ailleurs, les services consultatifs à valeur ajoutée qui aident les clients à repérer et à mettre en œuvre des mesures d'économie de coûts sont de plus en plus recherchés.

L'importance qu'Element Fleet accorde aux gammes de services à valeur ajoutée ainsi qu'à l'investissement continu dans la technologie aide à bâtir des relations solides et à long terme avec sa clientèle. Element Fleet cherche à se différencier de ses concurrents en utilisant la technologie, en plus de sa position de premier plan sur le marché en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande, pour offrir une diversité accrue en matière de données de comparaison et créer des services novateurs fondés sur les données pour ses clients. Ces données pourraient être utilisées pour fournir des indications pratiques qui réduiront ultérieurement les coûts des entreprises des clients d'Element Fleet.

EMPLOYÉS

Element Fleet compte plus de 2 800 employés à l'échelle mondiale. Aucun des employés d'Element Fleet n'a conclu de convention collective, et Element Fleet n'a jamais connu d'interruption de travail. Element Fleet a conclu des contrats d'emploi ainsi que des ententes de non-sollicitation et de non-concurrence avec chacun des membres de sa haute direction et de ses membres fondateurs. Element Fleet considère que les liens qu'elle entretient avec ses employés sont solides, et considère ses employés comme un avantage concurrentiel important. Dans le passé, Element Fleet a réussi à conserver ses employés clés, y compris les membres de son équipe de haute direction. L'équipe de la haute direction d'Element Fleet a une connaissance approfondie du financement d'équipement et de l'industrie des services financiers indépendants en général.

DIVIDENDES

DIVIDENDES SUR LES ACTIONS ORDINAIRES

Le 10 novembre 2015, Element Fleet a déclaré un dividende trimestriel de 0,025 \$ par action ordinaire en circulation. Element Fleet a versé un dividende trimestriel de 0,025 \$ par action ordinaire en circulation du 10 novembre 2015 au 9 mars 2017. Le 9 mars 2017, le conseil d'administration d'Element Fleet a approuvé une politique d'affectation du capital axée sur la productivité du capital et maintient un juste équilibre entre l'investissement prudent dans la croissance de l'entreprise, tant à l'interne qu'au moyen d'acquisitions, la gestion rigoureuse du bilan et les rendements attrayants pour les actionnaires. Dans le cadre de ce plan, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation de son dividende annuel à 0,30 \$ par action ordinaire en circulation

(0,075 \$ par action ordinaire en circulation sur une base trimestrielle). Un dividende trimestriel de 0,075 \$ par action ordinaire a été déclaré le 15 mars 2018 et est payable le 13 avril 2018 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 29 mars 2018.

La politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires d'Element Fleet consiste actuellement à verser des dividendes trimestriels et elle sera revue à l'occasion par son conseil d'administration en tenant compte des bénéfices et de la situation financière d'Element Fleet et d'autres facteurs pertinents. Voir la rubrique « *Facteurs de risque* ».

DIVIDENDES SUR LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

La politique actuelle d'Element Fleet consiste à verser des dividendes aux porteurs d'actions privilégiées trimestriellement.

Actions de série A. Aux termes des actions de série A, les porteurs auront le droit de recevoir des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs fixes, lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera, à compter de la date d'émission (soit le 17 décembre 2013) jusqu'au 31 décembre 2018, exclusivement, payables trimestriellement le dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année au taux annuel de 1,65 \$ l'action. Le 4 mars 2014, la Société a déclaré un dividende initial sur les actions de série A de 0,4701 \$ par action de série A payable le 31 mars 2014 aux porteurs inscrits le 17 mars 2014. Au cours de chacune des années 2015, 2016 et 2017, Element Fleet a versé des dividendes en espèces totaux de 1,65 \$ par action de série A. Un dividende trimestriel de 0,4125 \$ par action de série A a été déclaré le 6 mars 2018 et est payable le 31 mars 2018 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 16 mars 2018.

Actions de série C. Selon les conditions des actions de série C, les porteurs auront le droit de recevoir des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs fixes, lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera, à compter de la date d'émission (soit le 7 mars 2014) jusqu'au 30 juin 2019, exclusivement, payables trimestriellement le dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année au taux annuel de 1,625 \$ l'action. Le 12 juin 2014, la Société a déclaré un dividende initial sur les actions de série C de 0,51199 \$ par action de série C payable le 30 juin 2014 aux porteurs inscrits le 17 juin 2014. Au cours de chacune des années 2015, 2016 et 2017, Element Fleet a versé des dividendes en espèces totaux de 1,625 \$ par action de série C. Un dividende trimestriel de 0,40625 \$ par action de série C en circulation a été déclaré le 6 mars 2018 et est payable le 29 mars 2018 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 16 mars 2018.

Actions de série E. Aux termes des actions de série E, les porteurs auront le droit de recevoir des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs fixes, lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera, à compter de la date d'émission (soit le 18 juin 2014) jusqu'au 30 septembre 2019, exclusivement, payables trimestriellement le dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année au taux annuel de 1,60 \$ l'action. Le 19 septembre 2014, la Société a déclaré un dividende initial sur les actions de série E de 0,45589 \$ par action de série E payable le 30 septembre 2014 aux porteurs inscrits le 17 septembre 2014. Au cours de chacune des années 2015, 2016 et 2017, Element Fleet a versé des dividendes en espèces totaux de 1,60 \$ par action de série E. Un dividende trimestriel de 0,40 \$ par action de série E en circulation a été déclaré le 6 mars 2018 et est payable le 29 mars 2018 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 16 mars 2018.

Actions de série G. Aux termes des actions de série G, les porteurs auront le droit de recevoir des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs fixes, lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera, à compter de la date d'émission (soit le 29 mai 2015) jusqu'au 30 septembre 2020, exclusivement, payables trimestriellement le dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année au taux annuel de 1,625 \$ l'action. Le 8 septembre 2015, la Société a déclaré un dividende initial sur les actions de série G de 0,552 \$ par action de série G payable le 30 septembre 2015 aux porteurs inscrits le 17 septembre 2015. Au cours de chacune des années 2016 et 2017, Element Fleet a versé des dividendes en espèces totaux de 1,625 \$ par action de série G. Un dividende trimestriel de 0,40625 \$ par action de série G en circulation a été déclaré le 6 mars 2018 et est payable le 29 mars 2018 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 16 mars 2018.

Actions de série I. Aux termes des actions de série I, les porteurs auront le droit de recevoir des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs fixes, lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera, à compter de la date d'émission (soit le 5 mai 2017) jusqu'au 30 juin 2022, exclusivement, payables trimestriellement le dernier

jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année au taux annuel de 1,4375 \$ l'action. Le 10 août 2017, la Société a déclaré un dividende initial sur les actions de série I de 0,58288 \$ par action de série I payable le 2 octobre 2017 aux porteurs inscrits le 15 septembre 2017. Un dividende trimestriel de 0,359375 \$ par action de série I en circulation a été déclaré le 6 mars 2018 et est payable le 2 avril 2018 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 16 mars 2018.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

GÉNÉRALITÉS

Le capital autorisé d'Element Fleet se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries. Au 14 mars 2018, il y avait 380 365 836 actions ordinaires émises et en circulation, 4 600 000 actions de série A émises et en circulation, aucune action de série B émise et en circulation, 5 126 400 actions de série C émises et en circulation, aucune action de série D émise et en circulation, 5 321 900 actions de série E émises et en circulation, aucune action de série F émise et en circulation, 6 900 000 actions de série G émises et en circulation, aucune action de série H émise et en circulation, 6 000 000 d'actions de série I émises et en circulation et aucune action de série J émise et en circulation. Le texte qui suit est un résumé des droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions ordinaires et aux actions privilégiées (en tant que catégorie).

ACTIONS ORDINAIRES

Chaque action ordinaire confère à son porteur (i) une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exception des assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie d'actions déterminée ont le droit de voter), (ii) le droit de recevoir, sous réserve des droits des porteurs d'une autre catégorie d'actions, les dividendes déclarés par Element Fleet et (iii) le droit de recevoir, sous réserve des droits des porteurs d'une autre catégorie d'actions, le reliquat de l'actif d'Element Fleet en cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou forcée, d'Element Fleet.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les actions privilégiées d'Element Fleet peuvent à tout moment et à l'occasion être émises en une ou plusieurs séries. Les administrateurs d'Element Fleet peuvent établir, avant leur émission, le nombre d'actions privilégiées de chaque série, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions rattachées aux actions privilégiées de chaque série, notamment les droits de vote, le droit aux dividendes (qui peuvent être cumulatifs ou non cumulatifs et variables ou fixes) ou les modes de calcul de ces dividendes, les dates de versement de ces dividendes, les conditions de rachat ou d'achat, les droits de conversion et les droits en cas de liquidation ou de dissolution d'Element Fleet, les dispositions relatives aux fonds d'amortissement et les autres dispositions, le tout sous réserve de la délivrance d'un certificat de modification énonçant la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions rattachées aux actions privilégiées de la série en question.

Les actions privilégiées de chaque série auront, pour ce qui est du versement des dividendes et de la répartition de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou forcée, d'Element Fleet, égalité de rang avec les actions privilégiées de toute autre série et auront priorité de rang par rapport aux actions ordinaires. Si un montant de dividendes cumulatifs (déclarés ou non) ou de dividendes non cumulatifs déclarés ou un montant payable à l'égard d'une telle répartition de l'actif qui constitue un remboursement de capital à l'égard des actions privilégiées d'une série n'est pas entièrement versé, les actions privilégiées de cette série conféreront à leur porteur le droit de recevoir, au même titre que les porteurs d'actions privilégiées de toute autre série, la quote-part de ces dividendes et de ces montants leur revenant.

Actions de série A et actions de série B

Les porteurs des actions de série A ont le droit de recevoir, lorsque le conseil en déclare, des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs fixes au taux annuel de 1,65 \$ l'action, payables trimestriellement le dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année pendant la période à taux fixe initiale jusqu'au 31 décembre 2018, exclusivement. Le taux de dividende sera rajusté le 31 décembre 2018 et tous les cinq ans par la suite à un taux correspondant au rendement des obligations du Canada comportant une durée à l'échéance de cinq ans, majoré de 4,71 %. En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée d'Element

Fleet, les porteurs des actions de série A ont le droit de recevoir un montant de 25,00 \$ par action de série A, majoré de tous les dividendes accumulés et non versés jusqu'à la date du paiement ou de la distribution, exclusivement (moins toutes sommes déduites ou retenues au titre de l'impôt), avant que tout montant ne soit payé ou que tout actif de la Société ne soit distribué aux porteurs d'actions de rang inférieur aux actions de série A pour ce qui est du remboursement du capital.

Element Fleet peut, à son gré, racheter la totalité ou une partie des actions de série A le 31 décembre 2018 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et non versés sur ces actions jusqu'à la date établie pour le rachat, exclusivement (moins toutes sommes déduites ou retenues au titre de l'impôt). Sous réserve du droit d'Element Fleet de racheter les actions de série A comme il est décrit dans la phrase précédente, les porteurs d'actions de série A ont le droit de convertir leurs actions en actions de série B, sous réserve de certaines conditions, le 31 décembre 2018 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série B auront le droit de recevoir, lorsque le conseil en déclarera, des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs à taux variable payables trimestriellement le dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année à un taux correspondant au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours, majoré de 4,71 %. Ils ont aussi le droit de convertir leurs actions de série B en actions de série A, sous réserve de certaines conditions, le 31 décembre 2023 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite. Element Fleet peut, à son gré, racheter la totalité ou une partie des actions de série B à une date quelconque après le 31 décembre 2018 moyennant le paiement d'un montant en espèces par action (i) de 25,00 \$ dans le cas des rachats effectués le 31 décembre 2023 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite (chacune, une « date de rachat des actions de série B »), ou (ii) de 25,50 \$ dans le cas des rachats effectués à toute date qui n'est pas une date de rachat des actions de série B après le 31 décembre 2018, dans chaque cas majoré de tous les dividendes accumulés et non versés sur ces actions jusqu'à la date établie pour le rachat, exclusivement (moins toutes sommes déduites ou retenues au titre de l'impôt).

Actions de série C et actions de série D

Les porteurs des actions de série C ont le droit de recevoir, lorsque le conseil en déclare, des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs fixes d'un taux annuel de 1,625 \$ l'action, payables trimestriellement le dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année pendant la période à taux fixe initiale jusqu'au 30 juin 2019, exclusivement. Le taux de dividende sera rajusté le 30 juin 2019 et tous les cinq ans par la suite à un taux correspondant au rendement des obligations du Canada comportant une durée à l'échéance de cinq ans, majoré de 4,81 %. En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée d'Element Fleet, les porteurs des actions de série C auront le droit de recevoir un montant de 25,00 \$ par action de série C, majoré de tous les dividendes accumulés et non versés jusqu'à la date du paiement ou de la distribution, exclusivement (moins toutes sommes déduites ou retenues au titre de l'impôt), avant que tout montant ne soit payé ou que tout actif de la Société ne soit distribué aux porteurs d'actions de rang inférieur aux actions de série C pour ce qui est du remboursement du capital.

Element Fleet peut, à son gré, racheter la totalité ou une partie des actions de série C le 30 juin 2019 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et non versés sur ces actions jusqu'à la date établie pour le rachat, exclusivement (moins toutes sommes déduites ou retenues au titre de l'impôt). Sous réserve du droit d'Element Fleet de racheter les actions de série C comme il est décrit dans la phrase précédente, les porteurs d'actions de série C ont le droit de convertir leurs actions en actions de série D, sous réserve de certaines conditions, le 30 juin 2019 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série D auront le droit de recevoir, lorsque le conseil en déclarera, des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs à taux variable payables trimestriellement le dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année à un taux correspondant au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours, majoré de 4,81 %. Ils auront aussi le droit de convertir leurs actions de série D en actions de série C, sous réserve de certaines conditions, le 30 juin 2024 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Element Fleet peut, à son gré, racheter la totalité ou une partie des actions de série D à une date quelconque après le 30 juin 2019 moyennant le paiement d'un montant en espèces par action (i) de 25,00 \$ dans le cas des rachats effectués le 30 juin 2024 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite (chacune, une « date de rachat des actions de série D »), ou (ii) de 25,50 \$ dans le cas des rachats effectués à toute date qui n'est pas une date de rachat des actions de série D après le 30 juin 2019, dans chaque cas majoré de tous les dividendes accumulés et non versés sur ces actions jusqu'à la date établie pour le rachat, exclusivement (moins toutes sommes déduites ou retenues au titre de l'impôt).

Actions de série E et actions de série F

Les porteurs des actions de série E ont le droit de recevoir, lorsque le conseil en déclare, des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs fixes d'un taux annuel de 1,60 \$ l'action, payables trimestriellement le dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année pendant la période à taux fixe initiale jusqu'au 30 septembre 2019, exclusivement. Le taux de dividende sera rajusté le 30 septembre 2019 et tous les cinq ans par la suite à un taux correspondant au rendement des obligations du Canada comportant une durée à l'échéance de cinq ans, majoré de 4,72 %. En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée d'Element Fleet, les porteurs des actions de série E auront le droit de recevoir un montant de 25,00 \$ par action de série E, majoré de tous les dividendes accumulés et non versés jusqu'à la date du paiement ou de la distribution, exclusivement (moins toutes sommes déduites ou retenues au titre de l'impôt), avant que tout montant ne soit payé ou que tout actif de la Société ne soit distribué aux porteurs d'actions de rang inférieur aux actions de série E pour ce qui est du remboursement du capital.

Element Fleet peut, à son gré, racheter la totalité ou une partie des actions de série E le 30 septembre 2019 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et non versés sur ces actions jusqu'à la date établie pour le rachat, exclusivement (moins toutes sommes déduites ou retenues au titre de l'impôt). Sous réserve du droit d'Element Fleet de racheter les actions de série E comme il est décrit dans la phrase précédente, les porteurs d'actions de série E ont le droit de convertir leurs actions en actions de série F, sous réserve de certaines conditions, le 30 septembre 2019 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série F auront le droit de recevoir, lorsque le conseil en déclarera, des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs à taux variable payables trimestriellement le dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année à un taux correspondant au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours, majoré de 4,72 %. Ils auront aussi le droit de convertir leurs actions de série F en actions de série E, sous réserve de certaines conditions, le 30 septembre 2024 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Element Fleet peut, à son gré, racheter la totalité ou une partie des actions de série F à une date quelconque après le 30 septembre 2019 moyennant le paiement d'un montant en espèces par action (i) de 25,00 \$ dans le cas des rachats effectués le 30 septembre 2024 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite (chacune, une « date de rachat des actions de série F »), ou (ii) de 25,50 \$ dans le cas des rachats effectués à toute date qui n'est pas une date de rachat des actions de série F après le 30 septembre 2019, dans chaque cas majoré de tous les dividendes accumulés et non versés sur ces actions jusqu'à la date établie pour le rachat, exclusivement (moins toutes sommes déduites ou retenues au titre de l'impôt).

Actions de série G et actions de série H

Les porteurs des actions de série G ont le droit de recevoir, lorsque le conseil en déclare, des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs fixes d'un taux annuel de 1,625 \$ l'action, payables trimestriellement le dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année pendant la période à taux fixe initiale jusqu'au 30 septembre 2020, exclusivement. Le taux de dividende sera rajusté le 30 septembre 2020 et tous les cinq ans par la suite à un taux correspondant au rendement des obligations du Canada comportant une durée à l'échéance de cinq ans, majoré de 5,34 %. En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée d'Element Fleet, les porteurs des actions de série G auront le droit de recevoir un montant de 25,00 \$ par action de série G, majoré de tous les dividendes accumulés et non versés jusqu'à la date du paiement ou de la distribution, exclusivement (moins toutes sommes déduites ou retenues au titre de l'impôt), avant que tout montant ne soit payé ou que tout actif de la Société ne soit distribué aux porteurs d'actions de rang inférieur aux actions de série G pour ce qui est du remboursement du capital.

Element Fleet peut, à son gré, racheter la totalité ou une partie des actions de série G le 30 septembre 2020 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et non versés sur ces actions jusqu'à la date établie pour le rachat, exclusivement (moins toutes sommes déduites ou retenues au titre de l'impôt). Sous réserve du droit d'Element Fleet de racheter les actions de série G comme il est décrit dans la phrase précédente, les porteurs d'actions de série G ont le droit de convertir leurs actions en actions de série H, sous réserve de certaines conditions, le 30 septembre 2020 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série H auront le droit de recevoir, lorsque le conseil en déclarera, des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs à taux variable payables trimestriellement le dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année à un taux correspondant au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours, majoré de 5,34 %. Ils auront aussi le droit de convertir leurs actions de série H

en actions de série G, sous réserve de certaines conditions, le 30 septembre 2025 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Element Fleet peut, à son gré, racheter la totalité ou une partie des actions de série H à une date quelconque après le 30 septembre 2020 moyennant le paiement d'un montant en espèces par action (i) de 25,00 \$ dans le cas des rachats effectués le 30 septembre 2025 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite (chacune, une « date de rachat des actions de série H »), ou (ii) de 25,50 \$ dans le cas des rachats effectués à toute date qui n'est pas une date de rachat des actions de série H après le 30 septembre 2020, dans chaque cas majoré de tous les dividendes accumulés et non versés sur ces actions jusqu'à la date établie pour le rachat, exclusivement (moins toutes sommes déduites ou retenues au titre de l'impôt).

Actions de série I et actions de série J

Les porteurs des actions de série I ont le droit de recevoir, lorsque le conseil en déclare, des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs fixes d'un taux annuel de 1,4375 \$ l'action, payables trimestriellement le dernier jour civil de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année pendant la période à taux fixe initiale jusqu'au 30 juin 2022, exclusivement. Le taux de dividende sera rajusté le 30 juin 2022 et tous les cinq ans par la suite à un taux correspondant au rendement des obligations du Canada comportant une durée à l'échéance de cinq ans, majoré de 4,64 %; toutefois, ce taux ne sera en aucun cas inférieur à 5,75 %. En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée d'Element Fleet, les porteurs des actions de série I auront le droit de recevoir un montant de 25,00 \$ par action de série I, majoré de tous les dividendes accumulés et non versés jusqu'à la date du paiement ou de la distribution, exclusivement (moins toutes sommes déduites ou retenues au titre de l'impôt), avant que tout montant ne soit payé ou que tout actif de la Société ne soit distribué aux porteurs d'actions de rang inférieur aux actions de série I pour ce qui est du remboursement du capital.

Element Fleet peut, à son gré, racheter la totalité ou une partie des actions de série I le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et non versés sur ces actions jusqu'à la date établie pour le rachat, exclusivement (moins toutes sommes déduites ou retenues au titre de l'impôt). Sous réserve du droit d'Element Fleet de racheter les actions de série I comme il est décrit dans la phrase précédente, les porteurs d'actions de série I ont le droit de convertir leurs actions en actions de série J, sous réserve de certaines conditions, le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série J auront le droit de recevoir, lorsque le conseil en déclarera, des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs à taux variable payables trimestriellement le dernier jour civil de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année à un taux correspondant au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, majoré de 4,64 %. Ils auront aussi le droit de convertir leurs actions de série J en actions de série I, sous réserve de certaines conditions, le 30 juin 2027 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Element Fleet peut, à son gré, racheter la totalité ou une partie des actions de série J à une date quelconque après le 30 juin 2022 moyennant le paiement d'un montant en espèces par action (i) de 25,00 \$ dans le cas des rachats effectués le 30 juin 2027 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite (chacune, une « date de rachat des actions de série J »), ou (ii) de 25,50 \$ dans le cas des rachats effectués à toute date qui n'est pas une date de rachat des actions de série J après le 30 juin 2022, dans chaque cas majoré de tous les dividendes accumulés et non versés sur ces actions jusqu'à la date établie pour le rachat, exclusivement (moins toutes sommes déduites ou retenues au titre de l'impôt).

D É B E N T U R E S

Débtentures de 2014

Le 18 juin 2014, Element Fleet a émis un capital total de 345 M\$ de débtentures (les « débtentures de 2014 ») aux termes d'un acte de fiducie avec Société de fiducie Computershare du Canada (le « fiduciaire des débtentures »). Les débtentures de 2014 portent intérêt à un taux annuel de 5,125 %, payable semestriellement le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 31 décembre 2014. La date d'échéance finale des débtentures de 2014 est le 30 juin 2019. Le 19 octobre 2016, la Société a annoncé des ajustements au prix de conversion des débtentures de 2014 dans le cadre de l'opération de scission. En raison de cet ajustement, et d'autres ajustements du prix de conversion dans le cadre du versement trimestriel de dividendes, les débtentures de 2014 sont convertibles en tout temps avant l'échéance, au gré du porteur, au prix de conversion de 13,76317 \$ l'action ordinaire, ce qui représente un ratio de conversion d'environ 72,65768 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ de capital de débtentures de 2014.

Element Fleet ne pouvait pas rembourser les débentures de 2014 par anticipation avant le 30 juin 2017, sauf dans certaines circonstances limitées à la suite d'un changement de contrôle (au sens donné à l'expression *change of control* dans l'acte de fiducie régissant les débentures de 2014). À compter du 30 juin 2017 et avant le 30 juin 2019, Element Fleet pourra rembourser les débentures de 2014 par anticipation, en totalité ou en partie, à l'occasion, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, à un prix de remboursement correspondant au capital des débentures majoré de l'intérêt couru et non versé sur celles-ci, à condition que le cours du marché actuel (au sens donné à l'expression *current market price* dans l'acte de fiducie régissant les débentures de 2014) des actions ordinaires à la date à laquelle l'avis de remboursement est donné soit supérieur à 125 % du prix de conversion alors applicable.

Sous réserve des approbations réglementaires requises et à condition qu'aucun cas de défaut (au sens donné à l'expression *event of default* dans l'acte de fiducie régissant les débentures de 2014) ne soit en cours, Element Fleet pourra, à son gré, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 40 jours, décider de s'acquitter de son obligation de rembourser, en totalité ou en partie, le capital des débentures de 2014 qui doivent être remboursées par anticipation ou qui sont arrivées à échéance en émettant et en remettant le nombre d'actions ordinaires librement négociables obtenu en divisant le capital des débentures de 2014 devant être rachetées ou arrivées à échéance, selon le cas, par 95 % du cours du marché actuel (au sens donné à l'expression *current market price* dans l'acte de fiducie régissant les débentures de 2014) des actions ordinaires à la date de remboursement par anticipation ou la date d'échéance, selon le cas.

Débentures de 2015

Le 29 mai 2015, Element Fleet a émis un capital total de 575 M\$ de débentures (les « débentures de 2015 » et, collectivement avec les débentures de 2015, les « débentures ») aux termes d'un acte de fiducie avec le fiduciaire des débentures. Les débentures de 2015 portent intérêt à un taux annuel de 4,25 %, payable semestriellement le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 31 décembre 2015. La date d'échéance finale des débentures de 2015 est le 30 juin 2020. Le 19 octobre 2016, la Société a annoncé des ajustements au prix de conversion des débentures de 2015 dans le cadre de l'opération de scission. En raison de cet ajustement, et d'autres ajustements du prix de conversion dans le cadre du versement trimestriel de dividendes, les débentures de 2015 sont convertibles à tout moment avant leur échéance, au gré du porteur, à un prix de conversion de 18,35089 \$ par action ordinaire, soit un ratio de conversion d'environ 54,49327 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ du capital des débentures de 2015.

Element Fleet ne pourra pas rembourser les débentures de 2015 par anticipation avant le 30 juin 2018, sauf dans certaines circonstances limitées à la suite d'un changement de contrôle (au sens donné à l'expression *change of control* dans l'acte de fiducie régissant les débentures de 2015). À compter du 30 juin 2018 et avant le 30 juin 2020, Element Fleet pourra rembourser les débentures de 2015 par anticipation, en totalité ou en partie, à l'occasion, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, à un prix de remboursement correspondant au capital des débentures majoré de l'intérêt couru et non versé sur celles-ci, à condition que le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX pour les 20 jours consécutifs précédant la date à laquelle l'avis de remboursement est donné dépasse 125 % du prix de conversion alors applicable.

Sous réserve des approbations réglementaires requises et à condition qu'aucun cas de défaut (au sens donné à l'expression *event of default* dans l'acte de fiducie régissant les débentures de 2015) ne soit en cours, Element Fleet pourra, à son gré, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 40 jours, décider de s'acquitter de son obligation de rembourser, en totalité ou en partie, le capital des débentures de 2015 qui doivent être remboursées par anticipation ou qui sont arrivées à échéance en émettant et en remettant le nombre d'actions ordinaires librement négociables obtenu en divisant le capital des débentures de 2015 devant être rachetées ou arrivées à échéance, selon le cas, par 95 % du cours du marché actuel des actions ordinaires à la date de remboursement par anticipation ou la date d'échéance, selon le cas.

NOTES

Les renseignements concernant les notes de crédit ci-après sont fournis en ce qui a trait généralement aux coûts de financement, à la situation de trésorerie et aux activités de la Société. Plus précisément, les notes de crédit influent sur la capacité de la Société d'obtenir du financement à court terme et à long terme et peuvent avoir une incidence sur le coût de ce financement.

DBRS Limited

Le 3 octobre 2016, après la réalisation de l'opération de scission, DBRS a rehaussé les notes d'Element Fleet, faisant passer sa note d'émetteur à « BBB (haut) », sa note relative aux effets à court terme à « R-2 (haut) » et la note relative aux actions privilégiées d'Element Fleet à « Pfd-3 (haut) ». La tendance pour toutes les notes est stable. Le 25 septembre 2017, DBRS a confirmé ces notes.

DBRS a différents échelons de notation pour les notes attribuées aux sociétés, les titres de créance à court terme et les actions privilégiées. L'approche de notation de DBRS est fondée sur une combinaison de facteurs quantitatifs et qualitatifs. Les descriptions qui suivent sont tirées de renseignements rendus publics par DBRS.

L'analyse en vue de la notation de sociétés par DBRS débute par une évaluation de la solvabilité fondamentale de l'émetteur, qui se traduit par une « note d'émetteur ». Les notes d'émetteur portent sur la solvabilité globale de l'émetteur, et l'échelle de ces notes s'étend de la catégorie AAA (meilleure qualité de crédit) à la catégorie D (titres hautement spéculatifs). La note BBB (haut) vient au quatrième rang des 10 catégories de DBRS. Contrairement aux notes attribuées à des titres donnés ou à des catégories de titres, les notes d'émetteur sont fondées sur l'entité elle-même, sans tenir compte de la sûreté ou du rang. Une note d'émetteur de BBB (haut) signifie que l'émetteur présente une qualité de crédit adéquate, que la capacité de l'émetteur de s'acquitter de ses obligations financières est jugée acceptable, et que l'émetteur pourrait être vulnérable à des événements futurs. Sauf pour les catégories AAA et D, DBRS utilise également les désignations « élevé » ou « faible » pour indiquer la position relative d'un émetteur au sein d'une catégorie de notation donnée tandis que l'absence de désignation indique que la note se situe au milieu de la catégorie.

L'échelle de notation des titres d'emprunt à court terme de DBRS procure un avis sur le risque qu'un emprunteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières à court terme en temps opportun et va de R-1 (plus haute qualité de crédit) à D (défaut). De plus, les catégories de notation R-1 et R-2 sont complétées par les sous-catégories « élevé », « milieu » et « faible ». La note R-2 (haut) vient au quatrième rang des 10 catégories de DBRS. Une obligation notée R-2 (haut) représente l'extrémité supérieure d'une qualité de crédit suffisante et indique que la capacité de l'émetteur de s'acquitter de ses obligations financières à court terme à l'échéance est acceptable, mais que celui-ci peut être vulnérable à des événements futurs.

L'échelle de notation de DBRS pour les actions privilégiées est utilisée sur le marché des valeurs mobilières du Canada et sert à donner une indication du risque qu'un emprunteur ne respecte pas intégralement ses obligations dans les délais, tant pour les dividendes que pour le capital. L'échelle va de Pfd-1 (qualité de crédit supérieure) à D (défaut) et chaque catégorie de notation est assortie des sous-catégories « haut » et « bas ». L'absence de la désignation « haut » ou « bas » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie. La note Pfd-3 (haut) est la troisième plus élevée parmi six catégories de DBRS. Les actions privilégiées dont la note est Pfd-3 (haut) offrent une qualité de crédit suffisante et, bien que la protection des dividendes et du capital soit encore jugée acceptable, l'entité émettrice est considérée comme plus sensible aux changements défavorables des conditions financières et économiques et il pourrait aussi exister d'autres facteurs défavorables qui nuiraient à la protection de la dette. La note Pfd-3 (haut) vise généralement des sociétés dont les obligations de rang supérieur sont notées aux niveaux les plus élevés de la catégorie BBB.

Les tendances de notation fournissent une indication quant à l'opinion de DBRS relativement aux perspectives de la notation en question. Une tendance « stable » signifie qu'il est peu probable qu'une note soit modifiée.

Notation de Kroll

Le 3 octobre 2016, après la réalisation de l'opération de scission, Kroll Bond Rating Agency (« KBRA ») a attribué une note d'émetteur de « A- » à la Société avec des perspectives stables, et a retiré la note d'émetteur BBB+ et la note de titre de créance non garanti de rang supérieur de BBB+ de la Société qui était en vigueur avant cette opération. Le 3 octobre 2017, Kroll Bond Rating Agency a confirmé cette note.

Les notes de crédit de KBRA se situent dans une échelle de notation du crédit à long terme allant de AAA à D, soit de la qualité la plus élevée à la qualité la plus faible. La note A- vient au troisième rang des 10 catégories

de notation de KBRA. Une note de A- signifie que KBRA a établi que l'émetteur était une entité de haute qualité présentant un risque de perte réduit en cas d'événements de crédit. Les émetteurs et les obligations faisant partie de cette catégorie devraient réussir à traverser les périodes difficiles tout en présentant de faibles pertes de crédit. KBRA peut ajouter les modificateurs « + » ou « - » aux notes de l'échelle allant de AA à CCC afin d'indiquer, respectivement, des niveaux de risque réduits ou accrus au sein de la catégorie plus large; KBRA peut également attribuer des perspectives de notation, soit l'un des quatre états suivants : positives, négatives, stables ou en évolution.

Les notes de crédit de KBRA visent à illustrer la probabilité d'un cas de défaut et la gravité de la perte en cas de défaut, et mettent particulièrement l'accent sur la probabilité d'un cas de défaut dans les catégories de notation supérieures. Pour ce qui est des obligations, la gravité de la perte est établie notamment en fonction du rang de la créance. En règle générale, les notes d'émetteur supposent une gravité de la perte qui correspond à une créance ordinaire de rang supérieur.

Notation de Fitch

Le 3 octobre 2017, Fitch Ratings a attribué à Element Fleet une note de vulnérabilité de l'émetteur à long terme initiale de « BBB+ » et une note de « BBB+ » à l'égard de sa facilité de crédit de rang supérieur. Les perspectives de notation sont stables.

Les notes de crédit de Fitch se situent sur une échelle de notation à long terme allant de AAA à D, qui représente la gamme de notes de la qualité la plus élevée à la qualité la moins élevée. La note « BBB » se situe au quatrième rang des 11 catégories de notation de Fitch et indique une « bonne qualité de crédit ». Les signes « + » ou « - » peuvent être ajoutés à une note pour indiquer sa position relative au sein de la catégorie.

Fitch attribue des notes d'émetteur et des notes d'émission aux institutions financières non bancaires et à leurs obligations. Les notes de vulnérabilité de l'émetteur attribuées aux institutions financières non bancaires, à l'instar de celles attribuées aux émetteurs d'autres secteurs, expriment l'opinion de Fitch quant au risque relatif de défaillance de l'entité à l'égard de ses obligations financières. Selon la définition des notes de Fitch, le risque de défaillance indiqué par la note de vulnérabilité de l'émetteur est généralement le risque associé aux obligations financières dont le défaut de paiement représenterait le mieux une défaillance à laquelle l'entité ne pourrait remédier. Les notes attribuées aux émissions de titres de rang supérieur, subordonnés, hybrides ou autres des institutions financières non bancaires constituent une évaluation de la probabilité de défaillance (ou du risque de « non-exécution ») à l'égard de l'obligation précise et des recouvrements potentiellement obtenus par les créanciers en cas de défaillance ou de non-exécution.

Fitch attribue également des perspectives de notation, qui indiquent la direction qu'une note est susceptible de prendre dans un horizon de un à deux ans. Ces perspectives reflètent des tendances financières ou d'autres tendances qui ne se sont pas encore confirmées ou maintenues à un point tel qu'elles entraîneraient une modification de la note, mais qui pourraient le faire si elles se poursuivent.

Généralités

Les notes accordées à un titre ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ni de conserver les titres en question et peuvent à tout moment faire l'objet d'une modification ou d'un retrait par l'agence de notation du crédit. Les notes de crédit pourraient ne pas refléter l'incidence éventuelle de tous les risques sur la valeur des titres. La Société ne peut garantir qu'une note demeurera en vigueur pendant une certaine période, ni que l'agence de notation ne la modifiera pas ou ne la retirera pas entièrement dans l'avenir.

La Société a payé les honoraires d'usage aux agences de notation indiquées ci-dessus dans le cadre des notations susmentionnées.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les tableaux ci-dessous présentent les cours extrêmes intrajournaliers de chaque catégorie de titres émis et en circulation d'Element Fleet et les volumes des opérations sur ceux-ci pour les périodes indiquées.

ACTIONS ORDINAIRES

Les actions ordinaires sont actuellement inscrites à la TSX sous le symbole « EFN ». Le tableau suivant donne des renseignements sur les cours extrêmes intrajournaliers déclarés des actions ordinaires à la TSX et les volumes des opérations sur celles-ci sur une base mensuelle pour l'exercice 2017.

<u>Mois</u>	<u>Haut (\$)</u>	<u>Bas (\$)</u>	<u>Volume</u>
Décembre	11,03	9,22	41 799 073
Novembre.....	10,20	9,35	16 329 746
Octobre.....	10,39	8,95	27 645 174
Septembre	9,47	8,70	28 994 360
Août	9,83	8,03	51 550 642
Juillet.....	10,06	8,60	35 116 663
Juin.....	10,23	8,51	51 244 477
Mai	12,46	6,20	83 581 971
Avril.....	12,47	11,43	27 271 912
Mars	14,42	12,07	47 165 236
Février.....	14,20	12,44	40 676 210
Janvier.....	13,15	12,03	31 836 597

ACTIONS DE SÉRIE A

Les actions de série A sont actuellement inscrites à la TSX sous le symbole « EFN.PR.A ». Le tableau suivant donne des renseignements sur les cours extrêmes intrajournaliers déclarés des actions de série A à la TSX et les volumes des opérations sur celles-ci sur une base mensuelle pour l'exercice 2017.

<u>Mois</u>	<u>Haut (\$)</u>	<u>Bas (\$)</u>	<u>Volume</u>
Décembre	24,99	24,26	84 173
Novembre.....	24,94	24,42	102 420
Octobre.....	24,75	24,20	59 241
Septembre	24,64	23,71	59 770
Août	24,22	23,78	165 645
Juillet.....	24,52	23,90	80 793
Juin.....	25,25	23,75	143 031
Mai	25,52	24,21	135 561
Avril.....	25,75	25,29	71 606
Mars	25,60	25,15	548 476
Février.....	25,57	25,00	81 493
Janvier.....	25,25	24,25	164 100

ACTIONS DE SÉRIE C

Les actions de série C sont actuellement inscrites à la TSX sous le symbole « EFN.PR.C ». Le tableau suivant donne des renseignements sur les cours extrêmes intrajournaliers déclarés des actions de série C à la TSX et les volumes des opérations sur celles-ci sur une base mensuelle pour l'exercice 2017.

<u>Mois</u>	<u>Haut (\$)</u>	<u>Bas (\$)</u>	<u>Volume</u>
Décembre	25,18	24,32	88 687
Novembre.....	24,62	24,34	110 816
Octobre.....	24,73	24,01	178 159
Septembre	24,49	23,50	40 923
Août	24,17	23,50	58 054
Juillet.....	24,55	23,80	53 134
Juin.....	25,29	23,85	170 136
Mai	25,51	24,01	186 022
Avril	25,60	25,14	153 576
Mars	25,54	25,09	217 365
Février.....	25,57	25,07	111 496
Janvier.....	25,53	24,85	77 419

ACTIONS DE SÉRIE E

Les actions de série E sont actuellement inscrites à la TSX sous le symbole « EFN.PR.E ». Le tableau suivant donne des renseignements sur les cours extrêmes intrajournaliers déclarés des actions de série E à la TSX et les volumes des opérations sur celles-ci sur une base mensuelle pour l'exercice 2017.

<u>Mois</u>	<u>Haut (\$)</u>	<u>Bas (\$)</u>	<u>Volume</u>
Décembre	24,90	24,17	43 336
Novembre.....	24,55	24,34	77 360
Octobre.....	24,42	24,10	43 105
Septembre	24,22	23,38	96 485
Août	23,96	23,59	31 395
Juillet.....	24,30	23,61	90 855
Juin.....	25,02	23,66	97 918
Mai	25,37	24,15	246 095
Avril	25,50	24,99	336 229
Mars	25,55	25,05	773 904
Février.....	25,43	24,92	900 464
Janvier.....	25,19	24,42	205 280

ACTIONS DE SÉRIE G

Les actions de série G sont actuellement inscrites à la TSX sous le symbole « EFN.PR.G ». Le tableau suivant donne des renseignements sur les cours extrêmes intrajournaliers déclarés des actions de série G à la TSX et les volumes des opérations sur celles-ci sur une base mensuelle pour l'exercice 2017.

<u>Mois</u>	<u>Haut (\$)</u>	<u>Bas (\$)</u>	<u>Volume</u>
Décembre	25,28	24,80	74 698
Novembre.....	25,30	24,85	42 436
Octobre.....	25,08	24,50	107 489
Septembre	24,99	24,00	59 384
Août	24,50	24,16	174 318
Juillet.....	24,60	24,00	137 714
Juin.....	25,60	24,13	210 568
Mai	25,83	24,25	305 906
Avril.....	26,15	25,70	94 816
Mars	26,08	25,75	74 023
Février.....	26,38	25,72	286 646
Janvier.....	26,00	25,35	63 011

ACTIONS DE SÉRIE I

Les actions de série I sont actuellement inscrites à la TSX sous le symbole « EFN.PR.I ». Le tableau suivant donne des renseignements sur les cours extrêmes intrajournaliers déclarés des actions de série I à la TSX et les volumes des opérations sur celles-ci sur une base mensuelle pour l'exercice 2017.

<u>Mois</u>	<u>Haut (\$)</u>	<u>Bas (\$)</u>	<u>Volume</u>
Décembre	25,05	24,51	103 952
Novembre.....	25,05	24,39	125 346
Octobre.....	24,65	24,04	128 706
Septembre	24,50	23,83	105 424
Août	24,26	23,49	328 693
Juillet.....	24,48	23,45	117 156
Juin.....	24,92	23,50	301 933
Mai ⁽¹⁾	25,02	23,31	1 176 082

(1) Les actions de série I ont été émises et ont commencé à être négociées à la TSX le 5 mai 2017.

DÉBENTURES DE 2014

Les débetures de 2014 sont actuellement inscrites à la TSX sous le symbole « EFN.DB ». Le tableau suivant donne des renseignements sur les cours extrêmes intrajournaliers déclarés des débetures de 2014 à la TSX et les volumes des opérations sur celles-ci sur une base mensuelle pour l'exercice 2017.

<u>Mois</u>	<u>Haut (\$)</u>	<u>Bas (\$)</u>	<u>Volume</u>
Décembre	104,44	101,50	13 500
Novembre.....	103,00	101,875	50 323
Octobre.....	103,00	101,25	10 450
Septembre	102,00	101,00	12 900
Août	102,25	99,50	133 940
Juillet.....	102,00	100,00	50 790
Juin.....	103,00	99,01	90 700
Mai	110,36	100,00	106 760
Avril.....	110,625	107,00	60 720
Mars	117,00	109,57	26 710
Février.....	117,00	112,25	53 480
Janvier.....	113,00	109,45	54 720

DÉBENTURES DE 2015

Les débetures de 2015 sont actuellement inscrites à la TSX sous le symbole « EFN.DB.A ». Le tableau suivant donne des renseignements sur les cours extrêmes intrajournaliers déclarés des débetures de 2015 à la TSX et les volumes des opérations sur celles-ci sur une base mensuelle pour l'exercice 2017.

<u>Mois</u>	<u>Haut (\$)</u>	<u>Bas (\$)</u>	<u>Volume</u>
Décembre	100,00	98,26	89 135
Novembre.....	100,50	98,60	77 310
Octobre.....	102,00	98,37	54 640
Septembre	99,15	98,00	18 370
Août	99,25	97,07	93 480
Juillet.....	100,00	97,00	62 570
Juin.....	99,00	95,00	162 320
Mai	102,50	96,50	97 070
Avril.....	102,70	101,00	19 160
Mars	106,25	101,50	30 120
Février.....	106,01	102,85	54 330
Janvier.....	104,00	102,50	107 820

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

ADMINISTRATEURS

Le tableau suivant donne le nom, la province ou l'État et le pays de résidence et les fonctions principales de chaque administrateur de la Société en date des présentes. Tous les administrateurs sont élus au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires ou nommés aux termes des dispositions des règlements et des lois applicables de la Société et ils demeurent en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à l'élection ou à la nomination d'un remplaçant, sous réserve de leur démission anticipée. Le conseil d'administration actuel est composé de Brian Tobin, de Steven K. Hudson, de William Lovatt, de Joan Lamm-Tennant, de Richard E. Venn et de Paul D. Damp.

Nom et province ou État et pays de résidence	Administrateur depuis	Fonctions principales
Brian Tobin ⁽¹⁾⁽²⁾ Toronto (Ontario) Canada	2015	Président du conseil d'Element Fleet depuis le 21 septembre 2017; vice-président du conseil, Banque d'affaires et services aux sociétés chez BMO Marchés des capitaux, fournisseur de services financiers nord-américain; ancien chef de la direction et président de Les mines de fer consolidées Thompson Limitée, qui a été vendue en 2011 à Cliffs Natural Resources Inc.; ancien ministre fédéral de l'Industrie de 2000 à 2002, ancien premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador de 1996 à 2000 et député fédéral de 1980 à 1996; président du conseil et administrateur principal de Groupe Aecon Inc. et président du conseil d'administration de New Flyer Industries Inc.
Steven K. Hudson ⁽³⁾⁽⁴⁾ Boca Raton (Floride) États-Unis	2010	Chef de la direction d'ECN Capital depuis octobre 2016; avant l'opération de scission, chef de la direction de la Société de mars 2011 à octobre 2016; auparavant chef de la direction de Cameron Capital Corporation de 2005 à 2010. Fondateur et ancien chef de la direction de Groupe crédit Newcourt inc. (« Newcourt »)
William Lovatt ⁽³⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾ Winnipeg (Manitoba) Canada	2014	Président du conseil d'ECN Capital; avant l'opération de scission, président du conseil de la Société de mars 2015 à octobre 2016; ancien vice-président exécutif et chef des services financiers de Great-West Lifeco Inc., de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, de London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie de 1997 à 2015 (carrière de 35 ans auprès de La Great-West).
Joan Lamm-Tennant ⁽¹⁾⁽⁵⁾ New York (État de New York) États-Unis	2014	Chef de la direction de Blue Marble Microassurance, pépinière d'entreprises en micro-assurance (<i>microinsurance venture incubator</i>) lancée par un consortium d'entités d'assurances en janvier 2016; ancienne économiste en chef, Économie mondiale et stratégie, Gestion du risque chez Guy Carpenter & Company, LLC, société responsable des services de réassurance et des services-conseils relatifs au risque de Marsh & McLennan Companies, de 2007 à 2016.
Richard E. Venn ⁽¹⁾⁽³⁾ Toronto (Ontario) Canada	2015	Président du conseil d'Element Fleet de la date de l'opération de scission au 21 septembre 2017; avant l'opération de scission, vice-président du conseil depuis mars 2015; associé fondateur de Further Global Capital Management depuis 2017; ancien premier vice-président à la direction de la CIBC et conseiller au bureau du chef de la direction; carrière de 40 ans auprès de la CIBC, y compris au sein des activités de banque d'investissement et de banque d'affaires de la CIBC, ainsi qu'à titre de président du conseil et chef de la direction du courtier canadien de la CIBC.
Paul D. Damp ⁽⁵⁾⁽⁷⁾ Toronto (Ontario) Canada	2016	Président, Finn River Management Corp., société d'investissement privée; auparavant président du conseil et administrateur non membre de la direction de DH Corporation de 2001 à 2017; président du conseil, administrateur et chef de la direction d'Accugraph Corporation de 1996 à 1998; avant 1994, il était président et chef de l'exploitation de SHL Systemhouse Inc., et avant 1990, associé chez KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

(1) Membre du comité de rémunération et de gouvernance.

(2) Président du comité de rémunération et de gouvernance.

(3) Membre du comité du crédit et des risques.

(4) Steven Hudson a été administrateur de Herbal Magic Inc., qui a été réputée avoir déposé une cession de biens en vertu des dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) le 11 août 2014, et de 8942595 Canada Inc., société ayant remplacé Herbal Magic Inc., qui a fait une cession de biens en vertu de la législation sur la faillite le 11 août 2015.

(5) Membre du comité d'audit.

(6) Président du comité du crédit et des risques.

(7) Président du comité d'audit.

DIRIGEANTS

Le tableau suivant indique le nom, la province ou l'État et le pays de résidence et les fonctions principales de chaque membre de la haute direction actuel de la Société.

Nom et province ou État et pays de résidence	Fonctions principales
Daniel Jauernig ⁽¹⁾ Toronto (Ontario) Canada	Chef de la direction par intérim d'Element Fleet; avant l'opération de scission, chef de l'exploitation d'Element Fleet depuis 2014; auparavant président et chef de la direction de Classified Ventures/Cars.com, fournisseur de premier plan de services de recherche, de critiques et de produits d'annonces classées publicitaires aux États-Unis, de 2000 à 2014; auparavant, il avait travaillé au sein de Newcourt de 1991 à 1999, où il avait été chef des finances et président de la division Newcourt Services.
Samir Zabaneh Toronto (Ontario) Canada	Chef des finances d'Element Fleet depuis janvier 2017; auparavant chef des finances de Heartland Payment Systems, Inc. de 2014 à 2016, et chef des finances et de la stratégie et chef de l'exploitation de Corporation Solutions Moneris de 2008 à 2014.
Karen Martin Toronto (Ontario) Canada	Vice-présidente directrice et trésorière d'Element Fleet; avant l'opération de scission, vice-présidente principale, Financement de projets de la Société de 2015 jusqu'au moment de l'opération de scission et trésorière de la Société de 2012 à 2015; auparavant, elle avait été chef de l'exploitation de Northbrook Capital Corp. ainsi que présidente et chef des finances de Xceed Mortgage Corporation.
Kristi Webb Towson (Maryland) États-Unis	Présidente et chef de la direction des parcs de véhicules nord-américains; avant l'opération de scission, présidente et chef de l'exploitation des activités de gestion de parcs de véhicules nord-américains de la Société depuis août 2015; auparavant présidente et chef de l'exploitation de GE Capital Fleet Services de 2012 à août 2015; avant d'occuper ce poste, elle avait été directrice générale des activités de financement de concessionnaires de GE Capital de 2009 à 2012.
Jim Halliday Glenwood (Maryland) États-Unis	Président et chef de la direction des parcs de véhicules internationaux; avant l'opération de scission, président et chef de la direction des activités internationales et de gestion de parcs de véhicules de la Société depuis juillet 2014; auparavant président et chef de la direction de PHH Arval de décembre 2013 à juillet 2014 et président de PHH Canada de 2006 à décembre 2013.
John Wall Phoenix (Maryland) États-Unis	Chef de la technologie d'Element Fleet; avant l'opération de scission, vice-président principal et chef de la technologie de la Société depuis 2015; auparavant vice-président principal et chef de la technologie de Symcor Inc. de 2004 à 2015.
Mary Barcellos Toronto (Ontario) Canada	Vice-présidente directrice, Ressources humaines d'Element Fleet; avant l'opération de scission, vice-présidente, Ressources humaines de la Société depuis 2012; auparavant, elle a dirigé son propre cabinet de consultation de 2009 à 2012 et a travaillé chez MCAP Financial Corporation de 1986 à 2009.
Kathryn Parkinson Hunt Valley (Maryland) États-Unis	Chef du crédit d'Element Fleet; avant l'opération de scission, vice-présidente principale, Crédit et risques de la Société depuis 2013; auparavant chef du crédit de CIT Finance, division du financement des fournisseurs américains, de 1997 à 2013.
David Colman Toronto (Ontario) Canada	Vice-président, chef du contentieux et secrétaire d'Element Fleet; auparavant avocat au sein du groupe des valeurs mobilières de Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'avocats canadien, de 2012 à 2017.

- (1) Bradley Nullmeyer a quitté son poste de chef de la direction de la Société le 5 février 2018. M. Nullmeyer a été remplacé à titre de chef de la direction de la Société par Dan Jauernig, auparavant président et chef de l'exploitation de la Société, qui a été nommé chef de la direction par intérim de la Société.

TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE

Au 15 mars 2018, les administrateurs et dirigeants d'Element Fleet avaient collectivement, directement ou indirectement, la propriété ou le contrôle de 1 805 799 actions ordinaires, soit 0,48 % des actions ordinaires émises et en circulation.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À la connaissance d'Element Fleet, sauf comme cela peut être indiqué ailleurs dans la présente notice annuelle, aucun administrateur ou membre de la direction d'Element Fleet, aucune personne qui, directement ou indirectement, a la propriété véritable de plus de 10 % des titres en circulation d'Element Fleet ou exerce une emprise sur de tels titres, et aucune personne qui a des liens avec ceux-ci ni aucun membre de leur groupe respectif n'a ou n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération au cours des trois exercices clos les plus récents qui a eu ou qui aurait un effet défavorable important sur Element Fleet ou sur ses filiales.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Dans le cours normal des activités, Element Fleet et certaines de ses filiales sont parties à des poursuites. Element Fleet considère que chacune de ces poursuites constitue une question juridique usuelle connexe à l'entreprise menée par Element Fleet ou par ses filiales. Bien qu'Element Fleet ne puisse établir l'issue définitive des réclamations en cours, en fonction de ses connaissances actuelles, Element Fleet ne prévoit pas que l'issue définitive de ces poursuites aura une incidence défavorable importante sur son bénéfice consolidé, ses flux de trésorerie ou sa situation financière.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 : (i) aucune amende ou sanction n'a été imposée à Element Fleet par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par un organisme de réglementation des valeurs mobilières; (ii) il n'y a eu aucune amende ou sanction imposée par un tribunal ou par un organisme de réglementation à Element Fleet qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision d'investissement et (iii) Element Fleet n'a conclu aucun règlement amiable devant un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou avec un organisme de réglementation des valeurs mobilières.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET FIDUCIAIRE DES DÉBENTURES

Les transferts des actions ordinaires et des actions privilégiées peuvent être effectués aux bureaux principaux de l'agent des transferts, agent chargé de la tenue des registres et agent payeur des dividendes, Services aux investisseurs Computershare inc., à Toronto (Ontario).

Société de fiducie Computershare du Canada, à son bureau principal de Toronto (Ontario), est le fiduciaire des débentures à l'égard des débentures.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur externe d'Element Fleet. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a déclaré être indépendant relativement à Element Fleet au sens du Code de déontologie de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario.

INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est chargé de superviser les pratiques comptables et d'information financière de la Société ainsi que les audits des états financiers de la Société, en plus de mettre sur pied et de superviser la fonction d'audit interne et de s'acquitter des responsabilités et des obligations énoncées dans les règles du comité d'audit. Les membres du comité d'audit sont Paul D. Damp (président), William Lovatt et Joan Lamm-Tennant. Tous les membres du comité d'audit sont indépendants (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « Règlement 52-110 »)) et aucun de ceux-ci ne reçoit, directement ou indirectement, d'autre rémunération d'Element Fleet que celle qui est versée pour l'exercice des fonctions de membre du conseil d'administration et de ses comités. Tous les membres du comité d'audit possèdent des compétences financières (au sens du Règlement 52-110). Le texte intégral des règles du comité d'audit est joint en tant qu'annexe A de la présente notice annuelle.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Outre leur expérience générale des affaires, les membres du comité d'audit possèdent la formation et l'expérience pertinentes à l'exercice de leurs fonctions de membre du comité d'audit suivantes :

Paul D. Damp

M. Damp a été nommé au conseil d'administration d'Element Fleet en octobre 2016 après la réalisation de l'opération de scission et est président du comité d'audit. M. Damp est actuellement président de Finn River Management Corp. Auparavant, il a été président du conseil et administrateur non membre de la direction de DH Corporation de 2001 à 2017, et président du conseil, administrateur et chef de la direction d'Accugraph Corporation de 1996 à 1998. Avant 1994, il était président et chef de l'exploitation de SHL Systemhouse Inc., et avant 1990, associé chez KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. M. Damp a obtenu un baccalauréat en commerce de la University of Toronto et est comptable professionnel agréé.

William Lovatt

M. Lovatt a été nommé au conseil d'administration d'Element Fleet en décembre 2014; il était auparavant président du conseil et est actuellement membre du comité d'audit et du comité du crédit et des risques. Il apporte au conseil d'Element Fleet près de 40 ans d'expertise en investissement ainsi qu'à titre de haut dirigeant. M. Lovatt a été vice-président exécutif et chef des services financiers de Great-West Lifeco Inc., de La Great-West, compagnie d'assurance-vie, de London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie de 1997 à 2015. M. Lovatt s'est joint à La Great-West en 1979 et a occupé divers postes au service des placements de l'assureur. M. Lovatt a siégé au Conseil de surveillance de la normalisation comptable de 2000 à 2006 et, en 2009, à la suite de la crise financière mondiale, il s'est vu demander par le gouvernement du Canada de participer au comité consultatif sur la liquidité dans les marchés des capitaux du ministère fédéral des Finances. M. Lovatt a obtenu son baccalauréat en commerce (spécialisé) de la University of Saskatchewan en 1975, son titre d'analyste financier agréé en 1983 et il est devenu Fellow (FCGA) en 2003.

Joan Lamm-Tennant

Joan Lamm-Tennant est chef de la direction de Blue Marble Microinsurance, pépinière d'entreprises en micro-assurance (*microinsurance venture incubator*) lancée par un consortium d'entités d'assurances en janvier 2016. Elle était anciennement économiste en chef, Économie mondiale et stratège, Gestion du risque chez Guy Carpenter & Company, LLC, société responsable des services de réassurance et des services-conseils relatifs au risque de Marsh & McLennan Companies. M^{me} Lamm-Tennant agit à titre de conseillère auprès de membres de la haute direction et de membres du conseil de multinationales en (ré)assurance et est spécialisée en modélisation du risque pour les grandes entreprises, en mise en œuvre de processus décisionnels en matière de risque et en stratégies à valeur élevée entraînant des économies de capital et une croissance rentable. Avant de se joindre à Guy Carpenter en 2007, M^{me} Lamm-Tennant était la présidente fondatrice de General Reinsurance Capital Consultants (GRCC). Avant d'occuper des postes de direction au sein du secteur, elle était professeure permanente; elle est actuellement titulaire de la Laurence and Susan Hirsch Chair in International Business de la Wharton School, à la University of Pennsylvania, et professeure auxiliaire à la University of Wisconsin. M^{me} Lamm-Tennant siège actuellement aux conseils d'administration de Selective Insurance Group et de International Insurance Society. Elle est titulaire d'un doctorat en finances et en placements de la University of Texas à Austin. De plus, M^{me} Lamm-Tennant est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires spécialisée en finances de St. Mary's University à San Antonio, au Texas, et d'un baccalauréat en administration des affaires spécialisé en comptabilité de la St. Mary's University à San Antonio, au Texas.

POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE

Le comité d'audit a adopté des exigences à l'égard de l'approbation préalable des services non liés à l'audit dans le cadre de ses règles. Les règles du comité d'audit exigent que le comité d'audit approuve à l'avance le recours aux services d'auditeurs pour fournir à Element Fleet les services non liés à l'audit (de même que l'ensemble des honoraires devant leur être versés pour ces services) que le comité d'audit estime souhaitables conformément aux exigences applicables et aux politiques et procédures approuvées par le conseil. Le comité d'audit doit considérer

l'incidence de ces services et honoraires sur l'indépendance de l'auditeur. Le comité d'audit peut déléguer le pouvoir d'approbation préalable à un membre du comité d'audit. Toutefois, les décisions de tout membre du comité d'audit à qui ce pouvoir a été délégué doivent être portées à l'attention de l'ensemble du comité d'audit à sa prochaine réunion régulière prévue.

HONORAIRES DES AUDITEURS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. agit à titre de cabinet d'experts-comptables de la Société depuis le 11 août 2010. Les honoraires payables par Element Fleet pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. et aux membres de son groupe se sont élevés à 7 030 000 \$ et à 8 712 000 \$, respectivement, et sont ventilés comme suit :

	2017	2016
Honoraires d'audit	3 225 000 \$	3 472 000 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	884 000 \$	383 000 \$
Honoraires pour services fiscaux	1 099 000 \$	1 284 000 \$
Autres honoraires	1 822 000 \$	3 573 000 \$
TOTAL	7 030 000 \$	8 712 000 \$

La nature de chacune des catégories d'honoraires est décrite ci-après.

Honoraires d'audit

Des honoraires d'audit ont été versés pour des services professionnels fournis par les auditeurs dans le cadre de l'audit des états financiers annuels d'Element Fleet pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et des états financiers de certaines filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. En outre, des honoraires d'audit ont été versés pour des services fournis dans le cadre de l'examen des états financiers intermédiaires d'Element Fleet, des services de traduction, des lettres d'accord présumé, des consentements et des services d'aide et d'examen à l'égard de certains documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières.

Honoraires pour services liés à l'audit

Des honoraires pour services liés à l'audit ont été versés pour des services qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers d'Element Fleet et qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit indiqués ci-dessus. Les honoraires pour services liés à l'audit en 2017 et en 2016 se rapportaient principalement à des procédures et à des services d'attestation convenus associés à certains arrangements d'emprunt garantis.

Honoraires pour services fiscaux

Des honoraires pour services fiscaux ont été versés pour des services fournis en matière de conformité fiscale, notamment des services d'aide à la préparation de documents et de calculs fiscaux, ainsi que des conseils et des recherches portant sur diverses questions fiscales touchant la Société. Les honoraires pour services fiscaux de 1 099 000 \$ versés en 2017 comprenaient des honoraires de 635 000 \$ liés à des missions de conformité fiscale et de préparation de documents et des honoraires de 464 000 \$ liés à des services-conseils généraux en fiscalité. Les honoraires pour services fiscaux de 1 284 000 \$ payés en 2016 comprenaient des honoraires de 184 000 \$ liés à des missions de conformité fiscale et de préparation de documents et des honoraires de 1 100 000 \$ liés à des travaux exécutés dans le cadre de l'opération de restructuration du capital et de scission non récurrente de la Société.

Autres honoraires

D'autres honoraires ont été versés en 2017 principalement pour des services-conseils fournis dans le cadre de l'intégration de GE Fleet. Les services-conseils, qui sont la suite de la mission présentée précédemment dans la notice annuelle de 2016, se rapportaient à l'intégration après l'acquisition, y compris les questions relatives aux systèmes informatiques et à l'approvisionnement. La Société a sélectionné Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour fournir ces services-conseils après s'être penchée sur les autres fournisseurs de services, étant donné la diversité et l'étendue de l'expérience et des ressources de ce cabinet dans la prestation des services. La direction et le comité d'audit ont conclu que les services fournis par Ernst & Young n'étaient pas des services interdits, et ont mis en œuvre des mesures de protection aux fins de surveillance afin de s'assurer que l'indépendance de l'auditeur soit maintenue. Ces services-conseils ont été essentiellement achevés au premier trimestre de 2017.

CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des activités, les seuls contrats importants qu'Element Fleet a conclus au cours du dernier exercice achevé, ou avant le dernier exercice achevé, et qui sont encore en vigueur sont les suivants :

- la convention d'arrangement datée du 25 juillet 2016 intervenue entre Element Fleet, ECN Capital, 2510204 Ontario Inc. et INFOR Acquisition Corp. (la « convention d'arrangement ») à l'égard de l'opération de scission (voir la rubrique « *Développement général de l'activité — Acquisitions/opérations* »);
- l'acte de fiducie daté du 29 mai 2015 intervenu entre Element Fleet et le fiduciaire des débentures relativement au placement de débentures subordonnées non garanties convertibles prorogables (voir la rubrique « *Description du capital-actions — Débentures de 2015* »);
- l'acte de fiducie daté du 18 juin 2014 intervenu entre Element Fleet et le fiduciaire des débentures relativement au placement de débentures subordonnées non garanties convertibles prorogables (voir la rubrique « *Description du capital-actions — Débentures de 2014* »).

On peut examiner les exemplaires de ces contrats importants sous le profil d'Element Fleet dans SEDAR au www.sedar.com.

FACTEURS DE RISQUE

Un investissement dans les titres d'Element Fleet comporte des risques importants. Les investisseurs devraient examiner soigneusement les risques décrits ci-après avant de décider d'acheter des titres d'Element Fleet. La survenance de l'un des risques énoncés ci-après ou d'autres risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière, les résultats d'exploitation, les perspectives et les flux de trésorerie d'Element Fleet. En outre, des analyses des risques auxquels sont exposées Element Fleet et ses entreprises figurent aux rubriques « Gestion du risque » et « Méthodes et estimations comptables critiques » du rapport de gestion de 2017, et ces analyses sont intégrées par renvoi aux présentes.

Si Element Fleet est incapable de conserver sa clientèle ou par ailleurs de répondre efficacement aux pressions concurrentielles, son entreprise, sa situation financière et/ou ses résultats d'exploitation pourraient en souffrir.

Un éventail de facteurs peuvent mener à la perte de clients, notamment les difficultés financières subies par le client, l'intégration de plateformes et de systèmes différents pour la clientèle, l'acquisition du client ou la cessation de ses activités, la concurrence et d'autres facteurs socioéconomiques. Des facteurs qui nuisent à la compétitivité des produits et services d'Element Fleet par rapport à d'autres produits et services offerts par les concurrents, comme la disponibilité des produits des concurrents et l'offre d'une architecture de produits plus évoluée, de fonctionnalités ou de rendements supérieurs ou de prix inférieurs, ou des facteurs qui réduisent la demande pour les services d'Element Fleet, comme l'intensification de la concurrence en matière de prix, pourraient entraîner une hausse des taux de perte de clients. Plus particulièrement, des difficultés liées à l'intégration d'entreprises acquises antérieurement pourraient entraîner la perte de clients et se solder par une structure de coûts temporairement plus élevés et par une courbe de croissance des produits inférieure au potentiel à long terme d'Element Fleet. En outre, les marchés d'Element Fleet sont concurrentiels et se caractérisent par divers facteurs

concurrentiels qui varient selon les régions, y compris l'étendue des caractéristiques des produits et services, les prix, l'équipement, l'entretien, le service et la couverture géographique. En Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande, les concurrents d'Element Fleet dans les activités de gestion de parcs de véhicules se composent principalement d'autres sociétés de gestion de parcs de véhicules bien établies qui offrent une gamme complète de services similaires. Si Element Fleet est incapable de conserver sa clientèle ou par ailleurs de répondre efficacement aux pressions concurrentielles, ses activités, sa situation financière et/ou ses résultats d'exploitation pourraient en souffrir.

Element Fleet offre généralement ses services à diverses catégories de clients dans l'industrie de la gestion de parcs de véhicules. Certains des concurrents d'Element Fleet pourraient gagner une part de marché importante dans des catégories particulières de l'industrie en général. Dans la mesure où les concurrents d'Element Fleet sont perçus comme des chefs de file dans des catégories particulières, ils pourraient avoir un avantage sur Element Fleet au moment où celle-ci tente d'y faire une percée plus importante.

Element Fleet tire une partie importante de ses produits des frais de programme payés par ses clients. Toute diminution de ces frais reçus par Element Fleet, ou restriction à l'égard des frais de service d'Element Fleet, pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur l'entreprise, la situation financière et/ou les résultats d'exploitation d'Element Fleet

Les programmes de services d'Element Fleet comprennent divers frais de service associés aux opérations, aux cartes, aux rapports, aux services facultatifs et aux paiements en retard. Element Fleet tire une partie importante de ses produits consolidés de ces frais de service. Si les utilisateurs des cartes et autres services d'Element Fleet réduisent leurs opérations, ou la mesure dans laquelle ils font appel aux services facultatifs, les produits d'Element Fleet pourraient en souffrir grandement. De plus, plusieurs facteurs de marché peuvent influencer sur le montant des frais de service d'Element Fleet, y compris les frais similaires sur le marché pour des produits de cartes concurrentiels ainsi que la possibilité de recourir à d'autres modes de paiement. En outre, les autorités de réglementation pourraient se pencher attentivement sur la tarification, les frais et les autres pratiques du secteur des paiements électroniques se rapportant aux activités d'Element Fleet. Toute restriction d'ordre législatif ou réglementaire quant à la capacité d'Element Fleet d'établir le prix de ses produits et de ses services pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur les produits d'Element Fleet. Toute baisse des produits d'Element Fleet tirés de ces frais de service pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur l'entreprise, la situation financière et/ou les résultats d'exploitation d'Element Fleet.

Le portefeuille d'actifs non essentiels est exposé au risque d'exploitation des contreparties et au risque de concentration accrue

Le portefeuille d'actifs non essentiels comprend des partenaires de coentreprises et des techniciens d'entretien sous-traitants qui ne font pas partie du portefeuille d'actifs essentiels, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le contrôle opérationnel d'Element Fleet. Ce risque pourrait avoir des répercussions en particulier sur le placement d'Element Fleet dans 19th Capital, car la structure de coentreprise de ce placement empêche Element Fleet de prendre des décisions unilatérales. Étant donné que 19th Capital poursuit la restructuration de son entreprise, le risque de retard ou de compromission dans la prise de décisions pourrait avoir une incidence sur les activités futures de cet actif non essentiel. Bien qu'Element Fleet surveille les mesures que prennent ces parties et leur situation financière, des changements futurs pourraient avoir une incidence sur le moment et le montant des rentrées de fonds du portefeuille d'actifs non essentiels.

Le portefeuille d'actifs non essentiels est également exposé à un risque de concentration accrue, car ses placements sont concentrés dans des entités individuelles telles que 19th Capital et ECAF Holdings Ltd. Bien que ces entités aient des débiteurs diversifiés, les placements du portefeuille d'actifs non essentiels entraînent une exposition moins diversifiée que les expositions individuelles typiques du portefeuille d'actifs essentiels. Advenant une baisse du rendement d'un placement du portefeuille d'actifs non essentiels, la Société pourrait subir des pertes directes. La Société contracte également des emprunts garantis par certains des placements de son portefeuille d'actifs non essentiels. Une baisse du rendement d'un placement du portefeuille d'actifs non essentiels pourrait donc réduire la capacité d'emprunt de la Société ou augmenter son coût de financement, ce qui pourrait nuire à son entreprise, à sa situation financière et/ou à ses résultats d'exploitation.

Une baisse de la demande de carburant et d'autres produits et services à l'égard des véhicules pourrait nuire à l'entreprise, à la situation financière et/ou aux résultats d'exploitation d'Element Fleet

La demande de carburant et d'autres produits et services à l'égard des véhicules pourrait être réduite par des facteurs qui sont indépendants de la volonté d'Element Fleet, tels que la mise en œuvre de normes de consommation de carburant ainsi que le développement par les fabricants de véhicules, et l'adoption par les clients d'Element Fleet, de véhicules offrant une consommation de carburant moindre ou utilisant des carburants de rechange. Dans la mesure où les clients d'Element Fleet consomment moins de carburant, cette diminution du volume d'achat pourrait réduire les produits d'Element Fleet, ce qui limiterait la rentabilité d'Element Fleet et l'empêcherait de lancer d'autres initiatives.

La concentration de contrats de crédit-bail et de prêts au sein du secteur du crédit-bail de parcs de véhicules ou d'une région donnée pourrait avoir une incidence défavorable sur l'entreprise, la situation financière et/ou les résultats d'exploitation d'Element Fleet

Element Fleet se spécialise dans la gestion de parcs de véhicules. Par conséquent, les risques auxquels est confrontée Element Fleet sont grandement concentrés sur les risques liés à ce secteur d'activité. Si ce secteur d'activité était aux prises avec des situations économiques ou commerciales défavorables, les défaillances, le taux de prêts non remboursés et les radiations du bilan d'Element Fleet pourraient augmenter, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur son entreprise, sa situation financière et/ou ses résultats d'exploitation. De plus, Element Fleet peut être grandement exposée à des régions et à des industries particulières, comme l'Alberta et son industrie des sables bitumineux, qui, si elles sont touchées défavorablement par des tendances macroéconomiques, pourraient nuire à son entreprise, à sa situation financière et/ou à ses résultats d'exploitation.

Le manque de fonds pourrait restreindre la capacité d'Element Fleet de conclure des contrats de crédit-bail

Element Fleet dépend de sa capacité à obtenir le financement pour les prêts et les contrats de crédit-bail qu'elle consent à ses clients et pour financer ses obligations actuelles. Bien qu'Element Fleet dispose actuellement d'un financement suffisant, il n'est pas certain qu'un financement supplémentaire sera obtenu, ni qu'il le sera à des conditions acceptables pour Element Fleet. Par le passé, Element Fleet a obtenu les liquidités dont elle avait besoin pour exercer ses activités au moyen des flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, de l'émission de titres de capitaux propres à des investisseurs institutionnels, accrédités et autres, de prélèvement sur sa facilité de crédit de rang supérieur ou d'autres facilités de financement, et de la syndication et de la titrisation de certains de ses contrats de crédit-bail et prêts. Element Fleet pourrait ne pas être en mesure de continuer à avoir accès à ces sources de financement ou à d'autres sources.

Au 31 décembre 2017, Element Fleet disposait de liquidités suffisantes afin de financer ses montages de financement futurs, et Element Fleet estime qu'elle sera en mesure de continuer à accroître ses facilités de financement à mesure qu'elle poursuit sa croissance et qu'elle augmente ses volumes de nouveaux contrats de financement.

La concentration des sources de financement par emprunt pourrait accroître les risques de financement d'Element Fleet

Element Fleet a obtenu un financement garanti auprès de plusieurs institutions financières. La dépendance d'Element Fleet envers ces institutions financières pour une part importante de son financement l'expose à des risques de financement. La décision des institutions financières de mettre un terme à ces facilités d'emprunt garanties, ou de ne pas les prolonger, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière et/ou les résultats d'exploitation d'Element Fleet.

Les conditions des marchés des capitaux et la conjoncture économique générale à l'échelle mondiale pourraient avoir une incidence défavorable sur l'entreprise, la situation financière et/ou les résultats d'exploitation d'Element Fleet

Les événements survenus sur les marchés des capitaux ont démontré que les entreprises et les industries du monde sont très étroitement liées les unes aux autres. Ainsi, des faits nouveaux de nature financière qui ne semblent pas liés à Element Fleet ou à l'industrie dans laquelle elle exerce des activités pourraient avoir une incidence

défavorable importante sur Element Fleet au fil du temps. Par exemple, la volatilité générale des marchés boursiers pourrait nuire à la capacité d'Element Fleet de réunir des capitaux et entraver sérieusement son accès à du financement et à des liquidités.

En outre, une réduction du crédit, conjuguée à un ralentissement de l'activité économique, pourrait avoir une incidence défavorable sur les entreprises et les industries qui constituent collectivement une partie importante de la clientèle d'Element Fleet et faire en sorte qu'il soit plus difficile pour Element Fleet de maintenir les nouveaux contrats de financement et la qualité de crédit des nouveaux clients aux niveaux actuellement prévus. Par conséquent, ces clients pourraient devoir réduire leurs achats et leur recours aux services d'Element Fleet, ou Element Fleet pourrait avoir plus de difficulté à se faire payer pour ses services. Les défaillances, les financements à intérêt non comptabilisé et les pertes sur créance augmentent généralement durant les périodes de repli économique ou de récession. Par conséquent, dans la mesure où les conditions économiques et commerciales ne sont pas favorables, les actifs non productifs d'Element Fleet pourraient augmenter et la valeur de son portefeuille pourrait décroître.

Des conditions économiques défavorables pourraient également réduire la valeur estimative de la sûreté qui garantit certains prêts et contrats de crédit-bail d'Element Fleet. D'autres replis économiques ou récessions, ou la persistance de ceux-ci, pourraient entraîner des pertes financières dans le portefeuille d'Element Fleet et une baisse de son bénéfice net provenant d'activités de financement, de son bénéfice net global et de sa valeur comptable. L'un ou l'autre de ces événements, ou d'autres événements causés par les perturbations des marchés des capitaux mondiaux, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière et/ou les résultats d'exploitation d'Element Fleet.

Element Fleet n'a aucune emprise sur l'évolution des taux d'inflation, des taux d'intérêt, des taux de change, des contrôles des changes ou des autres facteurs économiques ayant une incidence sur ses entreprises, ni sur la possibilité d'agitation politique et de modifications d'ordre juridique ou réglementaire dans les territoires où elle exerce ses activités. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation futurs d'Element Fleet dans ces marchés.

L'incapacité de recruter et de fidéliser des employés pourrait restreindre la capacité d'Element Fleet de faire croître son entreprise

Si Element Fleet est incapable de recruter et de fidéliser des employés de calibre, sa capacité de faire concurrence pourrait être compromise à certains égards. La réussite d'Element Fleet est également largement tributaire de sa capacité continue à trouver, à embaucher, à former, à fidéliser et à motiver du personnel de gestion, du personnel technique, du personnel de vente et du personnel de commercialisation très compétent. Afin de faire croître son entreprise, Element Fleet doit recruter et fidéliser du personnel compétent, en particulier du personnel de montage de financement et de crédit ayant des liens avec des sources de références et une compréhension des entreprises de financement d'équipement et des secteurs d'activité dans lesquels les emprunteurs d'Element Fleet exercent des activités. En outre, dans ses efforts pour recruter et fidéliser du personnel clé, Element Fleet pourrait devoir composer avec des coûts de rémunération plus élevés, qui ne seraient pas compensés par une hausse de la productivité ou par une hausse des prix des services qu'elle offre.

Un grand nombre des institutions financières avec lesquelles Element Fleet est en concurrence pour l'obtention de personnel expérimenté pourraient offrir de meilleures conditions de travail. Si des membres du personnel de montage clé quittent Element Fleet, le volume de nouveaux contrats de financement d'équipement de celle-ci provenant des contacts d'affaires de ces membres du personnel pourrait diminuer ou devenir inexistant. En outre, Element Fleet investit beaucoup de temps et d'argent dans la formation de ses employés, ce qui accroît leur valeur pour des concurrents qui chercheraient à les recruter et hausse les coûts devant être engagés pour les remplacer. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la capacité d'Element Fleet de faire croître son entreprise.

La perte de personnel clé pourrait nuire de façon importante à l'entreprise d'Element Fleet

Les membres de la haute direction et les autres hauts dirigeants d'Element Fleet, notamment les personnes nommées à la rubrique « Administrateurs et dirigeants », jouent un rôle important dans le succès de la Société. La conduite des activités d'Element Fleet, l'exécution de sa stratégie de croissance et son évolution et son rendement

futurs dépendent dans une grande mesure des compétences, de l'expérience et des efforts de son équipe de direction. La capacité de la Société de conserver son équipe de direction ou de recruter des remplaçants compétents advenant le départ de membres clés de l'équipe de direction est tributaire de la nature concurrentielle du marché de l'emploi. La perte des services de membres clés de l'équipe de direction ou la limitation de leur disponibilité pourrait avoir une incidence défavorable sur les perspectives, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société.

M. Bradley Nullmeyer a quitté son poste de chef de la direction d'Element Fleet avec prise d'effet le 5 février 2017. M. Nullmeyer a contribué de manière importante à la croissance et au succès d'Element Fleet et possède une vaste expérience de l'industrie ainsi que des activités, des fournisseurs et de la clientèle. Par conséquent, le départ de M. Nullmeyer pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise d'Element Fleet. M. Nullmeyer a été remplacé à titre de chef de la direction de la Société par Dan Jauernig, auparavant président de chef de l'exploitation de la Société, qui a été nommé chef de la direction par intérim de la Société. Le conseil est actuellement à la recherche d'un chef de la direction et examinera des candidatures externes et internes.

En outre, Element Fleet ne souscrit pas de police d'assurance-vie pour les « employés clés ». La perte imprévue des services d'un ou de plusieurs membres de la haute direction ou hauts dirigeants pourrait également avoir une incidence défavorable sur Element Fleet. Element Fleet offre un forfait de rémunération concurrentiel, qui comprend la participation aux bénéfices et une assurance médicale, puisqu'elle cherche continuellement à faire correspondre les intérêts des employés et ceux des actionnaires.

La concurrence qui s'exerce dans le secteur pourrait restreindre la croissance de l'entreprise d'Element Fleet

Les activités de gestion de parcs de véhicules de la Société sont concurrentielles et caractérisées par des facteurs de concurrence qui varient en fonction du produit et de la région géographique. Element Fleet fait concurrence à une panoplie de concurrents, notamment des sociétés de crédit-bail indépendantes, des sociétés de financement captives appartenant à des fabricants et à des distributeurs, des banques, des tiers courtiers et d'autres grandes et moyennes sociétés de gestion de parcs de véhicules. L'intensification de la concurrence sur les marchés de la Société pourrait augmenter la pression sur les prix, réduire les marges bénéficiaires, augmenter les frais de vente et de commercialisation et entraîner la perte de parts de marché ou en empêcher la croissance. Element Fleet pourrait être incapable de maintenir ou d'améliorer sa position concurrentielle par rapport à ses concurrents actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, sa situation financière et/ou ses résultats d'exploitation.

Les facilités de financement pourraient restreindre la souplesse d'exploitation d'Element Fleet

Les arrangements de financement d'Element Fleet, notamment ses diverses facilités de titrisation et la facilité de crédit de rang supérieur, contiennent des engagements financiers et non financiers, par exemple l'obligation pour Element Fleet de respecter les exigences prévues pour ce qui est de la valeur corporelle nette, de la couverture des intérêts, du ratio de la dette consolidée par rapport aux capitaux propres, des ratios des pertes sur prêts et des dispositions en matière de changement de contrôle. Le respect de ces engagements pourrait à l'occasion nécessiter qu'Element Fleet renonce à d'autres occasions d'affaires avantageuses, telles que des acquisitions. En outre, l'omission d'Element Fleet de respecter l'un ou l'autre de ces engagements constituerait vraisemblablement un défaut aux termes de ces facilités et donnerait lieu à la déchéance du terme d'une partie, voire même de la totalité, des dettes alors en cours d'Element Fleet, ce qui aurait une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière et/ou les résultats d'exploitation d'Element Fleet.

Au 31 décembre 2017, Element Fleet avait 12,3 G\$ d'emprunts garantis en cours et une valeur nominale de 920 M\$ de capital total de débentures en circulation et elle prévoit que ces montants croîtront à mesure que les montages augmenteront. À l'occasion, Element Fleet pourrait devoir des sommes aux termes de la facilité de crédit de rang supérieur et elle pourrait par ailleurs augmenter sa dette afin de financer la croissance de son entreprise. Bien qu'Element Fleet apparie ses emprunts aux termes de ses facilités de financement garanties, si les actifs productifs de revenu appariés qui garantissent les contrats de crédit-bail ou les prêts ont un rendement médiocre, Element Fleet pourrait, dans une certaine mesure, devoir utiliser ses flux de trésorerie ou ses ressources en capital pour financer ses paiements au titre du service de la dette. Si les flux de trésorerie et les ressources en capital d'Element Fleet sont insuffisants pour assurer le paiement des sommes dues aux termes de ses facilités de financement garanties, de la facilité de crédit de rang supérieur ou de dettes futures, selon le cas, Element Fleet

pourrait être forcée de réduire ou de différer ses dépenses en immobilisations, de se départir d'actifs, d'émettre des titres de capitaux propres ou de contracter des dettes supplémentaires afin d'obtenir les fonds nécessaires, ou de restructurer sa dette, opérations qui, individuellement ou collectivement, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière et/ou les résultats d'exploitation d'Element Fleet. En outre, Element Fleet ne peut garantir qu'elle pourra prendre de telles mesures ou, le cas échéant, qu'elle pourrait les prendre selon des conditions qu'elle juge acceptables, que de telles mesures lui permettraient de continuer à répondre à ses besoins en capital ou que de telles mesures seraient autorisées aux termes des diverses ententes de financement par emprunt d'Element Fleet.

Le risque lié aux acquisitions et l'incapacité de réaliser les avantages de la croissance et des acquisitions pourraient nuire à l'entreprise, à la situation financière et/ou aux résultats d'exploitation d'Element Fleet

L'incapacité d'Element Fleet de réaliser les avantages potentiels de sa stratégie de croissance et de l'intégration des entreprises, des solutions ou des technologies acquises pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats d'exploitation. Les acquisitions comportent divers risques particuliers, notamment le détournement de l'attention de la direction, l'incapacité de conserver le personnel clé acquis, les situations ou les événements imprévus et la constitution de passifs prévus et imprévus, dont certains ou l'ensemble peuvent avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière et/ou les résultats d'exploitation d'Element Fleet. De tels passifs pourraient résulter de l'engagement d'Element Fleet de prendre en charge des dettes d'un tiers, d'indemnités accordées par Element Fleet, de manquements de certaines parties à leurs obligations ou de conflits dans les attentes des parties. En outre, rien ne garantit qu'Element Fleet pourra mener à bien une acquisition qu'elle cherche à réaliser à des conditions avantageuses, que les entreprises, les technologies ou les produits acquis généreront les produits des activités ordinaires et les bénéfices prévus ou qu'une acquisition réalisée sera en fin de compte profitable pour la Société. Une acquisition pourrait également entraîner une émission de titres de capitaux propres potentiellement dilutive. Si une stratégie de croissance par acquisitions est adoptée, l'incapacité d'Element Fleet de gérer fructueusement cette stratégie pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, sa situation financière et/ou ses résultats d'exploitation.

Il peut être difficile, long et coûteux de chercher des projets d'acquisition convenables, et Element Fleet pourrait être incapable de mener à bien les acquisitions projetées. En outre, Element Fleet pourrait être incapable d'assimiler et d'intégrer de manière fructueuse l'entreprise, les technologies, les solutions, le personnel ou les activités d'une société qu'elle acquiert ou qu'elle a acquise. Les problèmes liés à l'intégration sont souvent coûteux en temps et en argent, et l'intégration de l'entreprise, des solutions, des technologies, du personnel ou des activités d'une société qu'Element Fleet acquiert ou qu'elle a acquise pourrait perturber considérablement l'entreprise d'Element Fleet et l'entreprise acquise et entraîner la perte de clients. Les acquisitions peuvent également comporter l'entrée sur des marchés géographiques ou commerciaux sur lesquels Element Fleet a peu ou pas d'expérience. Une expansion importante pourrait accroître la complexité opérationnelle d'Element Fleet et détourner l'attention de la direction des activités commerciales courantes.

La capacité d'Element Fleet de réaliser les avantages de sa stratégie de croissance sera tributaire de la façon dont elle gèrera la croissance et intégrera les acquisitions, et pour réaliser ces avantages, Element Fleet devra continuer à renforcer ses contrôles opérationnels, ses contrôles financiers, ses contrôles de gestion, ses politiques en matière de ressources humaines et ses systèmes et procédures d'information. La capacité d'Element Fleet de gérer sa croissance et d'intégrer les acquisitions dépendra dans une large mesure de divers facteurs, notamment de sa capacité à mettre en œuvre les mesures suivantes :

- obtenir des sources de financement supplémentaires afin de réaliser des acquisitions stratégiques, tout en mettant en œuvre une structure du capital prudente;
- augmenter et maintenir ses contrôles opérationnels et financiers internes, de façon à conserver la maîtrise de ses activités et à soutenir d'autres fonctions à mesure que le nombre de ses employés et la taille de son entreprise augmentent;
- implanter les technologies acquises dans ses systèmes existants;
- regrouper et rationaliser l'infrastructure de technologie de l'information et intégrer les codes logiciels et les procédés opérationnels;
- coordonner et regrouper les activités administratives et les autres activités, les filiales, les installations et les relations avec des tiers conformément aux lois locales et aux autres obligations tout en maintenant des normes, des procédures et des contrôles adéquats;

- recruter et fidéliser du personnel compétent afin de continuer à développer ses plateformes de montage de financement et à fournir des services qui répondent aux besoins en évolution des clients;
- convaincre les clients que l'opération ne diminuera pas les normes de service à la clientèle ni les objectifs commerciaux;
- développer et maintenir sa capacité de soutien à la clientèle à mesure que le chiffre d'affaires augmente, de façon à pouvoir fournir un service après-vente sans accaparer les ressources consacrées aux efforts de montage de financement;
- étendre son réseau de liens avec les fournisseurs afin d'accroître la place qu'occupent ses services sur le marché en évolution.

L'incapacité d'Element Fleet d'atteindre l'un ou l'autre de ces objectifs pourrait nuire à son entreprise, à sa situation financière et/ou à ses résultats d'exploitation.

L'évolution de la technologie pourrait mettre à rude épreuve les perspectives d'affaires d'Element Fleet ou nécessiter un investissement important

L'entreprise d'Element Fleet dépend du fonctionnement efficace et ininterrompu des systèmes et des réseaux informatiques et de communications, du matériel, des logiciels et des autres technologies de l'information. Advenant la défaillance des systèmes ou l'incapacité d'Element Fleet d'augmenter avec succès la capacité de ces systèmes ou d'intégrer de nouvelles technologies dans ses systèmes existants, ses activités et sa situation financière pourraient en souffrir. Toute modification des technologies associées aux systèmes ou aux plateformes de gestion et d'analyse d'Element Fleet, ou des technologies utilisées par les concurrents, les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers d'Element Fleet pourrait faire en sorte qu'il soit plus difficile pour Element Fleet de maintenir ou d'accroître ses produits et ses bénéfices et avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses perspectives.

Les produits qu'offre Element Fleet sont conçus pour traiter des données complexes et pour fournir des rapports et d'autres renseignements sur ces données, dans chaque cas en grandes quantités et à des vitesses de traitement élevées. L'incapacité de fournir un produit ou un service efficace et sûr ou tout problème lié à la performance d'un nouveau produit ou service pourrait entraîner des erreurs importantes dans le traitement ou les rapports ou d'autres pertes. Element Fleet peut faire appel à des tiers pour qu'ils développent ou codéveloppent des solutions ou qu'ils intègrent les solutions d'Element Fleet dans des plateformes élargies. Element Fleet pourrait être incapable d'établir de telles relations ou de le faire à des conditions avantageuses, et ces relations pourraient ne pas porter leurs fruits.

Element Fleet s'attend à ce que de nouveaux services et de nouvelles technologies continuent d'être développés et d'évoluer dans le secteur de la gestion de parcs de véhicules où elle exerce ses activités. Ces nouveaux services et ces nouvelles technologies pourraient être supérieurs aux produits et services qu'elle offre actuellement ou aux technologies qu'elle utilise actuellement pour les offrir, et pourraient nuire à ces produits, services et technologies ou les rendre obsolètes. Divers investisseurs, concurrents ou autres tiers ont investi ou pourraient investir des montants importants de capital dans des technologies qui pourraient avoir une incidence sur l'exploitation des activités de gestion de parcs de véhicules et les services offerts par Element Fleet. Element Fleet pourrait devoir effectuer des investissements importants dans la technologie, les acquisitions ou sa structure d'entreprise afin de continuer à s'adapter au changement technologique. Bien qu'Element Fleet ait investi des ressources dans des technologies qui profitent à ses clients, et croie que son investissement technologique constitue l'un de ses avantages concurrentiels, rien ne garantit qu'Element Fleet continuera d'être en mesure de s'adapter au changement technologique, et Element Fleet pourrait devoir investir des capitaux supplémentaires afin de s'adapter dans l'avenir.

Risque d'illiquidité faisant en sorte qu'Element Fleet ne génère pas suffisamment d'espèces

Le risque d'illiquidité est le risque qu'Element Fleet ne génère pas suffisamment d'espèces ou de quasi-espèces dans les délais et de façon économique pour remplir ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. La croissance du portefeuille locatif d'Element Fleet requerra une disponibilité continue et suffisante de financement et de lignes de financement garantis afin de faire face aux objectifs de croissance projetés.

Element Fleet a connu une croissance rapide, ce qui peut entraîner des défis

Les actifs d'Element Fleet sont passés d'environ 47,1 M\$ au 31 mars 2011 à plus de 17,5 G\$ au 31 décembre 2017. Par conséquent, Element Fleet pourrait être confrontée à des défis en ce qui concerne : (i) la mise en œuvre de systèmes et de procédures d'information et financiers nouveaux ou mis à jour et (ii) la formation, la gestion et l'établissement de son personnel et d'autres éléments de son entreprise à une taille appropriée en temps utile et de façon économique. Il n'est pas certain qu'Element Fleet sera en mesure de gérer l'expansion de ses activités de façon efficace ou qu'elle sera en mesure de poursuivre sa croissance, et toute incapacité de le faire pourrait avoir une incidence défavorable sur sa capacité de produire des revenus et de contrôler ses dépenses.

Les complications survenant dans la gestion des acquisitions pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation d'Element Fleet

Element Fleet n'a pas actuellement d'entente ou d'engagement visant l'acquisition de nouvelles entreprises. Toutefois, Element Fleet continue à rechercher des occasions d'acquérir des entreprises, ou d'investir dans celles-ci, qui pourraient accroître ou compléter les activités actuelles ou futures d'Element Fleet ou par ailleurs s'y rapporter. Ces activités créent des risques tels que : (i) le besoin d'intégrer les entreprises, les activités, les services, le personnel et les systèmes acquis avec l'entreprise d'Element Fleet et de les gérer, (ii) des contraintes supplémentaires sur les ressources, les systèmes, les procédures et les contrôles d'Element Fleet, (iii) des perturbations des activités actuelles d'Element Fleet, (iv) l'accaparement de l'attention de la direction qui ne peut pendant ce temps se consacrer à d'autres questions concernant l'entreprise et (v) le potentiel d'être soumise à des examens plus poussés de la part des organismes de réglementation. En outre, ces opérations pourraient nécessiter un investissement important en termes d'engagements financiers ou de transferts de la technologie et d'intégration des activités. Également, ces activités pourraient entraîner des charges et des dépenses non récurrentes et soit diluer les participations des actionnaires d'Element Fleet, soit entraîner l'émission de titres d'emprunt ou la prise en charge de dettes. De telles activités pourraient ne pas réussir à produire des produits des activités ordinaires, un bénéfice ou d'autres rendements pour Element Fleet. Si Element Fleet est incapable d'avoir accès aux marchés financiers à des conditions acceptables, ou si elle ne peut tout simplement pas y avoir accès, Element Fleet pourrait ne pas être en mesure de réaliser des acquisitions ou elle pourrait devoir le faire moyennant une structure de capital qui n'est pas optimale.

Incapacité de réaliser les économies prévues découlant des acquisitions

Au fur et à mesure qu'Element Fleet cherchera à intégrer ses acquisitions précédentes et futures, elle pourrait devoir engager des coûts d'intégration. Il se pourrait qu'Element Fleet ne soit pas en mesure de réaliser le niveau d'avantages qu'elle prévoit réaliser grâce à ses activités d'intégration, ou qu'elle ne soit pas en mesure de réaliser ces avantages dans les délais prévus. Des modifications du montant ou de la nature des frais se rapportant aux intégrations ou du moment où ils sont engagés, ou la non-réalisation ou un retard important dans la réalisation d'un plan d'intégration pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière et/ou les résultats d'exploitation d'Element Fleet.

Les risques de crédit pourraient entraîner des pertes imprévues

L'investissement net d'Element Fleet dans des actifs financiers pour son propre compte et qui doivent être conservés pour du financement à terme futur expose Element Fleet au risque de crédit. Le risque de crédit est le risque qu'Element Fleet subisse une perte imprévue parce que ses clients et ses cocontractants ne respectent pas leurs obligations contractuelles. Le risque de crédit découle principalement des créances provenant des activités de financement d'Element Fleet qui résultent des opérations qui ont été réalisées au sein de l'industrie du financement d'équipement et qui, de ce fait, comportent un élément de risque de crédit si les débiteurs obligataires sont incapables de respecter les conditions des ententes qu'ils ont conclues. Element Fleet est exposée au risque de crédit qui découle d'événements et de circonstances indépendants de sa volonté en lien avec des conditions économiques défavorables, des revers commerciaux ou de la fraude. Il existe trois catégories principales de fraude auxquelles Element Fleet est exposée : (i) la fraude de la part de fournisseurs ou de concessionnaires; (ii) la fraude de la part de clients; et (iii) la fraude de la part d'employés. Des pertes sur créance excessives pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité d'Element Fleet de générer et de financer de nouveaux financements.

Le portefeuille d'actifs non essentiels est généralement évalué par des tiers en ce qui concerne le risque de crédit. Malgré l'utilisation de procédures d'évaluation du risque de crédit acceptées semblables à celles utilisées pour le portefeuille d'actifs essentiels, le profil de crédit des emprunteurs sous-jacents n'est pas toujours aussi élevé que dans le portefeuille d'actifs essentiels, et les biens affectés en garantie sous-jacents, qui comprennent principalement des tracteurs routiers, des remorques, des aéronefs et des wagons, sont soumis à des forces du marché qui peuvent avoir une incidence sur le recouvrement éventuel.

Afin de gérer le risque de crédit, Element Fleet exerce ses activités en appliquant un ensemble de politiques et de procédures clairement décrites dans ses processus commerciaux. Cela comprend une analyse détaillée de la valeur du bien donné en garantie, de la situation financière du demandeur et de sa capacité d'assurer le service de la dette ou les obligations de crédit-bail au moment où le contrat de crédit-bail est conclu et pendant toute la durée du contrat de crédit-bail ou du prêt. Element Fleet gère et contrôle également le risque de crédit en fixant des limites sur le niveau de risque qu'elle est prête à assumer à l'égard des cocontractants individuels sur les prêts et les contrats de crédit-bail directs.

Les notes de crédit et le risque de crédit peuvent faire l'objet de modifications

Les notes de crédit attribuées à Element Fleet ne constituent pas une recommandation d'acheter, de conserver ou de vendre des titres d'Element Fleet. Une note ne constitue pas un commentaire sur le cours du marché d'un titre ni une évaluation de la propriété de ces titres compte tenu de divers objectifs de placement. Il n'est pas certain que les notes de crédit attribuées à Element Fleet demeureront en vigueur pendant une certaine période; il se peut qu'elles soient révisées à la hausse, à la baisse, placées sous examen, confirmées ou révoquées par une agence de notation applicable à tout moment. La modification réelle ou prévue de notes de crédit peut influencer sur le cours du marché des titres d'Element Fleet. De plus, la modification réelle ou prévue des notes de crédit peut avoir une incidence sur la capacité d'Element Fleet d'obtenir du financement à court ou à long terme et sur le coût auquel Element Fleet peut accéder aux marchés financiers. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Notes ».

La provision d'Element Fleet pour pertes sur créances pourrait se révéler insuffisante

L'entreprise d'Element Fleet repose sur la solvabilité de ses clients et sur leur capacité à respecter leurs obligations envers Element Fleet. Element Fleet constitue une provision pour les pertes sur créances qui reflète l'appréciation de la direction quant aux pertes inhérentes au portefeuille. Element Fleet passe en revue périodiquement sa provision pour en vérifier la suffisance compte tenu des conditions et des tendances économiques, de la valeur des sûretés et d'indicateurs de la qualité de crédit, notamment les radiations antérieures et les niveaux de prêts non remboursés, les tendances en matière de migration des prêts qui sont dus et des actifs non productifs.

Element Fleet a constitué et continuera à constituer des provisions pour les pertes sur créance en tenant compte des pertes historiques propres à l'industrie en fonction des catégories, de la segmentation et de la répartition des actifs financés et de ses clients. Cependant, la provision d'Element Fleet pour les pertes sur créance peut se révéler insuffisante, et Element Fleet ne peut garantir qu'elle sera toujours suffisante pour permettre de couvrir les pertes sur créance du portefeuille d'Element Fleet survenant à la suite de changements défavorables de l'économie ou d'événements qui ont une incidence défavorable sur certains clients, secteurs d'activité ou marchés déterminés. Les provisions d'Element Fleet pourraient ne pas suivre le rythme des changements de solvabilité des clients d'Element Fleet ou des fluctuations de la valeur des sûretés. Si la qualité de crédit de la clientèle d'Element Fleet baisse, si le profil de risque d'un marché, d'un secteur d'activité ou d'un groupe de clients connaît des changements importants ou si les marchés de l'équipement ou d'autres sûretés se détériorent sensiblement, situations qui pourraient toutes avoir une incidence défavorable sur la suffisance des provisions d'Element Fleet pour les pertes sur créance, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière et/ou les résultats d'exploitation d'Element Fleet.

La sûreté garantissant un prêt ou un contrat de crédit-bail pourrait ne pas être suffisante

Bien que la plupart des prêts et des contrats de crédit-bail d'Element Fleet soient garantis par un privilège sur une sûreté déterminée du client, il n'est pas certain qu'Element Fleet ait obtenu ou ait parfait correctement ses privilèges ni que la valeur de la sûreté garantissant un prêt donné protégera Element Fleet contre une perte partielle ou complète si le prêt ou le contrat de crédit-bail devient non productif et qu'Element Fleet prend des dispositions

pour réaliser la sûreté. Dans un tel cas, Element Fleet pourrait subir des pertes sur le prêt ou sur le contrat de crédit-bail qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, sa situation financière et/ou ses résultats d'exploitation. Certains des actifs non essentiels d'Element Fleet sont également garantis par une sûreté, y compris les prêts que 19th Capital doit lui rembourser, et il n'est pas certain non plus qu'Element Fleet ait parfait correctement ses intérêts dans la sûreté ni que la valeur de la sûreté garantissant ces prêts protégera Element Fleet contre une perte partielle ou complète si le prêt devient non productif et qu'Element Fleet prend des dispositions pour réaliser la sûreté.

Lorsqu'elle prend une sûreté, Element Fleet fait une estimation de la valeur que celle-ci aurait si elle devait être aliénée lorsque le débiteur est en difficulté. La valeur de réalisation estimative de l'équipement pendant la durée du contrat de crédit-bail est un élément important de l'entreprise de crédit-bail. Une baisse de la valeur marchande de l'équipement visé par un contrat de crédit-bail plus rapide que celle qu'Element Fleet avait projetée, que ce soit par suite d'une obsolescence technologique ou économique rapide, d'une usure inhabituelle, d'une utilisation excessive, d'une récession ou d'autres conditions économiques défavorables ou d'autres facteurs, aurait une incidence défavorable sur les valeurs de réalisation actuelles de cet équipement.

En outre, certaines valeurs de réalisation d'équipement reposent sur les garanties ou sur la réputation des fabricants ou des fournisseurs et d'autres facteurs, notamment la liquidité des marchés. Le degré de risque de réalisation varie selon le type d'opération.

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers d'Element Fleet

Le risque lié aux taux d'intérêt se rapporte au risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent par suite de fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Afin de réduire le risque lié aux taux d'intérêt, Element Fleet structure ses ententes de financement garanties afin de maintenir un écart de taux d'intérêt fixe entre l'intérêt payé sur les facilités de financement à terme et les facilités renouvelables et l'intérêt reçu sur les créances de financement sous-jacentes. Cet écart de taux d'intérêt fixe est atteint au moyen de l'appariement des opérations de financement tant pour ce qui est de la durée que pour ce qui est des taux d'intérêt. Dans certains cas, l'appariement des taux d'intérêt exige qu'Element Fleet conclue des swaps de taux d'intérêt afin de tenir compte de la variabilité des taux d'intérêt.

Element Fleet subit un risque lié aux taux d'intérêt à court terme sur ces créances de financement pendant la période comprise entre l'établissement du taux contractuel aux termes des contrats de financement avec ses clients et le blocage du taux d'intérêt aux termes de ses facilités de financement. Pendant ce temps, un mouvement à la hausse des taux des obligations du gouvernement du Canada ou des États-Unis pourrait avoir une incidence défavorable sur l'écart de l'opération. Afin de réduire ce risque, Element Fleet surveille soigneusement les coûts de ses emprunts afin de s'assurer que ses taux reflètent les écarts appropriés pour la prémunir contre les fluctuations des taux d'intérêt imprévues et soudaines. Afin de réduire davantage le risque, Element Fleet effectue des titrisations régulières aux termes de ses ententes de financement garanties afin de s'assurer que ses contrats de financement sont adéquatement adossés à ses ententes de financement garanties, ce qui réduit la période de détention et la possibilité qu'une fluctuation importante des taux des obligations ait une incidence défavorable sur les écarts sur ces opérations. Element Fleet veille également au maintien d'une liquidité adéquate de son bilan afin d'avoir la souplesse nécessaire pour développer une stratégie de détention, par opposition à une stratégie de titrisation, à l'égard de ces actifs de financement.

Après avoir considéré les écarts de taux d'intérêt fixes sur les programmes de financement garantis et le risque élevé à l'égard des créances de financement à taux fixe décrites ci-dessus, le risque lié aux taux d'intérêt d'Element Fleet est limité à des espèces et à de la trésorerie soumise à des restrictions, à des créances de financement à taux variable qui ne sont pas couvertes ni ne font partie d'une entente de financement garanti adossé, et à sa facilité de crédit de rang supérieur. Une fluctuation des taux d'intérêt pourrait donc avoir une incidence défavorable sur les résultats financiers d'Element Fleet. En fonction de son exposition au 31 décembre 2017, Element Fleet estime qu'une augmentation de 50 points de base entraînerait une diminution de son bénéfice net avant impôts d'environ 3,2 M\$ et qu'une diminution de 50 points de base entraînerait une augmentation de son bénéfice net avant impôts d'environ 2,2 M\$.

Les résultats d'Element Fleet peuvent fluctuer

Les résultats d'exploitation trimestriels et annuels d'Element Fleet pourraient fluctuer dans l'avenir. Ces fluctuations pourraient faire baisser le cours de l'action d'Element Fleet. Au cours de certains trimestres ou exercices à venir, les résultats financiers ou d'exploitation d'Element Fleet pourraient ne pas correspondre aux attentes des analystes en valeurs mobilières et des investisseurs, ce qui pourrait entraîner une diminution du cours des actions ordinaires. Les investisseurs ne devraient pas considérer les résultats d'exploitation d'Element Fleet d'une période antérieure comme indicatifs du rendement qu'elle obtiendra au cours de périodes futures. Un grand nombre d'autres facteurs différents pourrait faire en sorte que les résultats d'exploitation d'Element Fleet fluctuent d'un trimestre et d'un exercice à l'autre, notamment les suivants :

- la réussite des activités de montage de financement d'Element Fleet, le moment du lancement et l'acceptation par le marché des produits d'Element Fleet, y compris Xcelerate^{MC} et Connected Data^{MC}, et le taux de pénétration des services auprès des clients de son entreprise de gestion de parcs de véhicules;
- les pertes sur créance et les taux de prêts non remboursés;
- la capacité d'Element Fleet de conclure des ententes de financement;
- la baisse de la demande pour les solutions de crédit-bail et de gestion de parcs de véhicules et les programmes de services connexes;
- la concurrence;
- les coûts qui doivent être engagés pour se conformer aux exigences réglementaires;
- le moment où les acquisitions futures sont réalisées et l'incidence de celles-ci;
- les changements survenant au sein de son personnel;
- les modifications des normes comptables;
- les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change en vigueur;
- les modifications générales survenant dans les économies canadienne, américaine, mexicaine, australienne, néo-zélandaise et mondiale;
- les conditions ou événements politiques.

Element Fleet établit ses niveaux de frais d'exploitation actuels et futurs et ses plans d'investissement en fonction du bénéfice net provenant des activités de financement, de l'activité de montage de financement et du taux de croissance estimatifs futurs. Toute insuffisance du bénéfice net tiré des activités de financement et de la gestion, de l'activité de montage de financement ou des taux de croissance prévus d'Element Fleet pourrait entraîner des baisses du cours de ses actions.

Les cyberattaques ou les atteintes à la sécurité des technologies de l'information pourraient avoir une incidence défavorable sur Element Fleet

Element Fleet recueille et traite des renseignements confidentiels et personnels dans le cadre de la prestation de ses produits et de ses services. Toute incapacité d'Element Fleet de protéger la sécurité de ses plateformes ou le caractère privé de renseignements confidentiels pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la rentabilité d'Element Fleet en l'exposant à une responsabilité supplémentaire, ce qui augmenterait les dépenses d'Element Fleet aux fins du règlement de ces violations et dissuaderait les clients d'utiliser les produits d'Element Fleet.

Element Fleet a mis en place des mesures de sécurité administratives, techniques et physiques et a adopté des politiques et des procédures visant à imposer aux tiers auxquels elle transfère des données une obligation contractuelle de mettre en œuvre et de maintenir des mesures de sécurité adéquates. Cependant, Element Fleet ne peut garantir que ses mesures de sécurité actuelles permettront de contrer efficacement les risques de sécurité, de prévenir une interruption ou un ralentissement futur touchant les systèmes, d'offrir une protection contre les cyberattaques ni de répondre aux préoccupations en matière de sécurité et de respect de la vie privée de ses utilisateurs existants ou d'utilisateurs éventuels. Si les mesures de sécurité d'Element Fleet ou celles des tiers susmentionnés sont inadéquates ou sont transgressées en raison de cyberattaques, de virus informatiques, d'accès non autorisés, d'erreurs commises par des employés, de méfaits, d'erreurs de systèmes, de supercheries, de catastrophes naturelles, d'actes de terrorisme ou de guerre ou de défaillances des systèmes électriques et de télécommunications ou pour d'autres raisons, et que, par conséquent, quelqu'un obtient l'accès sans autorisation à des renseignements sensibles, notamment des renseignements permettant d'identifier une personne ou des

renseignements protégés sur la santé, dans les systèmes d'Element Fleet ou ceux de ses partenaires, la réputation d'Element Fleet pourrait être entachée et son entreprise pourrait en souffrir. La suppression ou la modification de dossiers pourrait entraîner des interruptions dans les services et les activités d'Element Fleet. Toute défaillance, tout ralentissement ou toute interruption touchant les systèmes entraînera probablement une interruption imprévue du service fourni aux utilisateurs d'Element Fleet, une baisse du taux de satisfaction des utilisateurs ainsi que des effets défavorables importants sur la réputation d'Element Fleet. Si des renseignements sensibles sont perdus ou divulgués indûment ou si quelqu'un menace de les divulguer, Element Fleet pourrait encourir des responsabilités importantes, faire l'objet d'une surveillance réglementaire et s'exposer à des pénalités, y compris des coûts associés aux mesures correctives. De plus, si des renseignements commerciaux confidentiels d'Element Fleet sont divulgués indûment, son entreprise pourrait s'en ressentir gravement. Pour contrer ces risques, Element Fleet continue de mettre au point des mécanismes de sécurité.

L'entreprise d'Element Fleet dépend du fonctionnement efficace et ininterrompu des systèmes et des réseaux informatiques et de communications, du matériel et des logiciels et de toute autre technologie de l'information. Si des systèmes étaient défaillants ou si d'Element Fleet n'était pas en mesure d'augmenter avec succès la capacité de ces systèmes ou d'intégrer de nouvelles technologies à ses systèmes existants, ses activités et ses résultats financiers pourraient en pâtir.

Element Fleet dépend d'une technologie de chiffrement et d'authentification de tiers pour effectuer l'envoi sécuritaire de renseignements confidentiels sur Internet. Les avancées technologiques, les découvertes dans le domaine du chiffrement, ou d'autres événements ou nouveautés pourraient compromettre la technologie qu'Element Fleet utilise pour protéger des données sensibles ou entraîner une violation de cette technologie. En outre, étant donné que les techniques employées pour obtenir l'accès sans autorisation aux systèmes ou pour les saboter changent constamment et ne peuvent être décelées qu'au moment où elles sont utilisées contre une cible, Element Fleet pourrait être incapable de prévoir ces techniques ou de prendre des mesures préventives appropriées. Si la sécurité d'Element Fleet ou celle de ses clients était ainsi compromise, des renseignements confidentiels ou exclusifs pourraient être usurpés et les activités pourraient être interrompues, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la réputation d'Element Fleet ou celle de ses clients. Si Element Fleet est incapable de détecter et de prévenir une utilisation non autorisée de données sensibles ou confidentielles, son entreprise, sa situation financière et/ou ses résultats d'exploitation pourraient en souffrir grandement.

Dépendance envers les relations stratégiques

Element Fleet a des relations stratégiques en place, y compris avec Arval ainsi que des ententes avec des sociétés pétrolières et des détaillants de carburant majeurs dont les établissements acceptent les cartes de ravitaillement en carburant d'Element Fleet. Bien qu'Element Fleet surveille régulièrement ces relations, rien ne garantit qu'elle pourra les maintenir dans l'avenir. Ces relations sont importantes pour les activités d'exploitation à long terme d'Element Fleet, et ses résultats d'exploitation pourraient fléchir si certaines de ces relations prennent fin. La fin de certaines de ces relations pourrait nuire à l'avantage concurrentiel d'Element Fleet, et ses résultats d'exploitation pourraient en souffrir.

Element Fleet est exposée à des risques fiscaux dans plusieurs territoires

Element Fleet est une société par actions canadienne qui exerce des activités dans plusieurs territoires. Par conséquent, elle est assujettie aux lois et aux règlements fiscaux des gouvernements fédéral, provinciaux et locaux canadiens et des gouvernements des territoires étrangers où elle exerce ses activités, ainsi qu'à l'ensemble des conventions fiscales intervenues entre le Canada et ces territoires, et est soumise au risque que ces lois, conventions et règlements fiscaux puissent être modifiés à l'avenir. De telles modifications pourraient avoir une incidence défavorable sur les impôts à payer, y compris les retenues d'impôt, et le taux d'imposition réel dans les territoires où Element Fleet exerce des activités.

L'établissement de la provision pour impôts sur le revenu d'Element Fleet au Canada et ailleurs, y compris les actifs et passifs d'impôt courants et reportés dans les états financiers d'Element Fleet, requiert des estimations, une interprétation et un degré important de jugement. Divers facteurs internes et externes peuvent avoir des incidences favorables ou défavorables sur les provisions pour impôts sur le revenu futures et sur le taux d'imposition réel d'Element Fleet. Ces facteurs comprennent, notamment, des modifications des lois et des règlements fiscaux et/ou des taux d'imposition, les résultats d'audits par les autorités fiscales, des interprétations différentes des lois ou

des règlements fiscaux actuels, des changements dans les estimations des éléments des exercices antérieurs et des variations des niveaux globaux du revenu avant impôts. En outre, de nouvelles prises de position faisant autorité en comptabilité ou une nouvelle interprétation de prises de position faisant autorité en comptabilité existantes pourraient avoir une incidence importante sur le taux d'imposition réel d'Element Fleet. Par exemple, au moment de la transition à la norme IFRS 9, le placement de la Société dans ECAF I Ltd. par l'intermédiaire d'ECAF I Holdings Ltd. sera comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, de sorte que les intérêts courus constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les placements évalués au coût amorti seront repris, et la Société constatera un ajustement de la juste valeur qu'elle est encore en voie d'évaluer. Par ailleurs, la Société prévoit une augmentation de la provision pour pertes sur créances en raison de la transition au modèle des pertes attendues, y compris une provision pour les prêts consentis à 19th Capital; la Société est en voie de parachever le modèle. L'incidence de ces deux changements aux termes de la norme IFRS 9, qui pourrait être importante, sera comptabilisée dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis le 1^{er} janvier 2018.

Le 22 décembre 2017, le gouvernement des États-Unis a adopté une nouvelle loi fiscale qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La loi prévoit, entre autres, une réduction du taux d'imposition fédéral américain des sociétés, des restrictions sur la déductibilité des intérêts et un nouvel impôt sur les paiements entraînant une érosion de la base d'imposition. Cette loi pourrait avoir des effets défavorables à long terme sur la situation financière d'Element Fleet.

Element Fleet pourrait subir l'effet de certains traitements fiscaux de diverses sources de revenus dans des territoires fiscaux différents. Si une autorité fiscale a une interprétation différente de celle d'Element Fleet, elle pourrait possiblement imposer des impôts supplémentaires, des pénalités ou des amendes, ce qui réduirait éventuellement le montant des produits des activités ordinaires qu'Element Fleet reçoit en fin de compte.

Element Fleet a effectué ou pourrait effectuer, à l'occasion, des opérations de réorganisation ayant une incidence sur sa structure fiscale. Si une autorité fiscale a une interprétation différente de celle d'Element Fleet, elle pourrait possiblement imposer des impôts supplémentaires, des pénalités ou des amendes.

Element Fleet pourrait devoir payer un impôt important si les exigences relatives à la scission à impôt différé ne sont pas remplies

Le traitement fiscal de l'opération de scission est tributaire, entre autres, du fait que l'opération de scission respecte toutes les exigences des règles relatives à la « réorganisation papillon » des sociétés ouvertes de l'article 55 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Bien que l'opération de scission soit structurée de façon qu'elle puisse respecter ces règles, certaines exigences de ces règles dépendent d'événements ayant lieu après la réalisation de l'opération de scission ou qui sont indépendants de la volonté d'Element Fleet ou encore qui peuvent être interprétés de manière différente pour ce qui est des questions juridiques et factuelles (y compris l'évaluation). Si ces exigences ne sont pas satisfaites, Element Fleet devrait constater un gain imposable à l'égard de l'opération de scission. Si tel est le cas, l'impôt à payer pourrait être important et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière d'Element Fleet. Aucune décision en matière d'impôt n'a été demandée ou reçue des autorités au Canada concernant les incidences fiscales de l'opération de scission. Si ces exigences ne sont pas satisfaites en raison d'un acte d'ECN Capital en violation de ses déclarations et de ses engagements effectués dans le cadre de l'opération de scission, alors ECN Capital devra dans certaines circonstances indemniser Element Fleet aux termes de la convention d'arrangement. Si ECN Capital doit indemniser Element Fleet à l'égard d'obligations significatives, elle pourrait ne pas être en mesure de remplir ces obligations, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière d'Element Fleet.

Element Fleet a des obligations d'indemnisation envers ECN Capital découlant de l'opération de scission qui pourraient être importantes

Si certaines exigences des règles relatives à la « réorganisation papillon » de l'article 55 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), dont il est question ci-dessus, ne sont pas satisfaites en raison d'un acte d'Element Fleet, Element Fleet pourrait dans certaines circonstances devoir indemniser ECN Capital aux termes de la convention d'arrangement. Ces obligations d'indemnisation pourraient se révéler importantes. Si Element Fleet doit indemniser ECN Capital à l'égard d'obligations significatives, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière d'Element Fleet.

Element Fleet pourrait être traitée comme une société de placement étrangère passive (« SPEP ») aux fins de l'impôt fédéral américain, auquel cas les porteurs américains (au sens donné à l'expression « U.S. Holder » ci-dessous) seront assujettis à un régime d'imposition spécial, généralement défavorable

Element Fleet n'a pas déterminé si elle pourrait être traitée comme une SPEP pendant une année d'imposition.

Aux fins de ce risque, l'expression « porteur américain » (« U.S. Holder ») désigne le propriétaire véritable d'actions ordinaires qui est, aux fins de l'impôt fédéral américain, (i) un particulier qui est citoyen ou résident des États-Unis, (ii) une société par actions (ou toute autre entité traitée à titre de société par actions aux fins de l'impôt fédéral américain) qui est créée ou organisée en vertu des lois des États-Unis, d'un État des États-Unis ou du district de Columbia, (iii) une succession dont le revenu est assujéti à l'impôt fédéral américain quelle qu'en soit la source, ou (iv) une fiducie A) si cette fiducie a valablement choisi d'être traitée à titre de personne des États-Unis (« U.S. Person ») aux fins de l'impôt fédéral américain ou B) sur laquelle un tribunal américain est en mesure d'exercer la supervision principale à l'égard de son administration et dont une ou plusieurs personnes des États-Unis ont l'autorité de contrôler toutes les décisions importantes de cette fiducie.

Les incidences fiscales fédérales américaines découlant de la propriété et de la disposition d'actions ordinaires pourraient être touchées si Element Fleet était traitée comme une SPEP.

Les règles relatives aux SPEP, y compris les règles régissant les choix que peut possiblement faire un porteur américain, sont extrêmement complexes. Chaque porteur américain devrait consulter son conseiller en fiscalité concernant le statut éventuel de SPEP d'Element Fleet et la façon dont les règles relatives aux SPEP (y compris les choix possibles aux termes de celles-ci) modifieraient les incidences fiscales fédérales américaines découlant de la propriété et de la disposition d'actions ordinaires.

La décision de verser des dividendes sur les actions ordinaires et le montant de ces dividendes sont à l'appréciation du conseil d'administration d'Element Fleet, sont fondés sur de nombreux facteurs et peuvent varier à l'occasion

Bien qu'Element Fleet verse actuellement des dividendes en espèces trimestriels sur ses actions ordinaires (voir la rubrique « *Dividendes* »), ces dividendes en espèces peuvent être réduits ou suspendus. Le montant des liquidités dont dispose Element Fleet pour verser des dividendes, s'il en est, peut varier grandement d'une période à l'autre pour un certain nombre de raisons, notamment : le rendement opérationnel et financier d'Element Fleet, les fluctuations des cours, le montant des liquidités requises ou mises de côté aux fins du service ou du remboursement de la dette, le montant requis pour financer les dépenses en immobilisations et les besoins de fonds de roulement, l'accès aux marchés des capitaux, les taux de change et les taux d'intérêt et les autres facteurs de risque dont il est question dans la présente notice annuelle.

La décision de verser ou non des dividendes et le montant de ceux-ci est prise à l'appréciation du conseil d'administration d'Element Fleet, qui évalue périodiquement les versements des dividendes proposés et les exigences des tests de solvabilité de la LSAO. De plus, le montant des dividendes par action ordinaire variera selon le nombre d'actions ordinaires en circulation et d'autres titres qui peuvent donner droit à des dividendes en espèces ou à d'autres formes de paiements. Les dividendes peuvent être augmentés, diminués ou suspendus en fonction du succès des activités de la Société. La valeur au marché des actions ordinaires peut diminuer si Element Fleet n'est pas en mesure de combler les attentes au titre des dividendes à l'avenir, et la diminution pourrait être importante.

Le risque de change crée une exposition susceptible d'avoir une incidence défavorable sur Element Fleet

Le risque de change est le risque lié à l'exposition aux fluctuations des devises sur les prêts et/ou l'investissement net d'Element Fleet dans des filiales étrangères, où il existe un risque que les taux de change (en particulier le taux entre le dollar américain et le dollar canadien) soient considérablement différents lorsqu'un prêt ou une créance de financement est recalculé à des fins comptables ou vient à échéance ou encore lorsqu'on se dessaisit d'une filiale étrangère. Element Fleet atténue et gère ce risque sur son portefeuille de prêts en concluant des contrats de change à terme afin de réduire ou de couvrir son exposition au risque de change. À l'heure actuelle, Element Fleet couvre partiellement son investissement net dans des filiales étrangères. Element Fleet est également exposée au risque de change relativement au bénéfice net provenant des actifs et des activités libellés en monnaies étrangères. Ce risque représente l'incidence des fluctuations sur le taux de change moyen entre le dollar canadien et

la monnaie pertinente utilisé pour traduire le bénéfice net d'Element Fleet libellé dans une monnaie étrangère en son équivalent en dollars canadiens pendant chaque période. Element Fleet peut atténuer et gérer ce type de risque de change en concluant des contrats de change à terme afin de réduire ou de couvrir cette exposition au risque de change.

Volatilité du cours des actions ordinaires

Les cours des actions des sociétés de gestion de parcs de véhicules et autres sociétés de financement, y compris celles d'Element Fleet, ont parfois été volatils et soumis à des fluctuations importantes. Le marché boursier subit à l'occasion des fluctuations considérables des cours et des volumes qui ne sont pas liées au rendement d'exploitation de sociétés en particulier. Les annonces futures concernant Element Fleet ou ses concurrents, y compris celles ayant trait aux ententes de financement, à la réglementation gouvernementale, à l'évolution des mesures réglementaires touchant Element Fleet, aux litiges, à l'arrivée ou au départ de membres du personnel clé, aux flux de trésorerie, à la conjoncture économique et aux facteurs politiques aux États-Unis, dans l'Union européenne, au Canada ou dans d'autres régions pourraient avoir un effet important sur le cours des actions ordinaires. En outre, rien ne garantit que les actions ordinaires demeureront inscrites à la cote de la TSX.

Le cours des actions ordinaires pourrait fluctuer sensiblement pour bien d'autres raisons, notamment des raisons qui n'ont pas de lien avec le rendement particulier d'Element Fleet, comme des rapports d'analystes du secteur, les perceptions des investisseurs, des rumeurs ou de la spéculation sur le marché, ou encore des annonces négatives de la part des clients, concurrents ou fournisseurs d'Element Fleet concernant leur propre rendement, ainsi que la conjoncture économique générale et les conditions du secteur. Par exemple, la spéculation sur le marché faisant suite à de mauvaises nouvelles au sujet d'Element Fleet pourrait déclencher une liquidation des actions ordinaires. Des ventes d'un grand nombre d'actions ordinaires sur le marché libre ou la perception que de telles ventes ou un tel exercice pourraient avoir lieu peuvent faire chuter le cours des actions ordinaires. De plus, si le cours des actions d'autres grandes sociétés du secteur d'Element Fleet diminue, le cours des actions ordinaires pourrait diminuer aussi. Par ailleurs, lorsque le cours des actions d'une société chute considérablement, les actionnaires entament souvent des actions collectives contre la société. Une action contre nous pourrait entraîner des frais substantiels pour nous, nécessiter du temps et accaparer l'attention de la direction d'Element Fleet et d'autres ressources.

Cours des actions ordinaires et des autres titres

Element Fleet ne peut prévoir le cours auquel les actions ordinaires, les actions privilégiées, les débentures ou les autres titres qu'elle émet se négocieront dans l'avenir. Les actions ordinaires, les actions privilégiées, les débentures et les autres titres d'Element Fleet ne se négocieront pas nécessairement à des cours établis seulement en fonction de la valeur sous-jacente des actifs d'Element Fleet. L'un des facteurs pouvant influencer sur le cours de ces titres est leur rendement annuel. Une hausse des taux d'intérêt sur le marché peut amener les acquéreurs de titres d'Element Fleet à exiger un rendement annuel plus élevé, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur le cours de ces titres. En outre, le cours des titres d'Element Fleet peut être influencé par des annonces de faits nouveaux, des variations des résultats d'exploitation d'Element Fleet, l'incapacité de répondre aux attentes des analystes, la modification des notes de crédit, l'évolution de la conjoncture générale du marché, les fluctuations du marché boursier et de nombreux autres facteurs indépendants de la volonté d'Element Fleet.

L'activisme actionnarial pourrait nuire à l'entreprise d'Element Fleet

Au cours des dernières années, des actionnaires activistes sont intervenus auprès de nombreuses sociétés ouvertes. Les actionnaires activistes proposent souvent d'intervenir dans la gouvernance, l'orientation stratégique et les activités de la société. Element Fleet pourrait être visée par de telles activités et demandes d'actionnaires. De telles demandes pourraient perturber l'entreprise d'Element Fleet et détourner l'attention de sa direction et de ses employés, et toute incertitude perçue quant à l'orientation future de la Société qui en découle pourrait entraîner la perte d'occasions d'affaires éventuelles, être exploitée par des concurrents, susciter des inquiétudes chez les clients actuels ou potentiels et faire en sorte qu'il soit plus difficile de recruter et de conserver du personnel qualifié et des partenaires commerciaux, ce qui pourrait dans tous les cas avoir une incidence défavorable sur l'entreprise d'Element Fleet. En outre, les mesures prises par des actionnaires activistes pourraient faire fluctuer grandement le cours des actions ordinaires en raison de perceptions temporaires ou spéculatives sur le marché ou d'autres facteurs qui ne tiennent pas nécessairement compte des principes fondamentaux sous-jacents et des perspectives de l'entreprise d'Element Fleet.

La dilution découlant d'un financement par capitaux propres supplémentaire et une baisse du cours de l'action

Si Element Fleet réunit des fonds supplémentaires au moyen de l'émission de titres de capitaux propres (notamment des titres convertibles en titres de capitaux propres ou échangeables contre des titres de capitaux propres) ou réalise une acquisition ou une fusion en émettant des titres de capitaux propres supplémentaires, une telle émission pourrait entraîner une dilution importante des participations des actionnaires d'Element Fleet et réduire la valeur de leur investissement. Le cours des actions ordinaires pourrait diminuer en raison de l'émission de nouvelles actions ou de la vente d'actions ordinaires par les actionnaires existants sur le marché ou encore en raison de la perception que de telles ventes pourraient avoir lieu. Des ventes par les actionnaires pourraient également faire en sorte qu'Element Fleet ait plus de difficulté à vendre elle-même des titres de capitaux propres à un moment et à un prix qu'elle juge appropriés.

Émission d'actions privilégiées par Element Fleet

Le conseil d'Element Fleet a le pouvoir d'émettre des actions privilégiées non désignées sous forme d'une ou de plusieurs séries et, avant l'émission, d'établir la désignation des actions privilégiées de chaque série ainsi que les droits et les restrictions s'y rattachant, et ce, sans le consentement des porteurs d'actions ordinaires. Les actions privilégiées pourraient être émises avec des droits de vote, des droits aux dividendes, des droits en cas de liquidation ou de dissolution ou d'autres droits ayant un rang supérieur à ceux que détiennent les porteurs des actions ordinaires. Element Fleet a émis auparavant cinq séries d'actions privilégiées (soit les actions de série A, les actions de série C, les actions de série E, les actions de série G et les actions de série I); voir la rubrique « *Description du capital-actions — Actions privilégiées* ».

Rapports de recherche d'analystes du secteur des valeurs mobilières

Le marché pour la négociation des actions ordinaires est influencé par la recherche et les rapports que les analystes du secteur ou des valeurs mobilières publient concernant Element Fleet ou l'un de ses partenaires. Si Element Fleet est couverte, la décision d'un analyste de cesser de la couvrir ou l'omission de celui-ci de publier régulièrement des rapports sur Element Fleet pourrait faire en sorte qu'Element Fleet perde sa visibilité sur les marchés financiers, ce qui pourrait en retour entraîner une diminution du cours de l'action ou du volume de négociation. En outre, si un analyste qui couvre Element Fleet ou l'un de ses partenaires décline les titres d'Element Fleet, ou si les résultats d'exploitation ne répondent pas aux attentes des analystes, le cours des titres d'Element Fleet pourrait chuter.

Conformité aux lois et aux règlements ayant une incidence sur les sociétés ouvertes

Toutes modifications futures des lois et des règlements touchant les sociétés ouvertes et la conformité aux dispositions actuelles du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »), aux autres lois et règlements canadiens sur les valeurs mobilières applicables et aux règles et politiques connexes pourraient faire en sorte qu'Element Fleet engage des frais accrus au fur et à mesure qu'elle évalue les incidences des nouvelles règles et met en œuvre toutes nouvelles exigences. Les retards ou le manquement à se conformer aux nouvelles lois et règles et aux nouveaux règlements pourraient entraîner des mesures d'exécution, l'évaluation d'autres pénalités et des poursuites civiles.

De nouvelles lois et de nouveaux règlements pourraient rendre plus coûteuses toutes indemnités versées par Element Fleet à ses dirigeants et administrateurs et rendre plus difficile le fait d'obtenir certains types d'assurance, notamment l'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants. Par conséquent, Element Fleet pourrait être forcée d'accepter des limites de garantie et une protection réduites ou d'engager des frais considérablement plus élevés pour obtenir la même protection ou une protection semblable. L'effet de tels événements pourrait également faire en sorte qu'Element Fleet ait plus de difficulté à attirer et à retenir des personnes qualifiées pour siéger à son conseil d'administration ou pour occuper un poste de haute direction. Element Fleet pourrait devoir embaucher du personnel supplémentaire et avoir recours à des fournisseurs de services juridiques, comptables ou de conseils externes supplémentaires, ce qui pourrait engendrer une hausse des frais généraux et administratifs supérieure à celle actuellement prévue par Element Fleet. Element Fleet évalue et surveille continuellement l'évolution concernant de telles lois et règles et de tels règlements, mais ne peut ni prévoir ni estimer le montant des frais supplémentaires qu'elle pourrait engager ni le moment où elle devrait les engager.

Element Fleet est tenue de passer en revue chaque année l'efficacité de ses contrôles internes sur l'information financière et d'en faire rapport conformément au Règlement 52-109. Les résultats de cette révision sont présentés dans le rapport de gestion de 2017 d'Element Fleet. Le chef de la direction et le chef des finances d'Element Fleet doivent se prononcer sur l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière d'Element Fleet.

L'examen par la direction vise à donner une assurance raisonnable, mais non absolue, que toutes les faiblesses importantes qui existent dans les contrôles internes d'Element Fleet ont été repérées. Les faiblesses importantes constituent des défaillances présentes dans les contrôles internes d'Element Fleet qui ne peuvent pas empêcher une anomalie de survenir ou la détecter, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les états financiers trimestriels ou annuels d'Element Fleet. De plus, la direction ne peut garantir que les mesures correctrices prises par Element Fleet pour régler les faiblesses importantes identifiées seront couronnées de succès, ni qu'aucune autre faiblesse importante ne sera repérée dans ses contrôles internes sur l'information financière dans les années à venir.

De plus, le Règlement 52-109 oblige Element Fleet à établir et à maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information. Les contrôles et les procédures de communication de l'information d'Element Fleet sont conçus pour garantir raisonnablement que l'information que la Société doit présenter dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou les autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est traitée en temps opportun pour permettre la prise de décisions appropriées concernant la communication de l'information. Element Fleet est d'avis que les contrôles et les procédures de communication de l'information, aussi bien conçus et appliqués soient-ils, ne peuvent donner qu'une assurance raisonnable, et non une assurance absolue, que les objectifs du système de contrôle sont et seront atteints. Il faut garder à l'esprit que ces contrôles et procédures comportent des limites inhérentes, notamment que les jugements intervenant dans le processus décisionnel peuvent être imparfaits et qu'une simple erreur peut entraîner une défaillance. De plus, les contrôles peuvent également être contournés par une personne agissant seule ou en collusion avec une ou plusieurs autres personnes, ou par dérogation non autorisée. Ainsi, en raison des limites inhérentes de notre système de contrôle, des inexactitudes résultant d'erreurs ou d'activités frauduleuses pourraient exister et ne pas être décelées.

Si Element Fleet omet de maintenir (i) des contrôles internes efficaces à l'égard de son information financière ou (ii) des contrôles et des procédures de communication de l'information efficaces, il est possible que l'information d'Element Fleet contienne des erreurs ou des déclarations fausses ou trompeuses ou encore que des renseignements y soient omis, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise d'Element Fleet, ses états financiers et la valeur des actions ordinaires.

Les exigences imposées aux sociétés ouvertes pourraient peser lourdement sur les ressources

À titre de société ouverte, Element Fleet est assujettie aux exigences d'information de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) (la « Loi »), en sa version modifiée, aux règlements et aux règles pris en application de celle-ci, y compris les règlements et instructions générales adoptés en tant que règles, aux décisions et aux ordonnances rendues aux termes de la Loi, aux instructions générales émises par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et aux exigences d'inscription de la TSX. Les obligations toujours plus grandes liées à l'exploitation d'une société ouverte nécessiteront des dépenses considérables et pèseront davantage sur la direction alors qu'Element Fleet se conforme aux exigences d'information d'une société ouverte. Element Fleet pourrait devoir embaucher du personnel supplémentaire dans les services comptables, financiers et juridiques possédant de l'expérience appropriée au sein d'une société ouverte et des connaissances techniques en comptabilité et en réglementation.

En outre, les mesures que pourraient prendre des actionnaires importants, le cas échéant, pourraient détourner le temps et l'attention du conseil d'administration d'Element Fleet et de la direction des activités commerciales de celle-ci. Des investisseurs importants ont entrepris davantage de campagnes au cours des dernières années afin de faire apporter des changements au sein des sociétés ouvertes. Si un actionnaire d'Element Fleet devait entamer une course aux procurations, celle-ci pourrait occasionner des frais considérables pour Element Fleet et focaliser beaucoup l'attention de la direction et du conseil d'administration. De plus, rien ne garantit qu'un actionnaire ne prendra pas de mesures pour faire apporter des changements dans la gestion et la direction stratégique d'Element Fleet, y compris au moyen de la sollicitation de procurations auprès des actionnaires d'Element Fleet.

Element Fleet n'est pas soumise à une supervision et à une réglementation aussi importantes que certaines autres sociétés de services financiers

Element Fleet rivalise avec des institutions financières qui sont assujetties à des exigences réglementaires fédérales, étatiques et provinciales importantes et complexes qui ne s'appliquent pas à elle. Par exemple, les institutions financières fédérales qui exercent des activités de financement de parcs de véhicules peuvent être soumises à une supervision accrue (comme celle du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada), à des exigences réglementaires relatives à la suffisance du capital et au risque de liquidité du marché ainsi qu'à des normes de présentation de l'information financière plus rigoureuses. Element Fleet exerce ses activités dans un contexte non réglementé en ce qui concerne les exigences de capital, et ses politiques et procédures de gestion des risques ne permettent peut-être pas de détecter, de surveiller et de gérer de façon totalement efficace les risques susceptibles de compromettre sa capacité à continuer de répondre à ses besoins en capital. Dans la mesure où Element Fleet doit respecter des normes de présentation de l'information financière moins importantes que celles qui s'appliquent à un concurrent, il pourrait être plus difficile pour un investisseur d'évaluer de façon exhaustive et exacte la situation financière d'Element Fleet.

Les litiges pourraient avoir une incidence défavorable sur l'entreprise, la situation financière et/ou les résultats d'exploitation d'Element Fleet

À l'occasion, dans le cours normal de ses activités, Element Fleet peut se trouver partie à diverses procédures judiciaires, notamment des litiges commerciaux, des litiges en matière d'emploi, des recours collectifs et d'autres litiges et réclamations, ainsi que des enquêtes et des procédures gouvernementales et autres enquêtes et procédures d'organismes de réglementation. Ces affaires peuvent nécessiter du temps, accaparer l'attention et les ressources de la direction et entraîner des frais importants pour Element Fleet. En outre, de par la nature imprévisible des litiges, l'issue de ces affaires pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière et/ou les résultats d'exploitation d'Element Fleet.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

On peut obtenir des renseignements supplémentaires à l'égard d'Element Fleet sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. La circulaire de sollicitation de procurations par la direction la plus récente contient des renseignements, notamment sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qu'ils leur ont été consentis, les principaux porteurs de titres d'Element Fleet et les titres dont l'émission est autorisée aux termes du régime d'options d'achat d'actions d'Element Fleet, le cas échéant. Des renseignements financiers additionnels sont donnés dans les états financiers au 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos à cette date et le rapport de gestion s'y rapportant daté du 15 mars 2018, qui ont été déposés sur SEDAR.

ANNEXE A

RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT

D'ELEMENT FLEET MANAGEMENT CORP.

Au 14 mars 2018

1. Introduction

Le comité d'audit (le « **comité** » ou le « **comité d'audit** ») d'Element Fleet Management Corp. (« **Element** » ou la « **Société** ») est un comité du conseil d'administration (le « **conseil** »). Le comité supervise les pratiques de la Société en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière et les audits des états financiers de la Société et s'acquitte des fonctions et des responsabilités énoncées dans les présentes règles du comité d'audit (les « **présentes règles** »).

Les présentes règles ont été adoptées par le conseil le 14 décembre 2011, modifiées le 9 mai 2017 et approuvées par le conseil le 14 mars 2018.

2. Membres

Nombre de membres

Le comité est composé de trois membres du conseil ou plus.

Indépendance des membres

Chaque membre du comité doit être indépendant. Le terme « indépendant » a le sens, selon le contexte, qui lui est donné dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, en sa version modifiée et/ou remplacée à l'occasion.

Président

Au moment de la nomination annuelle des membres du comité d'audit, le conseil nomme un président du comité d'audit. Le président est membre du comité d'audit, préside toutes les réunions du comité d'audit, coordonne le respect des présentes règles par le comité d'audit, travaille avec la direction à élaborer le plan annuel de travail du comité d'audit et soumet les rapports du comité d'audit au conseil.

Compétences financières des membres

Au moment de sa nomination au comité, chaque membre du comité doit avoir, ou acquérir dans un délai raisonnable après sa nomination au comité, la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société.

Durée du mandat des membres

Les membres du comité sont nommés chaque année par le conseil. Chaque membre du comité siège au gré du conseil jusqu'à ce qu'il démissionne, soit destitué ou cesse d'être membre du conseil. À moins que le conseil n'élise un président, les membres du comité peuvent désigner un président par un vote majoritaire de tous les membres du comité.

3. Réunions

Nombre de réunions

Le comité peut se réunir autant de fois par année qu'il est nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités.

Convocation des réunions

Le président, un membre du comité d'audit, les auditeurs externes, le président du conseil ou l'administrateur principal ou le chef de la direction ou le chef des finances peuvent convoquer une réunion du comité d'audit en avisant le secrétaire de la Société, qui en avisera les membres du comité d'audit. Le président préside toutes les réunions du comité d'audit auxquelles il assiste et, en l'absence du président, les membres du comité d'audit présents peuvent nommer un président parmi les membres présents à une réunion.

Procès-verbaux; rapports au conseil

Le comité tient les procès-verbaux ou d'autres registres des réunions et activités du comité d'une manière suffisamment détaillée pour traduire la teneur de toutes les discussions qui y ont lieu. Dès qu'un procès-verbal est approuvé par le comité, celui-ci est diffusé aux membres du conseil. Toutefois, le président peut faire rapport verbalement au conseil sur toute question qui, à son avis, exige l'attention immédiate du conseil.

Présence de non-membres

Les auditeurs externes ont le droit d'assister à chacune des réunions du comité d'audit et d'y être entendus. En outre, le comité peut inviter à une réunion des dirigeants ou des employés de la Société, y compris l'auditeur interne, advenant sa nomination, des conseillers, notamment des conseillers juridiques, et d'autres personnes dont il juge la présence nécessaire ou souhaitable afin de s'acquitter de ses responsabilités. Au moins une fois l'an, le comité se réunit avec l'auditeur interne, advenant sa nomination, et la direction dans le cadre de séances distinctes afin de discuter de toutes questions que le comité ou ces personnes jugent pertinentes.

Réunions en l'absence de la direction

Le comité tient des réunions régulières ou non, ou des parties de réunions, auxquelles la direction n'est pas présente.

Procédure

Les procédures pour la convocation, la tenue, le déroulement et l'ajournement des réunions du comité sont les mêmes que celles qui s'appliquent aux réunions du conseil.

Accès à la direction et à des conseillers externes

Pour s'acquitter des fonctions et des responsabilités susmentionnées, le comité a libre accès à la direction et aux employés de la Société ainsi qu'aux livres, aux registres et aux systèmes de la Société qu'il considère appropriés. Le comité d'audit a le pouvoir de retenir les services de conseillers juridiques, d'experts-conseils et d'autres conseillers externes pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités. La Société fournira les fonds nécessaires, déterminés par le conseil, pour les services de ses conseillers.

4. Fonctions et responsabilités

Le comité a les fonctions et les responsabilités énoncées ci-après ainsi que toutes les autres fonctions qui lui sont spécifiquement déléguées par le conseil et que le conseil est autorisé à déléguer en vertu de la législation et de la réglementation applicables. En plus de ces fonctions et responsabilités, le comité s'acquitte des fonctions exigées d'un comité d'audit qui sont prévues dans les exigences d'une bourse de valeurs à laquelle les titres de la Société sont négociés ou d'un organisme gouvernemental ou de réglementation qui a compétence à l'égard de la Société, telles qu'elles sont en vigueur à l'occasion (collectivement, les « **exigences applicables** »).

Rapports financiers

a) Généralités

Le comité d'audit est chargé de superviser les états financiers et la communication de l'information financière de la Société. La direction est responsable de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers et de la communication de l'information financière de la Société ainsi que de la pertinence des principes comptables et des

politiques d'information utilisés par la Société. Les auditeurs sont chargés d'auditer les états financiers consolidés annuels de la Société et d'examiner les états financiers intermédiaires non audités de la Société.

b) Examen des rapports financiers annuels

Le comité d'audit examine les états financiers annuels consolidés audités de la Société, le rapport des auditeurs qui s'y rapporte et le rapport de gestion connexe. Après son examen, s'il le juge opportun, le comité d'audit approuve les états financiers annuels et le rapport de gestion connexe et les recommande au conseil à des fins d'approbation.

c) Examen des rapports financiers intermédiaires

Le comité d'audit examine les états financiers intermédiaires consolidés de la Société, le rapport des auditeurs qui s'y rapporte et le rapport de gestion connexe. Après son examen, s'il le juge opportun, le comité d'audit approuve les états financiers intermédiaires et le rapport de gestion connexe et les recommande au conseil à des fins d'approbation.

d) Considérations en matière d'examens

Dans le cadre de son examen des états financiers annuels ou des états financiers intermédiaires, le comité d'audit :

- (i) rencontre la direction et les auditeurs afin de discuter des états financiers et du rapport de gestion;
- (ii) passe en revue l'information présentée dans les états financiers;
- (iii) passe en revue le rapport des auditeurs ou le rapport de mission d'examen préparé par les auditeurs;
- (iv) discute avec la direction, les auditeurs et les conseillers juridiques, au besoin, de toute réclamation ou autre éventualité qui est susceptible d'avoir une incidence importante sur les états financiers;
- (v) passe en revue les politiques comptables suivies et les autres estimations et décisions importantes, de nature comptable et autre, qui sous-tendent les états financiers présentés par la direction;
- (vi) passe en revue les effets importants des initiatives comptables réglementaires ou des structures hors bilan sur les états financiers présentés par la direction, notamment les exigences liées à des opérations complexes ou inhabituelles, aux changements apportés aux principes comptables et aux autres traitements aux termes des principes comptables généralement reconnus du Canada qui s'appliquent aux entreprises ayant une obligation d'information du public;
- (vii) passe en revue les changements importants apportés aux politiques et aux pratiques comptables ainsi que leur incidence sur les états financiers présentés par la direction;
- (viii) passe en revue le rapport de la direction sur l'efficacité des contrôles internes sur l'information financière;
- (ix) passe en revue les facteurs que la direction a identifiés comme étant susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats financiers futurs;
- (x) passe en revue les résultats du programme de dénonciation du comité d'audit de la Société;
- (xi) passe en revue toutes les autres questions liées aux états financiers qui sont soumises par les auditeurs ou la direction, ou qui doivent être soumises au comité d'audit aux termes des politiques comptables, des normes d'audit ou des exigences applicables.

e) **Approbation d'autres renseignements financiers**

Le comité d'audit examine et, s'il le juge opportun, approuve et recommande au conseil à des fins d'approbation l'information financière figurant dans un prospectus ou dans un autre document servant au placement de titres de la Société, les communiqués présentant des résultats financiers de la Société ou fondés sur ceux-ci, et toute autre information financière importante, notamment les prévisions financières qui sont fournies aux analystes ou aux agences de notation ou qui sont diffusées d'une autre manière dans le public.

Auditeurs

a) **Généralités**

Le comité d'audit est chargé de la supervision des travaux des auditeurs, notamment les travaux réalisés par les auditeurs en vue d'élaborer et de délivrer un rapport d'audit ou de fournir d'autres services d'audit, d'examen ou de certification, ou de tout autre travail connexe.

b) **Nomination et rémunération**

Le comité d'audit examine et, s'il le juge opportun, choisit les auditeurs externes et recommande leur nomination et leur rémunération au conseil à des fins d'approbation. Le comité d'audit a le pouvoir ultime d'approuver les conditions de toutes les missions d'audit, notamment le plan d'audit des auditeurs, ainsi que les honoraires qui seront versés pour ces services.

c) **Résolution des différends**

Le comité d'audit est chargé de résoudre les différends entre la direction et les auditeurs concernant les questions liées à la présentation de l'information financière qui sont portées à son attention.

d) **Discussions avec les auditeurs**

Au moins une fois l'an, le comité d'audit discute avec les auditeurs des questions qui doivent faire l'objet, aux termes des normes d'audit applicables, d'une discussion entre les auditeurs et le comité d'audit.

e) **Plan d'audit**

Au moins une fois l'an, le comité d'audit examine un sommaire du plan d'audit annuel des auditeurs. Le comité d'audit étudie et examine avec les auditeurs toutes modifications importantes de la portée du plan.

f) **Rapport d'examen trimestriel**

Le comité d'audit examine un rapport préparé par les auditeurs à l'égard de chaque jeu d'états financiers intermédiaires de la Société.

g) **Indépendance des auditeurs**

Au moins une fois l'an, et avant que les auditeurs délivrent leur rapport sur les états financiers annuels, le comité d'audit obtient des auditeurs une déclaration écrite officielle décrivant tous les liens existants entre les auditeurs et la Société, discute avec eux des liens ou des services indiqués qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'objectivité et l'indépendance des auditeurs et obtient des auditeurs la confirmation écrite qu'ils sont objectifs et indépendants au sens du code d'éthique ou de déontologie applicable adopté par l'institut ou l'ordre provincial des comptables agréés dont les auditeurs sont membres et des autres exigences applicables. Le comité d'audit prend les mesures appropriées pour surveiller l'indépendance des auditeurs.

h) Évaluation et rotation de l'associé principal

Au moins une fois par année, le comité d'audit examine les compétences et le rendement du ou des associés principaux des auditeurs et détermine s'il est approprié d'adopter une politique de rotation des associés principaux des auditeurs externes ou de maintenir une telle politique.

i) Obligation d'approbation préalable des services non liés à l'audit

Le comité d'audit approuve à l'avance l'embauche des auditeurs pour fournir à la Société les services non liés à l'audit qu'il estime souhaitables (ainsi que l'ensemble des honoraires qui seront versés aux auditeurs pour ces services), conformément aux exigences applicables et aux politiques et procédures approuvées par le conseil. Le comité d'audit évalue l'incidence de ces services et de ces honoraires sur l'indépendance des auditeurs. Le comité d'audit peut déléguer le pouvoir d'approbation préalable à un membre du comité d'audit. Les décisions d'un membre du comité d'audit à qui ce pouvoir a été délégué doivent être portées à la connaissance de l'ensemble du comité d'audit à sa prochaine réunion régulière prévue.

j) Approbation des politiques d'embauche

Le comité d'audit examine et approuve les politiques d'embauche de la Société concernant les associés et les employés, actuels et anciens, des auditeurs externes, actuels et anciens, de la Société.

k) Membres de la direction financière

Le comité examine la nomination de membres clés de la direction financière, en discute avec la direction et recommande des candidats compétents au conseil, au besoin.

Contrôles internes

a) Généralités

Le comité d'audit passe en revue le système de contrôles internes de la Société.

b) Établissement, examen et approbation

Le comité d'audit oblige la direction à mettre en place et à maintenir des systèmes appropriés de contrôles internes conformément aux exigences applicables, notamment des contrôles internes à l'égard de l'information financière et la présentation de l'information, et à examiner, à évaluer et à approuver ces procédures. Au moins une fois l'an, le comité d'audit évalue et examine avec la direction, les auditeurs et, le cas échéant, l'auditeur interne :

- (i) l'efficacité de ce qui suit ou les faiblesses ou les défaillances dans ce qui suit : la structure ou le fonctionnement des contrôles internes de la Société (y compris les contrôles et la sécurité des systèmes d'information informatisés), le cadre général de contrôle pour la gestion des risques commerciaux et les contrôles comptables, les contrôles financiers et les contrôles à l'égard de l'information présentée (y compris les contrôles à l'égard de la présentation de l'information financière), les contrôles non financiers, les contrôles de nature juridique et réglementaire et l'incidence des faiblesses identifiées dans les contrôles internes sur les conclusions de la direction;
- (ii) toutes modifications importantes des contrôles internes à l'égard de la présentation de l'information financière qui sont communiquées ou que l'on envisage de communiquer, notamment celles figurant dans les documents que la Société dépose périodiquement auprès des organismes de réglementation;
- (iii) toutes questions importantes soulevées par une demande ou une enquête de la part des organismes de réglementation ayant compétence à l'égard de la Société;

- (iv) le programme de prévention et de détection de la fraude de la Société, y compris les défaillances des contrôles internes qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'intégrité de l'information financière ou d'exposer la Société à d'autres pertes importantes liées à la fraude interne ou externe et l'ampleur de ces pertes et toute mesure disciplinaire à l'égard d'une fraude imposée à des membres de la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans la présentation de l'information financière;
- (v) toutes questions et recommandations importantes connexes des auditeurs ainsi que la réponse de la direction à leur égard, notamment le calendrier de mise en œuvre des recommandations afin de corriger les faiblesses des contrôles internes à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles à l'égard de l'information présentée;
- (vi) l'évaluation des contrôles internes par l'auditeur interne (ou les personnes qui s'acquittent de la fonction d'audit interne, le cas échéant).

c) Fonction d'audit interne

Recommande et supervise la mise sur pied et les travaux d'une fonction d'audit interne.

Conformité aux exigences légales et réglementaires

Le comité d'audit examine les rapports du secrétaire et des autres membres de la direction de la Société concernant des questions d'ordre juridique ou de conformité qui sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur la Société, l'efficacité des politiques de conformité de la Société et toutes communications importantes reçues de la part des organismes de réglementation. Le comité d'audit passe en revue l'évaluation et les déclarations faites par la direction relativement à la conformité avec la législation et les lignes directrices spécifiques applicables et les plans de la direction pour remédier aux défaillances identifiées.

Procédures de dénonciation établies par le comité d'audit

Le comité d'audit établit des procédures concernant a) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit et b) la soumission, de façon confidentielle et sous le couvert de l'anonymat, par les employés de la Société, de préoccupations concernant des pratiques douteuses en matière de comptabilité ou d'audit. Le comité d'audit examine ces plaintes ou préoccupations et, s'il juge que la question nécessite une enquête supplémentaire, il enjoint au président du comité d'audit de retenir les services de conseillers externes, selon ce qui est nécessaire ou approprié, pour enquêter sur la question et il travaillera de concert avec la direction et le chef du contentieux pour en arriver à une conclusion satisfaisante.

Renseignements sur le comité d'audit qui doivent être divulgués

Le comité d'audit prépare, révise et approuve tous les renseignements sur le comité d'audit qui doivent être divulgués en vertu des exigences applicables dans les documents d'information de la Société.

Délégation

Le comité d'audit peut, dans la mesure où les exigences applicables le permettent, désigner un sous-comité chargé d'examiner toute question relevant des présentes règles que le comité d'audit juge pertinente.

Fonction d'audit interne

Le comité demandera à un auditeur interne d'effectuer les audits ou les examens supplémentaires qu'il juge souhaitables. Le comité établit la fonction d'audit interne adéquate pour la Société et supervise son fonctionnement, ses rapports, ses budgets et sa dotation en personnel, ainsi que les modalités de la rémunération des particuliers engagés pour cette fonction, s'il en est.

L'auditeur interne présente directement et régulièrement des comptes rendus au comité. Le comité examine, avec l'auditeur interne, tout problème ou toute difficulté que l'auditeur interne peut trouver, notamment des restrictions relatives à la portée d'activités ou à l'accès à l'information nécessaire, ainsi que tout rapport important à la direction préparé par le service d'audit interne et la réponse de la direction à cet égard.

Le comité rencontrera en privé l'auditeur interne aussi souvent que le comité le juge approprié pour s'acquitter de ses obligations, c'est-à-dire au moins une fois par année, pour discuter de toute question donnant lieu à des préoccupations.

Le comité passera en revue le mandat, le budget, les activités planifiées, les effectifs et la structure organisationnelle de la fonction d'audit interne afin de confirmer que ce service est indépendant de la direction et a suffisamment de ressources pour s'acquitter de son mandat. Le comité discutera de ce mandat avec l'auditeur, examinera la nomination et le remplacement de l'auditeur interne, et examinera les rapports à la direction importants préparés par l'auditeur interne ainsi que les mesures prises par la direction. Dans le cadre de ce processus, le comité examinera les règles régissant la fonction d'audit interne chaque année.

5. Comité de l'information

La Société adopte une politique relative au comité de l'information et met sur pied un comité de l'information conformément à cette politique. Le comité de l'information est soumis à la surveillance du président du comité d'audit. Chaque année, le comité d'audit examine et évalue la politique relative au comité de l'information ainsi que les contrôles et les procédures de communication de l'information de la Société.

6. Aucune création de droits

Les présentes règles sont un énoncé de politiques générales et se veulent une composante du cadre souple de gouvernance au sein duquel le comité d'audit évolue. Bien qu'elles doivent être interprétées à la lumière de l'ensemble des lois, des règlements et des conditions d'inscription applicables ainsi qu'à la lumière des statuts et des règlements administratifs de la Société, elles ne visent pas à créer des obligations ayant force obligatoire.

7. Examen des règles

Le comité passe en revue et met à jour chaque année les présentes règles et les soumet au conseil à des fins d'approbation.